



24e séance du Conseil général

Jeudi 8 mai 2014 à 17h00

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : Mme Sarah Blum (POP)

Trente-six Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Babey Katia, Belo Maria, Blanc Pierre-Yves, Blum Sarah, Borel Pierre-Alain, Bühler Pascal, Can Oguzhan, Chantraine Hugues, Chollet Clarence, Clerc Celia, Curty René, Erard Monique, Favre Charles-André, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Hainard Frédéric, Jemmely Josiane, Jobin Patrick, Kitsos Philippe, Marchon Lucie, Monard Anne, Morel Yves, Morel Sylvia, Moser Claude-André, Nussbaumer Daniel, Othenin-Girard Michael, Pauli Thierry, Rappan Yannick, Robert-Nicoud Florian, Schafroth Marc, Steudler Adrien, Strub Yves, Surdez Daniel, Ummel Christophe, Vurucu Inan, Ziegler Daniel.

Excusé(e)s : Favre Andy, Herrmann Brand Laure-Anne, Imeri Shaip, Musy Daniel.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal de la séance N° 20 est adopté sans modification.

Mme Sarah Blum, Présidente : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à cette séance des comptes, la dernière avec le Bureau actuel, et vous remercie d'être présents.

Je souhaite la bienvenue à un nouveau conseiller général, M. Thierry Pauli, qui succède à M. Fabien Wenger, qui a démissionné.

Enfin, avant de passer à l'ordre du jour, nous devons procéder au remplacement de Mme Petremand au sein de la commission des infrastructures et énergies. Les Verts ont-ils quelqu'un à proposer pour la remplacer ?

Mme Laure-Anne Herrmann Brand, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous proposons M. Marc Fatton.

Il n'y a pas d'opposition à cette nomination.

Projet d'arrêté urgent

Article premier.- Le règlement général du 25 septembre 1994, est modifié comme suit:

Art. 95. Le Conseil communal peut voter, jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- par cas, des dépenses imprévues ou dépassant les sommes indiquées au budget.

² (nouveau) La somme totale par exercice comptable ne peut dépasser le montant de CHF 1'500'000.-.

³ Il justifie ces dépenses dans son rapport de gestion.

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Marc Schafroth, Hughes Chantraine, Daniel Nussbaumer, Florian Robert-Nicoud

24^e séance du Conseil général

Jeudi 8 mai 2014 à 17h00

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Comptes 2013: Rapports du Conseil communal, de la Commission financière et des sous-commissions*
 - a. discussion générale
 - b. discussion de détail + traitement des interpellations
 - c. vote de l'arrêté
 - d. prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière
2. Discours de la présidente sortante du Conseil général
3. Election du bureau du Conseil général pour l'année 2014-2015
4. Discours du/de la président-e du Conseil général pour l'année 2014-2015
5. Interpellation de Lucie Marchon déposée le 3 février 2014 concernant les prestations sociales
6. Projet d'arrêté de Philippe Kitsos déposé le 3 février 2014 relatif à l'introduction d'un article 73bis au règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds
7. Résolution de Clarence Chollet déposée le 3 février 2014 *Oui à une planification éolienne cohérente et équilibrée !*
8. Motion de Anne Monard déposée le 6 mars 2014 *Attention à nos achats!*
9. Interpellation de Pierre-Yves Blanc déposée le 6 mars 2014 *Doubs 51... uniquement un problème de pollution chimique?*
10. Interpellation de Claude-André Moser déposée le 1^{er} avril 2014 *Grosse inquiétude à propos des urgences pédiatriques*

11. Motion de Yves Strub déposée le 1er avril 2014 demandant le remplacement des érables de l'avenue Léopold-Robert par des bougainvilliers
12. Interpellation de Marc Schaforth déposée le 1^{er} avril 2014 *Les suites de ladite "affaire Legrix"*
13. Interpellation de Frédéric Hainard déposée le 1er avril 2014 *Audit au dicastère des Infrastructures*
14. Interpellation de Frédéric Hainard déposée le 1er avril 2014 *Ecole obligatoire, que se passe-t-il?*

Sarah Blum
Présidente du Conseil général

Rapport de la Commission financière Comptes 2013

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la Commission

Pour le PS: Mme Katia Babey, Mme Celia Clerc, M. Pierre-Alain Borel, M. Pascal Bühler, M. Yannick Rappan

Pour le PLR: Mme Sylvia Morel, M. Daniel Surdez, M. Christophe Ummel

Pour le POP: M. Daniel Ziegler, Mme Lucie Marchon, Mme Sarah Blum

Pour Les Verts: M. Pierre-Yves Blanc, Mme Clarence Chollet

Pour l'UDC: M. Hugues Chantraine, M. Marc Schafroth

Constitution du Bureau de la Commission:

Présidence: M. Daniel Ziegler

Vice-présidence: M. Christophe Ummel

Rapport: M. Marc Schafroth

Composition du Conseil communal:

M. Pierre-André Monnard, président,

directeur des Finances, de la Sécurité et des Ressources humaines

Mme Nathalie Schallenberger, vice-présidente,

directrice de l'Instruction publique, de la Santé, des Affaires sociales et des Relations extérieures

M. Théo Huguenin-Elie,

directeur de l'Economie et de l'Urbanisme

M. Jean-Pierre Veya,

directeur des Affaires culturelles, des Sports et de la Jeunesse

M. Jean-Charles Legrix,

directeur des Infrastructures et Energies (jusqu'au 21 août 2013)

Monsieur le président,

Mesdames les conseillères générales,

Messieurs les conseillers généraux,

La Commission s'est réunie à trois reprises, soit les 27 mars, 4 avril et 23 avril 2014.

Le Conseil communal a participé aux séances de la Commission, accompagné de M. Barbezat, chef du Service des finances. Le 4 avril, MM. Legrix et Monnard étaient excusés. Le 23 avril, seul le président du Conseil communal est présent. Les autres membres sont retenus par une autre séance. Lors de cette même séance, la cheffe des Ressources humaines est venue à la demande de la Commission pour donner des explications complémentaires concernant l'absentéisme. En commençant sa première séance, la Commission a constitué son Bureau comme décrit plus haut.

Présentation générale des comptes 2013 par le Conseil communal:

Avec une satisfaction toute relative compte tenu des risques à venir, le Conseil communal présente un bénéfice de CHF 496'664.94, alors que le budget, amendé, prévoyait un bénéfice de CHF 940.-. Il s'agit du troisième exercice positif après 2011 et 2012. Cet équilibre pourrait être mis en danger en raison de nouvelles charges et une diminution des produits (fiscalité et péréquation). En outre, certaines opérations financières ont été effectuées dont:

- Amortissements complémentaires d'immeubles:	CHF 771'500.-
- Amortissement final de la piscine des Mélèzes:	CHF 1,502'400.--
- Assainissement Prévoyance.ne	CHF 927'200.--
- Fondation Favre-Robert-Guyot-Bingguelly:	CHF 50'000.-

Ce qui amène à un résultat économique positif de CHF 3,747'800 mios, légèrement inférieur à 2012.

Ce résultat est moins bon qu'espéré, ce qui n'a pas permis de procéder à plus d'amortissements.

Prévoyance.ne:

La caisse de prévoyance a demandé un premier versement pour un montant total de CHF 270 mios pour l'ensemble des employeurs. Pour la Ville, cela représente 17 mios ceci pour la création d'une réserve pour la fluctuation de valeurs.

Jusqu'en 2019, la Ville doit provisionner un montant de CHF 700'000.-/an, pour honorer ses engagements dans la recapitalisation.

Le solde devra être versé en 2039, mais à ce stade aucune provision n'a pu être constituée.

Fiscalité:

Le résultat des impôts n'est pas aussi bon que prévu, ils sont en diminution de deux mios pour la Ville. Il s'explique de la façon suivante:

- personnes physiques, il est de 67 mios soit 2 mios inférieurs aux comptes 2012.
- personnes morales, impôt sur le bénéfice, on constate une stabilité.
- frontaliers, il est de 12 mios actuellement, montant sensiblement identique à l'exercice 2012

La Ville reçoit un montant de 4,8 mios du fonds de répartition intercommunale alors que l'on s'attendait à 2.8 mios. Ceci compense légèrement la perte fiscale.

Investissements:

Les investissements nets s'élèvent à 24 mios de francs alors que le budget prévoyait 44 mios. Ceci s'explique principalement par le décalage de certains investissements, tels que la place de la Gare.

La Commission remercie le Conseil communal pour ses développements et ses réponses.

Préavis des représentants des groupes politiques

Position du groupe PS

Le Parti socialiste acceptera les comptes 2013. Si le résultat positif nous réjouit, le montant des investissements prévus ces prochaines années sera important et ne pourra être effectué que grâce à des finances saines. Les projets d'envergure sont en phase de réalisation, le centre aquatique des Mélèzes, le Naturama, mais également la réorganisation prévue des filières scolaires, l'entretien de nos infrastructures existantes.

De ces investissements dépendent le développement et le positionnement de notre ville et de notre région, depuis plusieurs années notre ville a déjà investi dans des projets porteurs, tels que la rénovation du Musée d'histoire, la rénovation de la Place de la gare, la création du quartier le Corbusier, la rénovation de la Salle de musique, ainsi que des bâtiments locatifs, pour ne citer que ceux-là.

Le PS tient à remercier le Conseil communal, ainsi que l'Administration qui a vécu en 2013, une année faite de crise et de changements dans les dicastères, mais malgré ces aléas, notre Commune a continué de mener de front une gestion rigoureuse et la poursuite de la mise en œuvre de projets d'avenir, pour preuve le récent achat de la Scierie des Eplatures.

La volonté affichée du Conseil communal de diversifier le tissu économique est un processus qui ne portera ses fruits que dans la durée. A ce titre, nous relevons l'importance de la maîtrise du sol et du bâti dans cette évolution que nous défendons de longue date.

Si sur un plan comptable, les chiffres sont réjouissants, la situation sociale et économique de notre population continue de nous préoccuper. Pour le PS, l'emploi est central, nous devons tout mettre en œuvre pour qu'insertion et projet professionnel redeviennent des notions porteuses de sens et d'espoir.

Position du groupe PLR

Le groupe PLR accepte les comptes 2013. Le résultat est équilibré ce qui nous satisfait bien que celui-ci soit faible en période de haute conjoncture. En effet, nous nous attendions à pouvoir augmenter la fortune de la Ville d'une manière significative car de gros investissements sont prévus et la recapitalisation de la caisse de pension de l'Etat va nous coûter très cher. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Ce résultat très modique nous crée donc quelques inquiétudes. Des changements en matière fiscale ces prochaines années, prévues par le Grand Conseil, viendront probablement diminuer nos recettes. Si celles-ci se réduisent effectivement, il deviendra très difficile de maintenir des comptes équilibrés.

Nous comptons donc sur le Conseil communal pour garder cet équilibre en réduisant les dépenses, si cela s'avère nécessaire, car nous n'admettons aucune hausse de taxes ou d'impôts.

Position du groupe POP

Le POP se réjouit tout naturellement du joli petit bénéfice qui ressort des comptes 2013 de notre commune, fruit d'une gestion avisée de la part de notre exécutif. Nous soutenons les opérations de boucllement proposées par le Conseil communal, qui permettront à la fois d'anticiper les lourdes dépenses à venir pour la caisse de pension et de partir sur des bases saines dans les nouveaux investissements importants de la piscine des Mélèzes et des immeubles de la rue du Commerce.

Le POP est toutefois préoccupé par le fait que les rentrées fiscales des personnes morales ne suivent pas la progression espérée dans le cadre de la réforme fiscale en cours. Cette année, les mesures péréquatives transitoires nous permettent d'arriver au montant global attendu, mais qu'en sera-t-il les années prochaines? Le POP attend encore des explications, ou du moins des hypothèses, concernant cette progression plus faible que dans l'ensemble du canton et, le cas échéant, quelles seraient les mesures qui pourraient être prises si la Ville était désavantagée de façon critique à long terme. Rappelons que l'augmentation de ces recettes est censée compenser les charges nouvelles importantes liées au développement du parascolaire.

Le POP est enfin extrêmement soucieux de la nouvelle augmentation de l'aide sociale. Nous avons franchi la barre des 14 millions et notre district est aujourd'hui celui qui affiche le taux d'aide sociale le plus élevé de toute la Suisse, avec plus de 10 % de sa population devant recourir à l'aide sociale pour vivre décemment. La situation n'est plus seulement préoccupante: nous ne pouvons plus nous contenter d'attendre les mesures cantonales pour espérer voir cette tendance s'inverser. Nous nous devons d'utiliser aujourd'hui toute la marge de manœuvre dont nous disposons pour endiguer cette tendance tragique humainement et financièrement. Nous devons nous donner les moyens de comprendre ce qui se passe spécifiquement chez nous et proposer des solutions et des outils adaptés véritablement aptes à renverser la tendance.

Le POP acceptera les comptes 2013.

Position du groupe Les Verts

Les Verts saluent la bonne conduite financière de notre ville par le Conseil communal et apprécient de lire, à nouveau, des chiffres noirs dans nos comptes. Cela nous permet de rester positifs face aux nombreux projets qui nous attendent pour garder à notre ville son dynamisme et son rayonnement gage de notre avenir. Ne cédon pas aux sirènes des baisses d'impôts sans en avoir mesuré toutes les conséquences. Notre sécurité financière reste bien fragile et il serait dangereux de vouloir s'engager sur un tel chemin simplement pour répondre à quelques contribuables qui nous auraient quittés de toute façon. Nous continuons à rester à la traîne en ce qui concerne les questions écologiques et ce n'est pas notre label "cité de l'énergie" qui est là pour nous en convaincre.

Position du groupe UDC

Le groupe UDC reste sur un sentiment plutôt mitigé face à ces comptes 2013. En effet, en période de haute conjoncture, nous avions l'impression que des résultats meilleurs étaient envisageables. Mais, avec des charges globalement mal maîtrisées, + 3,6 millions en charges de personnel par rapport aux comptes 2012 et des rentrées fiscales en régression, les choses trouvent une explication.

Encore une fois, ce sont les subventions qui atténuent la baisse des recettes et pourraient donner à penser à certaines personnes que la Ville est sous perfusion.

Validation des rapports des sous-Commissions

Les rapports sont adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.

Adoption du rapport de la Commission

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents de la Commission.

Approbation des comptes 2013

Les comptes tels que présentés par le Conseil communal sont acceptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.

Remerciements

La Commission financière remercie l'ensemble du personnel de la Ville, les chefs des services communaux pour l'excellent travail fourni tout au long de l'année écoulée. Elle se réjouit du résultat positif résultant notamment d'une bonne maîtrise du budget.

La Commission remercie également toutes les personnes qui ont apporté des informations et les réponses aux questions que la Commission a posées, et plus spécialement le chef du Service des finances et son équipe.

Pour la Commission financière
Marc Schafroth
Rapporteur

Rapport de la sous-commission des comptes

Dicastère de M. Pierre-André Monnard

Composition de la sous-commission

Membres: Madame Sarah Blum **POP** - rapporteuse
Messieurs Pierre-Alain Borel **PS**
Marc Schafroth **UDC**

La sous-commission s'est réunie le lundi 24 mars 2014 en présence de M. Monnard, chef du dicastère et de M. Legrix pour les services qui le concernent.

Services du dicastère de M. Monnard

En préambule, M. Monnard informe les membres de la sous-commission que la situation financière de la ville s'est stabilisée. C'est ainsi, que la piscine des Mé-lèzes a pu être complètement amortie et que des provisions ont pu être faites pour Prévoyance.ne.

S'il n'est pas extraordinaire, le résultat reste très satisfaisant même si une déception subsiste quant aux impôts des personnes morales, qui n'ont pas rapporté autant qu'escompté.

Services liés à la présidence

100 – Conseil général

3101200: Le montant de ce poste, moins élevé que prévu, s'explique par le fait qu'il y a eu cette année moins de grands rapports, avec annexes en couleur, à imprimer. Les frais s'en sont donc trouvés réduits.

110 – Conseil communal

3188000: Ce montant correspond à l'action de communication menée en vue des votations du 24 novembre.

3180500: Le montant concerne uniquement les frais de l'avocat mandaté par la Ville. A la demande de la Commission, il lui est précisé que le coût pour l'avis de droit ne figure pas dans ce montant. En effet, l'auteur du document n'a envoyé sa facture qu'en février 2014 et le Conseil communal n'a pas provisionné ou passé une écriture transitoire. Un article 95 sera demandé au Conseil communal prochainement.

121 – Chancellerie, MM. Castioni et Varrin

3101000: Même si cette somme n'est pas très élevée (il s'agit de fournitures de bureau), la différence avec le budget excède les 10% et doit donc être mentionnée dans les remarques.

130 – Contrôle des habitants, M. Varrin

À la demande de la sous-commission, un bilan de l'introduction de la borne à ticket est dressé. Si cette dernière donne globalement satisfaction, il reste encore quelques problèmes. En effet, malgré sa taille, les utilisateurs ne voient pas forcément la borne à ticket et quand ils prennent tout de même un ticket, ils ne choisissent pas toujours la bonne rubrique. Par chance, les guichets du contrôle des habitants sont polyvalents et ces difficultés ne portent pas trop à conséquence pour les usagers. De ces problèmes découle toutefois une difficulté à dresser des statistiques. Parmi les points positifs cités, nous noterons que la borne à ticket permet au public de patienter plus facilement et que le travail des employés est facilité.

*Services liés au dicastère de M. Monnard*123 – Service informatique, M Frascotti

L'informatique prend une place de plus en plus importante et les coûts, justifiés, augmentent de ce fait. Il y a ainsi actuellement 570 postes de travail.

560 – Cultes

Le montant des subventions accordées aux différentes Églises a été décidé il y a longtemps et c'est pourquoi il y a actuellement des déséquilibres entre les différents lieux de culte. Cette disproportion résulte en bonne partie du fait de l'importance grandissante de l'Église catholique dans notre région.

600 – Finances, M. Barbezat.

Les frais de personnel ont légèrement augmenté à cause notamment de la mise sur pied de MCH2. À noter également, que la tenue des intérêts passifs est bonne.

3196001: Les dépenses à ce poste sont aléatoires et difficilement prévisibles. Il s'agit ici des droits de mutations des immeubles BLOC 30 SA cédés à la Ville.

3808000 et 3808010: Ces sommes correspondent aux réserves constituées pour Prévoyance.ne.

4061000: C'est une taxe qui repose pour une part importante sur les entrées enregistrées au HCC (et donc de ses résultats!). Les recettes de ce poste sont ainsi assez aléatoires.

Suite à une question de la sous-commission, il est indiqué qu'un article concernant les achats équitables se trouve désormais dans les directives d'achat (Art.8). Sa mise en œuvre a été décidée pour la rentrée scolaire 2013-2014 mais plusieurs services ont pris du retard.

610 – Contributions, M. Barbezat

Par rapport aux comptes 2012, les résultats sont meilleurs mais ils restent en dessous de ce que le budget 2013 prévoyait. La différence se situe surtout au niveau des personnes morales et ce phénomène met en exergue la problématique générale de la volatilité des recettes des personnes morales. Cette baisse est quelque

peu atténuée par le montant des subventions obtenues qui avaient été sous-évaluées lors du budget (poste 46).

630 – Contrôle financier, Mme Aeschlimann.

3196001: Cette somme, qui n'avait pas été anticipée à temps, correspond au renouvellement de l'agrément auprès de l'autorité fédérale de surveillance en matière de révision.

620 – Service des Ressources Humaines, Mme Niklaus

Un tableau exposant le taux d'absentéisme par service depuis 2008 est projeté à la sous-commission. En préambule, on l'avertit que ces chiffres nécessitent des explications et doivent être accompagnés d'analyses plus fines avant de tirer des conclusions. Les statistiques sorties du contexte doivent être interprétées avec précaution.

Pour la totalité des services, les taux annuels d'absentéisme sont les suivants:

2008: 4,10%	2009: 4,71%	2010: 4,53%
2011: 4,58%	2012: 4,03%	2013: 5,37%

Cette forte augmentation du taux d'absentéisme en 2013 interpelle et inquiète le service, surtout que depuis plusieurs années un effort conséquent est investi dans la gestion de l'absentéisme. Par ailleurs, de manière générale, les accidents non professionnels sont plus nombreux que ceux au travail.

Globalement, le nombre d'ETP et d'employés augmente. Cette augmentation a pour conséquence que le service, s'occupant beaucoup des recrutements, n'a pas eu le temps de s'occuper autant qu'il le souhaitait de formation continue.

3091500: La somme allouée à la formation continue n'a pas été aussi élevée que prévue. Elle a en fait été reportée aux postes 3189300 (honoraires) et 3189940 (accompagnement du personnel) suite aux événements survenus en août dans un dicastère.

La sous-commission regrette de n'avoir pu se pencher sur le tableau des taux d'absentéisme avant la séance car il lui est très difficile d'avoir une vue d'ensemble dans ces conditions. On lui explique alors, que les données de ce tableau sont si sensibles qu'il est difficile de diffuser ce dernier sous sa forme actuelle. Cette explication ne convainc pas la sous-commission.

La sous-commission regrette également de ne pas avoir eu accès aux remarques concernant les comptes 2013 du service des ressources humaines. Ces dernières lui ont été transmises oralement pour cette fois.

860 – SDP, MM. Cattin et Fivaz

Les comptes révèlent qu'il y a une diminution des amendes d'ordre pour les radars fixes.

Il faudrait en outre trouver un système pour améliorer la répartition des tâches entre police cantonale et SDP et mieux partager les frais de la police cantonale entre les différentes communes.

870 – SIS, MM. Cattin et Koenig

Le budget alloué au centre «Biens, services et marchandises» a été largement sous-estimé. Cela est principalement dû au fait que le parc automobile du SIS vieillit, que les pièces à changer coûtent extrêmement cher étant donné l'âge des véhicules et qu'il n'y a pour l'instant pas de mécanicien au SIS, alors que celui-ci devrait être en place, comme l'avait annoncé l'ancien chef de Dicastère, ce que ce dernier confirme à la sous-commission puisqu'il est prévu au budget 2014. Il faudra en tenir compte lors de l'élaboration du prochain budget surtout que les véhicules sont toujours plus sollicités (8% d'augmentation des transports en ambulance l'année passée).

4360700: L'augmentation de ce poste a pour cause la hausse de la tarification de l'assurance décidée par Santé Suisse.

875 – Police du feu, MM. Cattin et Koenig

Ce compte était précédemment lié au SUE.

890 - OPC protection civile, MM. Baldi et Cattin

Sur la demande de la sous-commission, M. Baldi est présent et nous dresse un portrait de ce service. Composée de professionnels et d'astreints, l'OPC prodigue son aide aux autres services mais ne les supplée pas. Elle ne dépend pas d'une Commission mais d'un comité directeur. La sous-commission salue le travail accompli par ce service, travail qui reste souvent dans l'ombre mais qui est conséquent.

La rapporteure
Sarah Blum

Rapport de la sous-commission des comptes

Dicastère de Mme Nathalie Schallenger

Composition de la sous-commission

Daniel Ziegler (POP)

Pascal Bühler (PS)

Christophe Ummel (PLR), rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 24.03.2014, en présence de Mme Nathalie Schallenger. Etaient également présents pour l'examen de leur service: MM. Kernén, Laini, Fournier et Cosandier (420, 430), M. Jeanneret et Mme Meyer (125), Mme Cosandier et M. Galvan (301, 315, 321), M. Latrèche, Mmes Hyněk Hlavizna et Wyser-Attinger (311, 482, 483), M. Bois (124), Les comptes susmentionnés ont été passés en revue.

Ecole obligatoire (420, 430)

MM. Giacomo Laini, Jean-Luc Kernén, Alain Fournier, Pascal Cosandier.

En préambule:

Le budget a été tenu dans les grandes lignes.

Un léger dépassement a eu lieu pour les raisons suivantes:

- augmentation des périodes d'anglais à raison de deux heures par semaine pour vingt-cinq classes;
- augmentation de trois classes des années 1 et 2 et de deux classes années 8 à 11 à la rentrée 2013.

Des coûts plus élevés que le budget sont observés également pour les frais de bâtiments, notamment suite au regroupement régional.

Les coûts de formation du personnel (formation FORDIF, formation en direction d'institutions de formation) ont été légèrement plus bas qu'au budget, ceci n'est pas dû à une volonté délibérée, mais les inscriptions à des cours ont été moins nombreuses que prévues.

Au niveau des bâtiments, sur le court, le moyen et long terme il y a une nécessité d'augmenter le nombre de salles de classes par la volonté de regrouper les classes, par exemple pour faciliter les déplacements entre le parascolaire et l'école, pour permettre au nouvel encadrement des années 7 et 8 de travailler sous le même toit, et également pour permettre la mise sur pied des groupes à niveau suite à la rénovation du cycle 3. Un état des lieux a été fait, la somme d'informations est importante, un important chantier consiste maintenant à prendre des mesures.

C'est un chantier qui s'étendra sur cinq à dix ans et consistera en un investissement important. Voir page 145 du rapport.

Représentant des parents au CES: ce concept ne fonctionne pas très bien, les parents d'élèves ne sont pas suffisamment fédérés. Il serait productif pour l'école d'avoir un vis-à-vis crédible.

Il y a une certaine fatigue des enseignants et du secrétariat administratif liée aux changements dans le système scolaire ces dernières années. Le rythme des réformes est élevé et il faut maintenant les digérer et atteindre une certaine sérénité. Les réformes du cycle 1 sont passées. Celles du cycle 2 sont en cours et de gros travaux attendent le cycle 3.

Transports scolaires Bulles-Valanvron: un groupe de parents a été constitué pour entrer en dialogue avec la direction des écoles.

Service des affaires régionales et des relations extérieures (125)

M. Jean-Daniel Jeanneret, Mme Florence Meyer

Ce service est composé de deux personnes. Le taux d'activité de Mme Meyer est de 80%. L'augmentation des charges du personnel est due au changement du pourcentage du responsable de 35% à 45%, l'objectif étant de monter à 60% en 2014. Pour les comptes 2013, la ventilation des charges salariales de cette personne ne s'est pas faite correctement avec le service d'urbanisme où elle travaille également. Le service est depuis le 01.01.2014 sous la responsabilité de M. Théo Huguenin-Elie et a emménagé à Léopold-Robert 3.

Ce qui a été budgété sous "remboursements d'indemnités" a été comptabilisé sous prestations diverses.

Les points forts de l'année pour le service ont été:

- l'organisation de l'AG de «Région capitale suisse» à fin mai 2013;
- le dossier des transports: le service s'est occupé de négocier au mieux les intérêts de notre ville en vue de la mise sur pied de l'horaire 2016 CFF, en lien avec les travaux en gare de Lausanne. Une attention est également portée à l'avenir de la ligne La Chaux-de-Fonds-Morteau;
- le futur de l'association Réseau trois villes;
- l'Agglomération urbaine du Doubs dont le service assume la coordination sur mandat de l'Association Réseau urbain neuchâtelois), création d'un GLCT;
- l'étude stratégique sur le rapprochement des Montagnes neuchâteloises;
- la collaboration avec Besançon.

Le thème du forum Région capitale suisse qui sera organisé cet automne au théâtre de La Chaux-de-Fonds (21 novembre 2014) sera «le réseau hospitalier et innovation technologique, la Région capitale suisse comme pôle de santé».

Service communal de l'action sociale (301, 315, 321)

Mme Fabienne Cosandier, M. Tony Galvan.

301 Office d'aide sociale

Le chantier Collège 9 a été terminé en août, cela s'est bien passé. L'engagement du personnel a démarré en octobre. La formation a duré environ trois mois. C'était un des points forts de l'action du service en 2013.

Le but de la mise en place des guichets ACCORD est de simplifier les démarches des usagers. Du côté du service par contre cela crée une affluence qui est difficile à gérer. En janvier a lieu un pic qui engendre des retards de traitement de dossiers.

L'aide sociale a continué d'augmenter en 2013.

La part communale pour l'aide sociale est une estimation pour 2013, le résultat final sera connu au mois d'août.

Deux personnes ont été engagées pour un total de 110%, cela vient en augmentation par rapport au budget. Ces augmentations figurent au budget 2014.

Une subvention cantonale de CHF 160'000.- est accordée par le Canton pour 2013 uniquement, comme subvention de démarrage pour la mise en place des guichets ACCORD.

315 Maisons de retraite

De gros travaux d'isolation et rénovation au Châtelot sont à prévoir.

321 Participation aux institutions sociales

Allocation communale (366 1700): CHF 60'000.- de moins que ce qui était prévu au budget ont été distribués. Le ciblage ne correspond plus aux besoins et un rapport arrivera au CG.

Service de santé et promotion de la santé (311, 482, 483)

M. Latrèche, Mme Hynek Hlavizna, Mme Wyser-Attinger

311 Centre de santé sexuelle, planning familial

Cette appellation correspond à une harmonisation au niveau romand. Ce centre souhaite être un centre de dépistage pour les maladies sexuellement transmissibles pour les mineurs, il a obtenu de bons tarifs auprès des laboratoires. Un des objectifs est également d'être présent hors de l'école et par exemple de mettre sur pied des stands lors des manifestations.

482 Centre de santé scolaire

Dans le cadre de Ville Santé, notre ville a le mandat de créer le réseau ville santé suisse romand. Des contacts ont été pris avec les responsables de la promotion de la santé des cantons romands afin d'intégrer quelques villes dans ce réseau. La Ville de Sierre a manifesté son désir d'en faire partie.

Des nouveautés: des ateliers pendant les pauses de midi autour des sujets de la santé sont mis sur pied. Les enseignants peuvent s'inscrire, en vue de développer des activités autour de ce sujet avec leur classe. C'est un succès, de nombreuses personnes se sont inscrites. En outre, des cafés-débats sont organisés avec les parents, le principe est de fonctionner en petits groupes d'environ cinq personnes. Des présentations théâtrales sont organisées le mercredi après-midi, les parents et les enfants sont invités, c'est un succès.

«La Chaux-de-Fonds, c'est bon pour la santé»: destiné à endiguer la baisse du nombre de médecins en ville, ce concept permet d'être présent lors des congrès de médecins pour motiver des praticiens à venir s'établir dans notre ville. Les premiers résultats sont très encourageants, mais il faut savoir que la concurrence est rude, car beaucoup de Villes cherchent des médecins.

483 Centre d'orthophonie

Le service fait partie du service de santé et promotion de la santé depuis 2013. C'est un changement qui est profitable. Un travail de refonte a été fait. Une augmentation du temps de travail de 40% pour des travaux de gestion a eu lieu.

La renégociation de la convention tarifaire avec l'Etat a donné du travail. Les résultats sont relativement satisfaisants mais les formalités à faire pour obtenir le remboursement augmentent.

Des listes d'attente assez conséquentes sont un phénomène nouveau, il a lieu depuis 2013. Il y a une augmentation de signalements de toute sorte, dont une partie est redirigée ailleurs.

Service juridique (124)

M. Matthieu Bois

En 2013, dans les dossiers importants traités par le service juridique l'on peut notamment citer l'affaire qui oppose le Conseil communal à Jean-Charles Legrix et sa participation à l'élaboration de la nouvelle loi cantonale sur les finances, à la rédaction de la convention entre l'Etat et les trois Villes sur l'orthophonie.

Le service juridique apporte son appui à la commune de Val-de-Ruz, sur la base d'un mandat, dans des dossiers d'urbanisme, police des constructions et travaux publics. Quelques dossiers sont également traités pour la commune de La Sagne.

Une augmentation de dotation de 20% de secrétariat a été octroyée à partir de juin 2014.

Le rapporteur
Christophe Ummel

Rapport de la sous-commission des comptes

Dicastère de M. Théo Huguenin-Elie

Composition de la sous-commission

Madame Katia Babey-Falce (PS)

Monsieur Hughes Chantraine (UDC)

Madame Lucie Marchon (POP), rapporteuse

Étaient également présents durant toute la séance:

Monsieur Théo Huguenin-Elie, chef de dicastère, et Madame Sarah Steinweg Clark administratrice du dicastère.

Puis, dans l'ordre de l'examen de leur service ou secteur:

- M. Yanick Stauffer pour la gérance communale (Mme Nathalie Rey étant malade)
- M. Yanick Stauffer pour le service économique (Mme Caroline Choulat étant en congé maternité et Céline Meunier en arrêt accident)
- Mme Anne-Véronique Robert, MM. Philippe Carrard, Denis Clerc, Jean-Daniel Jeanneret et Yanick Stauffer pour le service d'urbanisme et de l'environnement

Discussion générale

Le chef de dicastère présente les contours du nouveau dicastère. Il relève l'opportunité de renforcer les liens entre la planification et les ingénieurs (Services techniques). Au Service d'urbanisme, un poste nouveau a été créé, celui de délégué au marketing urbain. Il ajoute que l'ingénieure communale adjointe, et le responsable des aménagements urbains, ont trouvé de nouvelles opportunités professionnelles et quitteront leur service respectif.

Gérance

Le vin

L'administratrice explique qu'à l'époque, il y avait une facturation interne du vin, qui a été abandonnée en 2010 pour des questions de TVA. L'absence d'imputation interne explique pourquoi les résultats liés au vin sont déficitaires. L'administratrice propose quelques pistes pour améliorer la rentabilité de la vigne de La Chaux-de-Fonds. D'une part, une personne a été engagée à 20% pour faire la promotion du vin et effectuer les livraisons; d'autre part, elle propose d'adapter un peu le prix de vente des bouteilles, afin de mieux correspondre aux coûts réels, tout en tenant compte des trois secteurs de vente, la Fête de Mai et les vins d'honneur (prix le plus bas), les restaurateurs et les particuliers et en tâchant de rester le plus compétitifs possibles. Enfin, un groupe de travail se penche également sur la réalisation d'une nouvelle étiquette pour 2015. Les commissaires de la sous-commission seront invités à participer à son choix.

Un-e commissaire demande s'il y a un contrat d'exclusivité pour la vente avec la Grappe d'Or, qui est le seul vendeur sur la place. Ce n'est pas le cas. On pense toutefois qu'en améliorant l'étiquette et en travaillant sur l'image, il serait possible de trouver d'autres points de vente. Il serait notamment intéressant d'en permettre la vente à l'office du tourisme.

Un-e commissaire demande où la Ville a acheté le raisin suite au dégât du gel. Le vigneron a pu s'approvisionner en raisin du canton, d'où l'appellation "Neuchâtel" de cette cuvée. Un-e commissaire demande s'il ne serait pas intéressant de faire du vin biologique, mais il semble que ce ne soit pas possible tant que M. de Montmollin n'est pas converti à ce type de culture. Un-e commissaire demande quel est le coût du remplacement des ceps et si la qualité du vin ne va pas être péjorée. Les ceps nouvellement plantés l'ont été sur demande de la Ville afin d'avoir davantage de rouge. La qualité ne sera pas péjorée, seul le goût pourrait être différent. Concernant les coûts, le capital "terrain" est à la Ville, mais le capital "plantes" appartient au vigneron, les frais engendrés par ces nouvelles plantations sont donc à la charge du vigneron.

210 Gérance – secrétariat

Un-e commissaire remarque une augmentation des charges de personnel. En 2012, le service était en sous-effectif. Un demi-poste de secrétariat technique a donc été créé. Le contrat d'un collaborateur a en outre été prolongé afin de travailler au projet EPIQR pour une durée limitée.

D'autres postes de charges sont en augmentation dû au fait que le service suit plus rigoureusement les baux et les impayés qu'avant, impliquant notamment davantage de frais judiciaires, ainsi que l'envoi de courriers recommandés (notamment dans l'objectif de modifier certains acomptes de charges). L'achat de nouveau mobilier lors de la réorganisation de la gérance et la création de places de travail a aussi compté.

Un-e commissaire remarque que les pertes sur débiteurs augmentent et demande si les actes de défaut de bien sont ré-activables. Dans ce cas, celles-ci ne devraient pas être considérées comme des pertes. Le délégué au marketing urbain indique, qu'en partie, ce sont bien des pertes réelles sur débiteurs en lien avec l'amélioration du suivi de la gérance par rapport aux impayés. D'autre part, plusieurs actes de défaut de biens ne seront jamais ré-activables (départ à l'étranger notamment) et ont été passés en perte.

Un-e commissaire demande si les dépenses en mobilier ont été faites avec le même scrupule d'économie que pour l'usage des produits d'entretien. Le chef de dicastère explique que le mobilier était vieux et n'avait aucune classe, que l'investissement fait cette année l'est pour les 20 prochaines années. Un-e commissaire pourrait être gêné par un usage trop systématique de l'art. 95 pour des frais comme ceux-ci, mais le chef de dicastère estime qu'il était dans ce cas judicieux de tenir compte de l'opportunité des mouvements de personnel pour renouveler et unifier le mobilier de la gérance.

Le délégué au marketing urbain note que l'augmentation des honoraires de gérance est liée à deux principaux facteurs. D'une part, l'augmentation des loyers nets encaissés en lien avec des travaux à plus-value et d'autre part grâce à de nouveaux mandats confiés par Prévoyance.ne notamment pour les immeubles neufs Pissaro et Degas à la rue Abraham-Robert. A noter que la gérance interagit comme une gérance privée avec Prévoyance.ne. Pour rester concurrentiel, la gérance communale a dû revoir ses honoraires de gérance. Cela n'a toutefois pas péjoré globalement les honoraires encaissés.

211 Bâtiments locatifs

La différence entre le bénéfice budgété et les comptes est liée principalement à un prélèvement à la réserve de CHF 600'000.- non effectué et à un amortissement financier spécial de CHF 700'000.- en lien avec les travaux de l'immeuble Commerce 101-105. Comme mentionné dans le rapport au Conseil général concernant ces travaux, l'amortissement en prévision de cette rénovation est fait de façon importante si les comptes de la Ville le permettent afin que l'immeuble soit le plus rapidement bénéficiaire pour la Ville.

Suite à une modification des baux, les frais d'eau froide auparavant compris dans le décompte chauffage apparaissent ici. Cela explique la hausse de ce compte et la baisse du compte 3122100. La situation sera régularisée en 2015 lorsque tous les locataires seront soumis aux nouveaux baux.

212 Parkings

Aucune remarque

213 Bâtiments d'utilité mixte

Un-e commissaire remarque des frais de chauffage très bas pour les salles publiques. Un-e commissaire remarque des frais de chauffage élevés pour les objets vacants, qui ne devraient théoriquement pas être chauffés. En effet, une extourne est normalement effectuée entre ces deux comptes, rétablissant ainsi l'équilibre. L'écriture interne n'a cependant pas été faite cette année.

230 Bâtiments industriels

Aucune remarque

240 Domaines

Un-e commissaire se demande pourquoi les forêts ne sont pas également sous ce centre. Dans les faits, celles-ci sont gérées par la Ville du Locle. En outre, il s'agit de patrimoine administratif, alors que les domaines sont du patrimoine financier.

122 Service Economique

Le chef de dicastère note que la personne chargée de la gestion foncière réoriente sa carrière, et que le service est en pleine reconstruction.

Au compte 3656600, un-e commissaire demande du report de quel projet il s'agit en lien avec la baisse de ces soutiens. Le chef de dicastère explique qu'il s'agit des Journées de La Métropole Horlogère, et ce en raison notamment du décès de leur présidente.

Un-e commissaire s'étonne du peu de projets soutenus et demande s'il n'y aurait pas la possibilité de stimuler la demande ou de soutenir même des petites choses. Un-e commissaire a pu également voir que les acteurs économiques de la ville étaient très touchés lorsque la Ville leur démontrait sa reconnaissance. Le chef de dicastère est d'accord qu'il faut repenser la promotion économique de la Ville, comme le fait par exemple le Val-de-Travers avec la fête du changement d'heure, d'une façon dynamique et festive.

Pour le secteur du commerce, le délégué au marketing urbain dit que le service propose déjà des cours pour les commerçants, ainsi que la soirée réseau centre-ville créant ainsi une saine émulation. Il ajoute que, contrairement à la Ville de Neuchâtel, les commerçants ne lui semblent pas preneurs d'actions festives, mais plutôt de soutien administratif.

Le chef de dicastère soulève le problème des vitrines vides sur le Pod, et explique que les grandes enseignes ne peuvent pas s'installer car les surfaces sont trop petites ($< 250\text{m}^2$). Il espère pouvoir travailler avec les propriétaires de façon à agrandir les espaces d'un immeuble à l'autre. Parfois, ce sont les loyers qui sont trop chers, avec des petits propriétaires qui ne veulent pas s'aligner aux prix du marché, rendant l'accès aux espaces compliqué pour les petits commerçants. Le service essaie de conseiller ces propriétaires avec des données objectives à l'appui. Un-e-commissaire est gêné par l'état actuel de l'ancien TOP TIP. Le chef de dicastère lui explique que ceci est uniquement lié au rythme d'avancement du projet, qu'il n'y a pas de blocages du type de ceux précités.

Service d'urbanisme et de l'environnement

Le service va déménager dans un seul lieu prochainement, tout le monde sera à Passage Léopold-Robert 3, y compris la direction du dicastère et le secrétariat. A Rocher 1, restera le service des bâtiments et l'administration des infrastructures. Le service semble se réjouir de ce changement.

Le pôle des permis de construire, qui a longtemps été en sous-effectif, a pu s'adjoindre un 60%-80%. Il y aura prochainement l'introduction pour toutes les communes du logiciel SATAC2, avec la volonté de réduire le délai de traitement des dossiers de 90 à 55 jours, ce qui risque de ne pas se faire sans difficulté en dépit de cette nouvelle dotation.

La personne engagée en remplacement de l'architecte du patrimoine, ne connaissant pas encore bien les réalités locales, celui-ci conserve un pourcentage au service afin de l'accompagner dans ses nouvelles fonctions.

Le nouvel Hôtel Judiciaire

Le chef de dicastère explique que le projet avance, mais il y a toujours un certain nombre de difficultés. La Ville a consenti à certains efforts vis-à-vis de l'Etat afin que son implantation dans le Haut soit facilitée. Elle a acheté le terrain (CHF 900'000.-) et le cède à l'Etat en droit de superficie, la Ville accepte de participer au concours d'architecture (ce qui lui coûte CHF 200'000.-) et elle accepte de prendre à sa charge certaines mesures constructives. L'Etat demande que la Ville prenne le parking à sa charge, au prix de CHF 60'000.- la place, ce qui lui semble excessif, d'après ses expériences similaires de la Halle Volta et de Charles-Naine. Elle insiste pour que la place se tienne dans une fourchette de CHF 35'000.- à 40'000.- (entre 4 et 5 mios au total quand même). Elle espère également que tous ces efforts de participation soient reconnus et que l'Etat ne soit pas tenté de la présenter comme ayant des exigences excessives, car ce n'est vraiment pas le cas.

L'architecte communal ajoute que ce projet n'est pas simple d'un point de vue architectural, qu'il faut gérer la cohabitation entre les différentes instances judiciaires, qu'il y a beaucoup de délicatesses et qu'il n'y a pas une personne qui centralise le projet, qui rassemble et tranche. Pour l'instant, les besoins se sont additionnés, maintenant il va falloir simplifier et inventer, afin de faire diminuer la facture. Il pense avoir un projet définitif et une stratégie acceptable d'ici les vacances d'été. Le chef de dicastère note que si la facture a ainsi été augmentée, c'est aussi parce que certains éléments n'avaient pas été comptés au départ: le fait que le bâtiment doive être Minergie-P, le parking, ainsi que les surfaces de réserve.

Maison du Peuple et Abattoirs

L'architecte communal explique qu'une enquête concernant le potentiel des salles d'accueil et de spectacle de la région est en cours, en collaboration avec l'Université de Neuchâtel, et que cela servira de repère pour certaines choses. Pour la Maison du Peuple, il va s'agir de moderniser la grande salle, revoir l'accueil et la circulation. On a renoncé à avoir une cuisine professionnelle, mais plutôt un coin accueil traiteur. Un cahier des charges pour chaque zone a été fait. Le chef de dicastère note que la structure du bâtiment ne permet pas n'importe quoi, mais qu'on va faire plus que juste rénover l'existant.

Concernant les Abattoirs, ceux-ci doivent d'abord être complètement nettoyés avant de commencer le processus de réaffectation.

La Passerelle

Le projet définitif est actuellement terminé. Cela a pris du temps en raison des négociations avec les CFF, qui sont toujours compliquées, notamment au niveau des lignes de contact. La Voirie a souhaité une passerelle fermée pour des questions d'entretien, et il a été décidé de mettre du treillis sur les côtés. Le Conseil général

recevra une demande de crédit, en principe avant l'été 2014. Le coût de la passerelle est devisé à CHF 5'000'000.-, le montant définitif dépendra de la finalisation des négociations avec les CFF. La Confédération participera à hauteur de CHF 750'000.- par le biais du projet d'agglomération et les CFF à hauteur de CHF 250'000.-, ce montant ayant été négocié dans le cadre du Plan spécial Le Corbusier. Une participation de l'Etat a également été demandée.

Un-e commissaire se demande si cette passerelle est vraiment utile. Le chef de dicastère répond que cette liaison est primordiale pour relier le sud de la Ville et notamment le futur centre sportif des Mélèzes. L'architecte communal fait remarquer que la vue sera magnifique depuis la passerelle et que ce serait très agréable pour les visiteurs également.

Le Parking Sud

Les études géologiques et de trafic ont démontré la faisabilité de ce parking. Pour pouvoir construire, il faudra mettre en zone le terrain nécessaire; une surface équivalente devra être remise en zone agricole selon la nouvelle LAT. La mise en place de la politique de stationnement est une condition de base pour pouvoir lancer le concours d'entreprise totale. Finalement, la Confédération va probablement demander une compensation sur domaine public des places de parc qui seront construites dans le parking. Un-e commissaire fait remarquer les risques de référendum selon la politique de stationnement. Le chef de dicastère aimerait bien que les discussions aient lieu en amont.

755 SUE Urbanisme

Aucune remarque.

813 SUE Environnement

Un-e commissaire note la baisse des revenus des patentes et demande s'il s'agit d'une tendance générale. C'est le service du domaine public qui s'occupe de cela, le service n'a pas de vision globale, mais la tendance semble se confirmer.

Un-e commissaire est content de la baisse des charges, mais ceci est dû au transfert vers le SIS des charges de personnel.

150 Transports

Un-e commissaire se souvient qu'il avait été prévu que la participation aux transports publics régionaux augmente, et voit que ce n'est pas le cas. La Ville n'a pas pris sur ce calcul du Canton. L'important est de continuer à avoir un poids pour exiger un certain confort dans les transports publics. Le Canton s'est désengagé d'un bout du financement de la ligne 5, pendant que les entreprises veulent des cadences à 10mn. Il faudra définir ce que la Ville veut et peut faire dans ce domaine.

Un-e commissaire se demande si les parkings extérieurs sont bien utilisés. L'idée est de coupler le billet parking et transN.

La rapporteure
Lucie Marchon

Rapport de la sous-commission des comptes

Dicastère de M. Jean-Pierre Veya

Composition de la sous-commission

M. Daniel Surdez (PLR)

Mme Celia Clerc (PS) – rapporteuse

Mme Clarence Chollet (Les Verts)

La sous-commission s'est réunie le lundi 24 mars 2014 dès 08h00 en présence de Monsieur Jean-Pierre Veya et de Monsieur Xavier Huther (administrateur du dicastère).

Étaient également présents pour l'examen de leur service:

M. Tissot (500)

M. Humair (501 et 502)

M. Maeder (511 et 515)

Mme Bosshart et M. Piguet (513)

Mme Umstätter (514)

M. Bédât (115 et 550)

M. Houlmann (520, 521, 524 et 525)

Étaient excusées:

Mme Musy (505 et 512)

Mme Chollet

500 Service des affaires culturelles

Le Service des affaires culturelles s'est essentiellement consacré en 2013 à l'élaboration du rapport sur la politique culturelle de la Ville, rapport qui a d'ores et déjà été soumis pour consultation aux acteurs culturels de la région. Ce document devrait pouvoir être présenté au Conseil général après les vacances d'été.

La nomination en 2013 d'une nouvelle direction, respectivement, artistique et générale pour Arc en Scènes a également occupé ledit service. La mise en place de cette nouvelle structure a notamment nécessité un certain travail de réseau.

La présence de la Ville de La Chaux-de-Fonds au Salon du livre de Genève a constitué une des manifestations phares que le Service des affaires culturelles a coordonné en 2013. Cet événement a poursuivi des objectifs de communication ainsi que de prise de contacts. Le stand dédié à notre ville a connu une belle fréquentation.

En 2013, la Plage des Six Pompes a fêté ses 20 ans. Cette manifestation s'est développée à tel point qu'elle interroge sur la place des arts de rue en Suisse. Il y a la volonté de profiler, au niveau Suisse, La Chaux-de-Fonds comme une ville importante dans ce domaine. Pour ce faire, un colloque national soutenu par Pro Helvetia sur les arts de rue se tiendra les 4 et 5 août 2014 en notre ville.

L'inauguration de la statue de Chevrolet a constitué un autre des temps forts de l'année 2013. Cette manifestation a permis d'illustrer les liens qui peuvent exister, et qu'il est important de renforcer, entre le monde entrepreneurial (mécénat) et les institutions culturelles en ville de La Chaux-de-Fonds.

Le dépassement entre le budget et les comptes au poste 319 5300 relatif à la fête de mai s'explique en particulier par la location d'une scène et des dépenses de programmation et de communication non prévues. Par ailleurs au poste 436 5300 les recettes sont plus faibles qu'envisagées (météo déplorable). La différence constatée au poste 365 7900 «Vivre La Chaux-de-Fonds» résulte quant à elle de l'annulation du Calendrier de l'Avent en 2013.

Il apparaît à la sous-commission qu'il est important de réfléchir à brève échéance sur l'avenir des abattoirs. En effet, depuis le départ de la boucherie Bühler, des squatters se sont appropriés les lieux et le bâtiment se dégrade à présent encore plus rapidement.

501 Bibliothèque de la ville

Son 175^{ème} anniversaire a beaucoup occupé la BV en 2013, tant au niveau des manifestations que des colloques scientifiques. Les différents événements en lien avec ce jubilé ont été, pour partie, financés par l'association des amis de la BV.

Le déménagement de certains fonds hors les murs a également été l'une des activités importantes de la BV en 2013. Ce déménagement a permis de dégager de la place dans les locaux de la BV. Il y a aussi eu le lancement du prêt de livres numériques, lequel rencontre un joli succès, ainsi que la préparation de la migration du site internet de la BV sur la plateforme de la Ville, laquelle devrait intervenir d'ici environ 2 ans.

Le travail de numérisation des archives du Club 44, ainsi que celui de La Sentinelle ont pu être terminés en 2013. Pour ce travail de numérisation, la BV n'a pu compter sur aucun financement de la part de l'Etat. D'ailleurs, les sommes perçues du canton par la BV s'avèrent insuffisantes par rapport aux prestations offertes. Ce point est actuellement, et toujours, en cours de discussion entre l'Etat, Neuchâtel et notre ville.

Au poste 310 1500 «publication», est inscrit un montant de CHF 20'000.- au lieu des CHF 53'000.- budgétisé. Cette différence s'explique par le fait que le financement que doit assurer l'Etat pour l'édition de la Filmographie neuchâteloise ne l'a pas été, ce qui a conduit à reporter une fois encore la publication du tome II de ce document.

502 Bibliothèque des jeunes

L'exercice 2013 de la BJ a été marqué par le remplacement des deux anciennes coresponsables par une responsable, laquelle a commencé en novembre 2013. Une belle dynamique de propositions et d'évolution est en train de se mettre en place.

La BJ a été approchée par les crèches de la Ville pour accueillir à échéances régulières les éducatrices et les enfants de ces institutions. Il est en outre prévu de faire participer les crèches subventionnées à la «bibliothèque itinérante», à l'heure actuelle, seules les crèches de la Ville se voyant prêter des livres par la BJ.

Au poste 314 2400 «entretien des bâtiments», la différence entre le budget et les comptes résulte d'une sous-estimation, au moment du transfert du bâtiment de la Société Bloc 30 au patrimoine administratif de la Ville, des frais d'entretien. Le budget 2014 sera sur ce point malheureusement aussi insuffisant.

La sous-commission relève qu'il serait intéressant, en particulier en lien avec la BJ, de créer des projets communs ainsi que se coordonner avec les bibliothèques du Locle.

505 Archives communales (dès 2012, au 500 jusqu'en 2011)

Compte tenu de l'importante disponibilité, dont Mme Musy doit pouvoir disposer pour mettre en œuvre le projet muséographique du MH, les archives communales ont pour l'heure été mises en sommeil. Pour mémoire, le budget 2014 prévoit un montant pour mandater un chef de projet à 50% et un poste administratif à 50%, ce qui devrait permettre de réfléchir à la gestion de nos archives et ainsi de respecter la nouvelle législation cantonale en la matière.

Afin de dégager les moyens nécessaires à la finalisation du concept muséographique du MH, tout en respectant le budget 2013 et le crédit d'investissement accordé par le Conseil général, des sommes budgétisées au 505 ont été réaffectées par le Conseil communal au 512. Cela concerne notamment les forces de travail engagées afin de fournir aux muséographes les contenus pour la nouvelle exposition permanente du MH qui ont été rémunérées avec le budget dévolu initialement à d'autres postes. Fort de l'expérience du MH et afin d'éviter ce genre de réaffectation budgétaire, le Conseil communal s'engage à budgétiser plus précisément le projet du zoo-musée, appelé anciennement Naturama, nom qui a été abandonné car déjà pris par une institution en Suisse allemande.

510 (Services généraux des musées), 511 (MHNC), 515 (Zoo du Bois du Petit-Château), 512 (MH), 513 (MIH), 514 (MBA)

L'année 2013 a été marquée par la mise en exploitation des nouveaux dépôts acquis par les musées. Les locaux sont à présent opérationnels et les collections sont en train d'être démenagées. Un retard est ici à relever en raison d'un problème de moisissures découvert dans les collections du MH. Il a donc fallu traiter ces collec-

tions pour éviter la contagion avec d'autres objets. Un crédit "article 95" de CHF 55'000.- (à dépenser entre 2013 et 2014) a été accordé par le Conseil communal pour traiter ce problème.

La bibliothèque commune des musées (MIH, MH et musée paysan) devrait être opérationnelle cet automne. Sa mise en œuvre a également pris un peu de retard ici aussi après la découverte de moisissures sur les fonds entreposés à la Loge maçonnique. Un crédit "article 95" de CHF 33'000.- (à dépenser entre 2013 et 2014) a été accordé par le Conseil communal pour traiter ce problème. La bibliothèque sera ouverte au public. Ce sera une bibliothèque de consultation et de prêts interbibliothèques, qui sera tournée sur l'histoire de la région.

Une nouvelle politique tarifaire des musées du parc (notamment l'introduction d'un billet commun) doit encore être arbitrée par le Conseil communal après la consultation des commissions qui s'est déroulée en ce début d'année. Il apparaît essentiel aux commissaires présents d'avoir à terme une vision globale en matière de tarification dans les musées et les infrastructures sportives de notre ville, et ce en y incluant le zoo-musée ainsi que le Centre aquatique des Mélèzes.

La semaine des musées, qui s'est tenue en 2013, a été une belle réussite.

511 Musée d'histoire naturelle

Ce qui a beaucoup occupé le MHNC en 2013 c'est la préparation du rapport de demande de crédit d'étude, rapport qui a été accepté par le Conseil général en juin 2013, ainsi que la préparation du déménagement des collections. Ce crédit a permis d'engager deux personnes (une technicienne de musée et un collaborateur scientifique), qui travaillent notamment sur le conditionnement des collections en vue du déménagement et de leur conservation. Il y a en outre deux civilistes qui travaillent à 100% depuis mi 2013. Une estimation du temps restant pour le conditionnement des collections va être faite et il faudra alors peut-être envisager de nouveaux engagements afin de réussir à respecter le timing. La pertinence de garder certains spécimens en fonction notamment de leur état et de leur importance historique et scientifique est systématiquement étudiée. Pour l'heure, peu de spécimens sont destinés à la destruction. Aucune étape intermédiaire n'est prévue pour le déménagement, celui-ci devra se faire directement des espaces occupés actuellement au nouveau bâtiment. Le conditionnement est d'ailleurs fait en fonction d'un déménagement en une seule fois. Dans le cadre du conditionnement, la réflexion est déjà en train d'être faite sur ce qui sera présenté dans les nouveaux locaux. Toutefois, le concept général de muséographie n'est pas encore établi, c'est précisément l'objet du rapport qui sera soumis au Conseil général en juin 2014. Dans le cadre de ce rapport, il sera demandé au Conseil général de fermer complètement le musée dès le début des vacances d'été 2014, afin que le personnel du MHNC puisse se consacrer entièrement au conditionnement et à la muséographie. Les dioramas ne pourront pas être déménagés. Il y aura toutefois un travail photographique qui sera fait sur ceux-ci compte tenu de leur intérêt historique. Le conservateur réfléchit d'ailleurs à la possibilité d'en déménager un.

Le MHNC travaille sous forme de mandat avec une taxidermiste indépendante, ce qui explique la non dépense au poste 301 1100 « traitements du personnel ». La baisse de fréquentation ainsi que des recettes de la boutique et des entrées sont dues à la fermeture du musée la semaine.

L'association d'un zoo et d'un musée sur un même site est quelque chose d'unique en Europe. Il y a des choses similaires aux USA et en Inde, mais la comparaison est difficile. Les études entreprises pour l'heure démontrent qu'il est plus avantageux de faire un nouveau bâtiment et non de rénover le bâtiment de l'Ancien stand. La demande de crédit de construction devrait intervenir au printemps 2015.

512 Musée d'histoire

Au niveau architectural, le budget a été respecté. Le budget relatif à la muséographie est, pour l'heure, également respecté tant au niveau des investissements que du budget de fonctionnement. Même si pour ce faire des réaffectations de budget ont été nécessaires (voir ci-dessus sous 505 Archives).

513 Musée international d'horlogerie

En 2015, des travaux devront être entrepris sur l'étanchéité du MIH pour environ 2.5 millions. Il s'agit de travaux d'entretien du bâtiment qui a 40 ans cette année. Ces travaux de réfection n'auront toutefois pas d'incidence sur la gestion du musée, qui restera ouvert.

Un nouveau conservateur, en remplacement de M. Oechslin, a été engagé. Conformément à la convention signée avec l'UniNe, un poste de directeur scientifique à 50 % sera mis au concours cet automne. Mme Bosshart a renoncé pour l'heure à faire valoir son droit à la retraite et a augmenté son temps de travail. Elle assume donc la direction ad intérim de l'institution.

En 2013, un travail important a été fait pour mettre en place les expositions et festivités en lien avec le 40^{ème} anniversaire du MIH, qui se tiendra en 2014. La mise en place de la nouvelle muséographie du MIH, débutée en 2006 et introduite peu à peu, a été terminée en 2013. Cette mise en œuvre par étape a permis de récolter des fonds privés sur un laps de temps plus important, mais a été plus difficile à exploiter en termes de communication.

Les expositions temporaires doivent être intégrées au musée pour avoir une bonne fréquentation. Ces expositions ne permettent donc pas d'augmenter de manière sensible la fréquentation du musée, qui reste stable.

514 Musée des beaux-arts

En août 2014, un rapport va être soumis au Conseil général pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et des systèmes de climatisation et ventilation, pour un montant d'un peu plus de 2 millions. Le MBA va devoir être fermé pendant quelques mois.

En 2013, il n'y a rien eu de particulier au MBA. Les premières expositions de l'année 2013 ont souffert des expositions Le Corbusier de 2012, en ce sens que les nouvelles expositions de 2013 avaient nettement moins de visibilité que celles de Le Corbusier. Le budget habituel dévolu annuellement à la promotion du MBA est de CHF 20'000.-, soit un montant relativement faible. La biennale a, comme à chaque fois, connu un beau succès.

Les tableaux de la collection Junod ont été atteints par des vers de bois (pas d'insectes actifs). Ce problème a pu être résolu à moindre coût et à satisfaction grâce à un traitement par anoxie. Toutefois, craignant que le traitement de ces œuvres fût onéreux, des interventions planifiées en 2013 ont été reportées afin d'absorber ces éventuels coûts.

515 Zoo du Bois du Petit-Château

En 2013, le zoo a mis en place un nouveau programme de reproduction d'espèces menacées. Toutes les conditions ne sont toutefois, pour l'heure, pas encore réunies afin de pouvoir prétendre à l'inscription à l'EAZA (European Association of Zoos and Aquaria).

520 - Service des sports

Tous les crédits spéciaux prévus au budget ont été engagés. Ce qui avait été annoncé a été fait. On peut reconnaître une certaine rigueur au Service des sports.

La légère augmentation du poste 301 1100 « traitements du personnel » s'explique par le renforcement du secrétariat qui s'est vu attribuer un 0.2 EPT supplémentaire.

521 La Charrière, terrains, pistes, halles

Au pavillon des sports (halle triple omnisports), les travaux arrivent au bout. Il n'y a eu que quelques problèmes mineurs. Le budget de 4.2 millions a pour l'essentiel été tenu. Il devrait y avoir un dépassement de quelques CHF 100'000.-, lié notamment au fait qu'il a fallu refaire les poutres portantes de la façade est, ce qui n'était pas prévu, ainsi qu'à l'adaptation des prix entre le moment où le rapport a été voté au Conseil général et la réalisation des travaux. De plus, le budget prévu pour les divers et imprévus a ici été entièrement utilisé et était peut-être trop faible. C'est la première fois depuis ces dernières années qu'un crédit d'investissement est dépassé au Service des sports.

L'augmentation au poste 311 1000 « achats de matériel et de mobilier » est liée à l'achat d'armoires complémentaires au pavillon des sports, achat qui n'était pas budgétisé.

524 Piscine des Arêtes

La piscine des Arêtes ferme une semaine par année et est ouverte 7 jours sur 7. Elle fonctionne avec 3 EPT, plus quelques vacataires le week-end, qui font tout (caisse, surveillance, entretien des locaux, etc.). Avec le projet de nouveau centre

aquatique, ces postes seraient transférés sur le site des Mélèzes. La fréquentation est en baisse. Une baisse qui s'avère faible mais constante. Cette baisse d'affluence s'explique par les heures dévolues au club de natation, ce qui a créé un certain mécontentement dans la population.

525 Piscine, patinoires des Mélèzes

L'essentiel de l'activité du Service des sports en 2013 a été consacré au projet de la piscine des Mélèzes. Le bassin de 50m extérieur va passer de 7.5 lignes à 6 lignes. Cela est dû notamment au coefficient entre le volume d'eau nécessaire à remplir le bassin et l'utilisation qui en est faite par la population. En faisant 6 lignes, on aura également plus de place pour séparer les différents basins extérieurs, ce qui est requis par la réglementation en la matière, ainsi que pour faire passer les gaines techniques. Cela permettra aussi de moins excaver et donc de maîtriser les coûts. Le bassin des plongeurs va être conservé, mais va être redimensionné pour que le coefficient volume d'eau / utilisation soit meilleur. La construction de 8 lignes sur le bassin de 25m intérieur représenterait un surcoût de 1.5 millions si on peut maintenir la volumétrie du bâtiment et 2.5 millions si on doit faire un bâtiment un peu plus grand.

On arrive à la fin des travaux liés au crédit d'investissement de 1.65 millions de la patinoire des Mélèzes.

L'augmentation du poste 3017100 «traitements du personnel exploitation» est dû à un licenciement avec libération de l'obligation de travailler et à la procédure liée à la contestation par l'employé de ce congé. Cette procédure, finalement gagnée par la Ville, a duré environ une année pendant laquelle cet employé a été payé tout en étant remplacé.

La piscine des Mélèzes a été entièrement amortie vu les travaux à venir et sa valeur actuelle. C'est cela qui explique la différence de 1.5 millions au poste 3311000. La piscine des Arêtes devra également être entièrement amortie d'ici le début des travaux du Centre aquatique des Mélèzes, également pour 1.5 millions.

Le bail commercial du restaurant des Mélèzes, qui était de cinq ans, n'a pas été renouvelé par la Ville. Un nouveau bail a été proposé au gérant actuel, mais avec un nouveau loyer et d'une durée plus courte afin de tenir compte du timing du projet du Centre aquatique des Mélèzes. Il apparaît à la sous-commission que le restaurant devra s'avérer attractif pour le Centre et contribuer à son dynamisme.

115 Parlement des jeunes

Le parlement des jeunes est intéressé à se positionner sur des projets importants pour la Ville, ainsi qu'à collaborer davantage avec le Conseil général et ainsi créer des interactions.

550 Service de la jeunesse

L'année 2013 a été marquée par la poursuite de la mise en place des infrastructures du pré et parascolaire. A fin 2013, selon les chiffres de l'Etat, il manque encore environ 80 places en préscolaire, alors que dans le parascolaire il manque encore 235 places. Actuellement la Ville n'a donc pu ouvrir que la moitié des places prévues par la loi cantonale, laquelle a fixé 2014 comme échéance pour la création de l'ensemble des 515 places requises. Il y a à l'heure actuelle des problèmes de recrutement et il reste très difficile de trouver des lieux adéquats pour la mise en œuvre des places de parascolaire manquantes. En 2014, on va ouvrir 35 places en parascolaire.

En 2015, une enquête va probablement être menée pour évaluer les besoins de la population en matière d'accueil des enfants. Il y a actuellement une forte demande des parents quant à l'offre parascolaire, où cette attente de la population n'est pas couverte. En revanche, en préscolaire, on couvre la demande de la population. A La Chaux-de-Fonds, il n'y a qu'une 20^{aine} de places de parascolaire dans le privé. Cela s'explique par le fait que l'organisation d'une infrastructure parascolaire est plus compliquée, notamment de par le fait que les enfants sont scolarisés, mais aussi en raison du coût de facturation de la place, le prix de journée est CHF 10.- plus bas que pour une place de préscolaire. Un autre problème du parascolaire, c'est que ça fonctionne passablement à la carte.

Pendant les vacances de Pâques, il y aura les journées découvertes. Jusqu'à ce jour, il y a 53 enfants qui ont fait la demande d'y participer et qui ne le pourront pas, faute de places. Il manque actuellement un lieu permettant d'accueillir en nombre les enfants en centre plein air pendant les vacances, infrastructure qui devrait être à proximité de la nature et de la ville. Une piste de réflexion à ce sujet est en cours d'évaluation sur le site des Arêtes.

Le développement des animations socio-culturelles se poursuit dans le cadre des mercredis divertissements tant dans les locaux du Service de la jeunesse qu'en extérieur que par le biais d'associations de quartier. Il a un projet de jardin communautaire dans le quartier du Paddock qui se fera cette année. Il a également les journées découvertes pendant les vacances de Pâques et deux semaines de camps pendant les vacances d'automne et d'été, les enfants pouvant faire une semaine à chaque fois. Depuis 2014, 1.4 EPT ont été créés pour le travail hors cadre et hors murs. La collaboration avec Le Locle ne se fera pas pour les animations socio-culturelles, contrairement à ce qui était prévu dans le budget 2014. Les commissaires présents regrettent que la Ville du Locle n'ait pas suivi les propositions de collaboration de notre ville.

La différence entre le budget et les comptes pour le poste 3651000 s'explique par le fait que, via ETIC AEF, la participation de la Ville sur les factures adressées aux répondants légaux a pu être identifiée.

La sous-commission termine à 16h00 ses travaux. Elle regrette que ceux-ci n'aient pas pu être menés en présence de tous les commissaires et ce tant pour des raisons de représentativité que de fonctionnement.

La rapporteure:
Celia Clerc

Rapport de la sous-commission des comptes

Dicastère des Infrastructures et Energies

Composition de la sous-commission

Sylvia Morel (PLR)

Pierre-Yves Blanc (Les Verts)

Yannick Rappan (PS) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi 25 mars 2014 de 08h15 à 12h30, en présence des sous-commissaires et de MM. Pierre-André Monnard, Théo Huguenin-Elie, Jean-Pierre Veya, conseillers communaux, et Fernando Soria, administrateur. Étaient également présents pour l'examen de leur service: Mmes Florence Gasser et Catherine Huther ainsi que MM. Antoine Guilhen, Joseph Mucaria, Bekir Omerovic, Pierre Schneider, Jacques Vidal et Bernard Wille.

200 Service des bâtiments

Une stabilité du personnel est observée dans le service. Plusieurs chantiers ont été relevés: changement de la production de chaleur dans les salles de gymnastique de Numa-Droz, création de locaux dans les écoles, création de salles d'école enfantine et remplacement de compresseurs au CTP (centre d'entretien des travaux publics).

Dans les perspectives pour 2014 sont notées la rénovation du Collège industriel, celle de la Salle de musique et celle des bâtiments de la rue du Commerce 101-105.

Le poste 318'3850 déchets – taxe au sac concerne bien les sacs taxés achetés par la Ville et ensuite redistribués dans les bâtiments.

201 Bâtiments divers d'utilité publique

La sous-commission relève que l'horloge extérieure de l'ESTER fonctionne rarement. Celle-ci est propriété du Canton depuis que la Ville lui a vendu le bâtiment. Un courrier sera envoyé au Canton lui demandant de mettre régulièrement à l'heure l'horloge ou de l'enlever.

700 Administration des Travaux publics

L'adjoite de l'ingénieur communal, en charge du chantier de la Place de la Gare, a donné sa démission et sera remplacée prochainement. Le poste est mis au concours. Dans l'intervalle, c'est l'ingénieur qui gérera ce dossier.

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) commencera en 2014 pour se terminer, si tout va bien, en 2015. Notre Commune est une des dernières à ne pas avoir ce plan directeur, qui est une obligation cantonale.

710 Voirie – Frais d'entretien

Un regroupement a eu lieu entre la voirie et la déchetterie pour la gestion des déchets. Comme M. Joseph Mucaria prendra sa retraite en 2017, toutes les procédures sont mises par écrit afin de garder une trace et faciliter le travail de son successeur.

Lors de l'introduction de la taxe au sac, on a noté une augmentation des frais d'incinération relatifs aux déchets des poubelles publiques. Les orifices des poubelles vont être redimensionnés afin de réduire les incivilités. Une action de communication "choc" sera faite auprès de la population. Un conteneur enterré transparent sera exposé sur la place Espacité et des étudiants expliqueront à la population les règles du tri et de dépôt des déchets. En effet, la Ville souhaite faire de la prévention avant de mettre en place une politique plus répressive.

D'une manière générale, le tri et le respect des règles fonctionnent bien avec le 90% de la population.

720 Station d'épuration

La STEP fonctionne bien de manière générale, mais connaît quelques pannes de sa centrifugeuse. Elle rencontre aussi des problèmes dus au vieillissement des infrastructures. Une nouvelle centrifugeuse sera mise au budget 2015 pour un coût de CHF 300'000.-. La question de la filtration des micropolluants n'est toujours pas réglée. Une législation fédérale devrait venir à ce sujet. En cas d'arrivée importante d'eau, comme lors d'un orage, une fois le bassin d'eau pluviale rempli, le solde est déversé directement dans la Ronde sans filtration. Une sonde sera installée pour en connaître le volume ainsi qu'une grille pour arrêter les éléments les plus volumineux.

725 Déchets des personnes physiques

Il est rappelé qu'une partie des frais est financée par les taxes (de base et au sac) et l'autre par les impôts.

726 Déchets des entreprises

L'exercice est positif et un montant a pu être versé à la réserve. Pour l'heure, il est trop tôt pour faire diminuer le montant de la taxe.

727 Déchetterie intercommunale

La Commune des Planchettes a intégré la déchetterie en tant qu'utilisatrice.

La déchetterie fonctionne bien et le travail de qualité du personnel est souligné par la sous-commission.

730 Service des Espaces verts

Les techniques d'entretien ont évolué. Ainsi, le mulching (coupe fine du gazon qui est laissé sur place) s'est développé et le ramassage des feuilles mortes dans les parcs ne se fait plus, les tas de feuilles sont mis sous les grands arbres. En revanche, davantage de temps a été consacré à l'installation des places de jeu. La nouvelle place de jeu du Bois du Petit-Château sera terminée à Pâques et son inauguration se fera au mois d'août. Une nouvelle place sera également inaugurée au parc de l'Ouest où l'association "La Table Ronde" a financé une balançoire. Une conférence de presse et une invitation à la population seront lancées pour cet événement qui permettra de marquer le coup.

Concernant les normes de sécurité des places de jeu, la Ville est en règle. Les jeux et leurs installations répondent aux exigences de sécurité. Le problème a trait davantage aux jeux des privés. Cependant, il est rappelé que les parents et/ou accompagnants restent responsables du comportement des enfants.

La sous-commission relève que le jeu de "La Sombaille" n'est peut-être pas aux normes. Comme le foyer dépend du Canton, des contacts seront pris avec le directeur ainsi qu'avec la conseillère communale en charge de l'éducation, Mme Nathalie Schallenberger, pour les sensibiliser à cette problématique.

Un état des lieux sous forme d'inventaire est en cours sur chaque œuvre d'art de la Ville.

735 Centre horticole

Des bulbes de jonquilles ont été plantés sur le giratoire du Bas-du-Reymond à l'entrée de la ville (sortie du tunnel de La Vue-des-Alpes) pour un montant de CHF 14'700.-. D'autres giratoires seront également fleuris.

740 Cimetière et centre funéraire

Il est souligné la volonté de rénover certains monuments du cimetière inscrits au patrimoine. Plusieurs constructions sont également relevées: mur en pierres, nouvelles stèles funéraires et nouveau filtre du four crématoire.

Le cimetière dispose encore de beaucoup de places.

Compte 330'0100 perte et différence sur débiteurs: un rattrapage sur perte et différence sur débiteurs datant de 2008 explique le montant élevé sur ce poste. Il est précisé que toutes les poursuites sont établies et suivies par le Service financier, sauf celles concernant la taxe déchets.

770 Service géomatique

Un nouveau plan de la ville est en phase de réalisation pour 2014. Ces plans ont non seulement un avantage géographique, mais aussi historique.

Les ressources humaines du service sont faibles quantitativement: 2.1 EPT. Il n'est pas inutile de souligner que le travail du service a évolué, notamment grâce à l'accroissement des bases de données informatiques. Ce service est d'une très grande utilité pour les autres. Il serait bien d'en informer la Commission financière.

Concernant les comptes, des factures sont encore attendues.

911 Eau-réseau

Poste 31 (mandat d'exploitation de Viteos). La sous-commission relève une erreur d'appréciation du budget avec un écart de CHF 700'000.- par rapport aux comptes. Ceci n'a toutefois pas de conséquence sur les comptes ni les résultats de la Ville, mais peut avoir une incidence sur le prix de l'eau.

Le rapporteur
Yannick Rappan

M. Daniel Ziegler, POP / Président de la commission financière :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Suite aux travaux des sous-commissions, la commission des finances s'est réunie à trois reprises, le 26 mars, les 4 et 23 avril pour examiner les comptes 2013 de la Ville.

Il ne m'appartient pas, en tant que président de la commission, de commenter ces comptes. Je me contenterai donc de relever que les séances se sont déroulées dans une ambiance constructive et de bonne collaboration et que les commissaires ont obtenu des réponses à toutes leurs questions. Il me reste à remercier l'administration et le Conseil communal ainsi que, bien sûr, les commissaires pour la qualité de leur travail. Je vous remercie.

M. Marc Schafroth, UDC / Rapporteur de la commission : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme cela vient d'être dit par notre Président, la commission s'est réunie à trois reprises. Les sous-commissions ont siégé les 24 et 25 mars. Lors des séances de la commission, les débats se sont passés de manière régulière et lors de la troisième séance, nous avons eu l'occasion d'entendre une personne de l'administration aussi, chose qui est rare sur le fonctionnement de la commission, mais qui a eu lieu pour la première fois. En dehors de ça, je remercie l'ensemble des commissaires et notre Président pour la tenue des débats.

Mme Sylvia Morel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR se déclare satisfait des comptes 2013, qui bouclent avec un résultat positif de presque CHF 4'000'000.- avant la passation d'écriture comptable extraordinaire. Il ne peut toutefois pas s'empêcher de penser aux contestations du Conseil communal lors de l'acceptation du budget, car nous nous sommes permis de changer un chiffre pour parvenir à un budget équilibré. Reconnaissez que cela n'était pas raisonnable. Vous auriez eu meilleur temps de choisir vous-même la ligne à changer, car la majoration des amendes d'ordre ne s'est pas réalisée. Nous avons donc eu raison sur la globalité. Ramener les chiffres au noir était une bonne solution en terme d'image, vu le résultat que l'on constate aujourd'hui.

Que dire de ces comptes ? Ils sont bien tenus, le personnel s'efforce de respecter les enveloppes allouées, donc tout va bien, et nous les en remercions. En fait, ce n'est pas si simple. Le résultat est équilibré, mais il est faible, en période de haute conjoncture.

En effet, nous nous attendions à pouvoir augmenter la fortune de la Ville d'une manière significative, car de gros investissements sont prévus, soit la Place de la Gare, le site des Mélèzes, l'avenir du zoo avec le bâtiment de l'Ancien Stand qui va nous être présenté ce mois. N'oublions pas

non plus les gradins du stade de la Charrière, qui attendent une nouvelle jeunesse et la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat, qui va assécher nos finances. En conséquence, ce résultat très modique nous crée quelques inquiétudes. Si l'on analyse les principales variations, nous constatons une progression de la masse salariale, alors que les recettes fiscales régressent. Cette baisse est un très mauvais signal. De plus, des changements de répartition entre les Communes et l'Etat, prévues par le Grand Conseil, vont intervenir ces prochaines années. Il se peut que nos recettes fiscales se réduisent encore davantage. Dès lors, il deviendra très difficile de maintenir des comptes équilibrés. Comment le Conseil communal envisage-t-il de maintenir cet équilibre ? Y a-t-il des industries prêtes à s'installer chez nous ces prochains mois ? Que fait le Conseil communal pour attirer de gros contribuables chez nous ? Nous en avons de moins en moins car il y a des départs, ou tout simplement des décès.

Pour le groupe PLR, la marge de manœuvre est très étroite. Contrôler scrupuleusement ces dépenses, investir dans des projets rentables est certes indispensable, mais cela ne suffit pas. Notre développement peut se faire uniquement si nous trouvons de nouvelles entreprises et de nouveaux contribuables qui viennent s'installer chez nous. Nous en avons la preuve cette année. La construction des usines du Swatch Group à la rue Louis-Chevrolet a permis d'encaisser, dans les comptes 2013, une recette de CHF 945'855.- et ce n'est qu'un début, car il est probable que de nouveaux collaborateurs s'établiront à La Chaux-de-Fonds et payeront des impôts chez nous. N'en déplaie aux Verts, qui n'apprécient pas de vendre des terrains, la venue de nouvelles entreprises dégage des richesses pour notre ville et nous aide à réaliser nos projets.

Comme vous le savez, le groupe PLR ne pourra admettre des hausses de taxes ou d'impôts pour réaliser nos investissements, nécessaires au rayonnement de notre ville. Comme chacun le sait, nous payons beaucoup d'impôts dans cette ville. La fiscalité devrait baisser, mais nous nous rendons bien compte qu'il faut encore attendre. Nous sommes donc réalistes et raisonnables.

Pour conclure, nous aimerions savoir si le Conseil communal a la même vision que nous ou s'il a d'autres solutions pour relever les défis qui nous attendent. Nous remercions le Conseil communal de nous dire clairement comment il entend gérer notre avenir. Je vous remercie de votre attention.

Mme Celia Clerc, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour la troisième année consécutive, le bouclement des comptes fait apparaître un excédent brut de recettes. Ce résultat, qui dénote en particulier une maîtrise des charges sous contrôle direct de la Ville, réjouit le groupe socialiste, ce d'autant que le bénéfice de CHF 500'000.- inclut

des amortissements pour plus de CHF 19'000'000.- et permet ainsi à notre collectivité de préparer l'avenir. Un avenir fait de projets, tels que le Centre aquatique des Mélèzes et le zoo-musée, qui permettront à La Chaux-de-Fonds de rayonner, tout en augmentant son attractivité et la qualité de vie de ces citoyens.

Or, ces investissements à venir, de même que la poursuite des efforts de rénovation et d'entretien entrepris depuis plusieurs années, efforts qui contribuent aussi à rendre la vie plus agréable dans notre ville, requièrent une saine situation financière ainsi qu'une planification pluriannuelle. Le groupe socialiste, qui a déjà lors d'exercices précédents appelé de ses vœux la mise en place d'un tel instrument, réitère ici sa demande. Une planification globale des investissements à consentir dans les cinq à dix ans à venir permettrait non seulement d'avoir une vision à long terme, mais également d'aboutir à une meilleure priorisation des projets.

S'agissant des recettes fiscales, dont le rôle dans le résultat du bouclage des comptes 2013 n'est pas à négliger, il y a lieu de constater que si l'impôt sur le bénéfice des personnes morales effectivement perçu est en deçà du budget 2013, il a néanmoins progressé par rapport aux comptes 2012. Cette progression, qui intervient alors que le taux d'imposition est encore en phase de diminution, est réjouissante, bien qu'elle doive être relativisée au vu des résultats enregistrés par d'autres communes du canton. Il est ainsi essentiel de poursuivre les efforts quant à la mise en place de conditions-cadres, favorisant tant l'implantation de nouvelles entreprises que le développement de celles déjà installées en notre ville. Pour ce faire, il apparaît indispensable de valoriser le Crêt-du-Loche ainsi que certains espaces publics et infrastructures, en particulier dans le domaine des transports, ce d'autant que notre commune ne semble pas bénéficier d'une promotion économique exogène. Le développement harmonieux de notre économie suppose, en outre, nécessairement le maintien et l'intensification des efforts entrepris en matière de diversification du tissu économique, ainsi que la mise en œuvre d'une politique concertée de densification et de maîtrise du sol et du bâti. S'agissant de ce dernier point, le récent achat de la scierie des Eplatures paraît aller dans la direction souhaitée, ce qui n'est pas sans nous réjouir.

Cela étant, nonobstant les chiffres noirs des comptes 2013, les sources d'inquiétudes du parti socialiste demeurent. En effet, comment expliquer qu'alors que notre région traverse une période de haute conjoncture, le nombre de personnes au chômage ou à l'aide sociale non seulement reste élevé à La Chaux-de-Fonds, mais surtout continue d'augmenter ? Sachant qu'environ 1'000 places de travail ont été créées dans notre ville en 2012, la question se pose de savoir dans quelle mesure cette création d'emploi bénéficie aux résidents chaux-de-fonniers. La santé sociale et économique de notre population demeurant inquiétante, le groupe socialiste réitère sa demande quant à l'ouverture d'une large ré-

flexion portant notamment sur les mesures d'intégration, la sortie de l'aide sociale, l'accès au marché du travail, ainsi que l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises. Il est de plus impératif que cette réflexion trouve rapidement une concrétisation dans les faits.

Certes, notre commune n'a pas été inactive en matière de politique d'insertion professionnelle, puisqu'elle a notamment contribué au développement de projets tels que le village d'artisans et la pépinière d'entreprises de Paix 152, projet qui permet notamment d'aider des jeunes de notre cité à se construire un avenir professionnel. Cela étant, les actions menées dans ce domaine, de même que celles visant à éviter que des personnes n'émargent durablement à l'aide sociale, méritent une attention toute particulière de la part du Conseil communal.

Relevons encore que si l'impôt sur le revenu des personnes physiques effectivement perçu en 2013 est plus élevé que budgétisé, il a toutefois diminué par rapport aux comptes 2012, ce qui n'est pas sans susciter quelques interrogations. En effet, alors que la haute conjoncture devrait en principe permettre d'envisager une augmentation des revenus réels, force est de constater que les impôts dus par les personnes physiques à ce titre ont diminué. La question se pose donc de savoir si cette baisse trouve une explication exclusivement dans la réforme fiscale des personnes physiques ou, si comme le craint le groupe socialiste, s'explique également par la paupérisation d'une certaine frange de la population. Une réponse à la situation économique et sociale fragile du nombre de nos résidents est indiscutablement un oui, le 18 mai, à un salaire minimum déterminé et appliqué de telle sorte que tout un chacun puisse vivre dignement de son salaire.

Enfin, le groupe socialiste tient à remercier l'ensemble des services pour les prestations fournies durant cette année, et ce dans le respect des enveloppes budgétaires accordées. Or, nous savons que la rigueur comptable, à laquelle est contrainte La Chaux-de-Fonds, implique une dotation parfois minimaliste de certains services, ce qui ne doit pas toujours rendre aisé la poursuite des missions. A cet égard, la question se pose de savoir si l'augmentation du taux d'absentéisme que connaît l'administration ces dernières années trouve une explication dans le fait que nombre de services travaillent en flux tendu et/ou si d'autres éléments, tels que des questions de management entrent en ligne de compte. Dans tous les cas, il serait souhaitable de mener une réflexion sur les causes de ce taux absentéisme, supérieur à la moyenne nationale.

Le groupe socialiste acceptera les comptes 2013. Je vous remercie de votre attention ainsi que le Conseil communal pour ses réponses.

Mme Lucie Marchon, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le POP se réjouit tout naturellement du petit bénéfice qui res-

sort des comptes 2013 de notre commune, fruit d'une gestion avisée de la part de notre exécutif. Nous soutenons les opérations de bouclement proposées par le Conseil communal, qui permettront à la fois d'anticiper les dépenses à venir pour la Caisse de pension et de partir sur des bases saines dans les nouveaux investissements importants de la piscine des Mélèzes et des immeubles de la rue du Commerce.

Nous relevons bien évidemment l'impact particulier de la recapitalisation de la Caisse de pension cantonale sur ces comptes et sur ceux à venir. Si nous saluons le sens de l'anticipation de notre Conseil communal, qui fait déjà des réserves en prévision du premier gros pic de recapitalisation en 2019, nous ne pouvons pas nous empêcher de rester globalement critiques face au système du deuxième pilier, dont on mesure ici la fragilité, et face à l'objectif plus que suspect d'atteindre à terme un taux de couverture de 100% pour une Caisse publique. Nous ne pouvons pas nous empêcher de faire le lien entre cet objectif et les manœuvres actuelles de certains milieux qui visent à privatiser l'ensemble des services rentables des collectivités publiques. Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur la marge de manœuvre qu'il pense pouvoir dégager afin de ne pas seulement subir les décisions cantonales à ce sujet ?

En 2005, le Conseil général de La Chaux-de-Fonds a déclaré la commune "zone hors AGCS". Nous devons réfléchir aujourd'hui à nous déclarer "zone hors ACS".

Le POP est également préoccupé par le fait que les rentrées fiscales des personnes morales ne suivent pas la progression espérée dans le cadre de la réforme fiscale en cours. Cette année, les mesures péréquatives transitoires nous permettent d'arriver au montant global attendu. Mais qu'en sera-t-il des années prochaines ? Le POP attend encore des explications, ou du moins des hypothèses, concernant cette progression plus faible que dans l'ensemble du canton et, le cas échéant, quelles seraient les mesures qui pourraient être prises si la ville était désavantagée de façon critique à long terme ? Rappelons que l'augmentation de ces recettes est censée compenser des charges nouvelles importantes liées au développement du parascolaire et anticiper la baisse de la fiscalité pour les particuliers que le Canton souhaite introduire dans les prochaines années.

Le POP étant enfin extrêmement soucieux de la nouvelle augmentation de l'aide sociale. Nous avons franchi la barre des 14 millions et notre district est aujourd'hui un de ceux qui affiche le taux d'aide sociale le plus élevé de toute la Suisse, avec plus de 10% de sa population devant y recourir pour vivre décemment. La situation n'est plus seulement préoccupante ; nous ne pouvons plus nous contenter d'attendre les mesures cantonales pour espérer voir cette tendance inversée. Nous nous devons d'utiliser aujourd'hui toute la marge de manœuvre dont nous disposons pour endiguer cette tendance tragique, humainement et financièrement. Nous devons nous donner les moyens de comprendre ce qui se passe spécifi-

quement dans notre population et proposer des solutions et des outils adaptés, véritablement aptes à renverser la tendance et ainsi éviter que des propositions à l'emporte-pièce, basées sur des préjugés et peu respectueuses des réalités humaines se concrétisent.

Le POP remercie l'ensemble du personnel communal ainsi que le Conseil communal pour le travail accompli durant l'exercice 2013, sachant les difficultés particulières qui ont marqué cette année. Il acceptera les comptes. Il attend toutefois que la Ville, avec le recul nécessaire, se donne les moyens de développer son éthique et ses outils de management afin de garantir qu'à l'avenir, toutes les employées et tous les employés puissent exercer leurs fonctions dans la dignité et le respect de leur personnalité.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC se permet de prendre la parole ce soir pour exprimer tout le mécontentement qu'il ressent face à la gestion du Conseil communal. Les comptes sont le reflet de la gestion, comme le budget est le reflet des priorités politiques. Le groupe UDC est, pour le moins, fâché, et ne peut décemment accepter le comportement du Conseil communal durant l'exercice 2013. Pour cette raison, nous ne pourrions avoir un avis très objectif, encore que.

Bien que l'on puisse déjà imaginer les prétextes que va mettre en avant l'exécutif, nous souhaitons, en guise de préambule, lui rappeler que la situation qu'il a traversée et fait traverser à la population, est de sa propre volonté et qu'il doit en assumer l'entière responsabilité. Nous irons jusqu'à dire, autant moralement que financièrement.

C'est avec déception, et le mot est faible, que le groupe UDC s'est penché sur les comptes 2013 de notre Ville. En effet, la période conjoncturelle est encore florissante pour les industries ici sur notre territoire, et la fiscalité du Canton devient gentiment attractive. Dès lors, nous aurions escompté un résultat significatif et non pas cet excédent de recette de moins de CHF 500'000.- Ceci démontre un manque flagrant de volonté du Conseil communal à gérer efficacement l'administration, contrairement à ce qu'il prétend en fin de son rapport à l'appui des comptes.

Dans le même paragraphe dudit rapport, l'exécutif invite le législatif à s'associer à sa volonté de restructurer. Sa volonté, nous avons déjà vu ce qu'elle valait et la restructuration, grand mot qui est censé nous faire gober tout et n'importe quoi. La restructuration de l'administration communale est un serpent de mer, tout aussi chimérique que ne l'est celle de l'Etat, dont l'une et l'autre nous sont rabâchées aux oreilles depuis des années.

En plus d'une réelle forte volonté de restructurer, il faut aussi des moyens. Et ce n'est pas avec des quelques maigres CHF 496'000.- de bénéfice que l'on va pouvoir se lancer dans une telle entreprise. Que de-

viendront d'ailleurs ces miettes, quand les adaptations du Conseil d'Etat en matière de répartition des revenus fiscaux seront efficaces ? Comment financera-t-on la part de la commune à la recapitalisation de la Caisse de pension ? Que fera-t-on lorsque le système péréquatif aura été fondamentalement remodelé et que la Ville recevra bien moins des autres communes ?

Tant de questions qui ne semblent pas intéresser outre-mesure notre exécutif, qui s'enorgueillit de quelques milliers de francs d'excédent de recette. Dans ce même passage du rapport, nous pouvons lire qu'il a fièrement été procédé à des amortissements à hauteur de plus de CHF 19'000'000.-, dont en fait, CHF 17'640'000.- étaient déjà prévus au budget. Cela signifie que seuls CHF 1'700'000.- ont été passés en écriture de bouclage. L'effort apparaît du coup bien moins intense.

Nous nous devons encore de relever quelques éléments qui ne peuvent être passés sous silence. La dette augmentée de CHF 17'500'000.- pour atteindre plus de CHF 418'000'000.- à fin 2013, alors que le conseiller communal en charge des finances a toujours présenté la diminution de la dette comme un de ses principaux objectifs. Les charges de personnel augmentent de plus de CHF 3'600'000.- par rapport aux comptes 2012. Où en est-on avec la maîtrise de la masse salariale ? Près de CHF 2'800'000.- sont passés en article 95. Clairement, pour notre groupe, une manière pernicieuse de biaiser le budget. Ceci avait déjà été relevé lors des comptes 2012. Le groupe UDC ne peut se satisfaire d'une gestion aussi fragile que celle menée durant l'exercice 2013. Nous exigeons qu'elle soit réellement plus rigoureuse pour l'année 2014.

En outre, le groupe UDC s'inquiète de constater que pour la première fois, une cheffe de service a été sommée de venir s'expliquer devant la commission financière et de fournir des compléments d'informations, puisque la sous-commission n'avait pas pu prendre connaissance de ses chiffres demandés au moment de ses travaux, tout comme les commentaires aux rubriques, simplement inexistantes.

Notre groupe émet un fort sentiment d'inquiétude pour l'avenir. La gestion, pour le moins légère, du ménage communal en 2013, ne peut lui donner d'autre sentiment. Nous aurons l'occasion de revenir dans l'examen de détail sur quelques points par le biais de questions, puis attendons avec beaucoup d'intérêt la réponse du Conseil communal à notre interpellation. Le groupe UDC pourra alors définir sa position concernant l'arrêté d'approbation des comptes 2013.

Le groupe tient finalement à dire qu'il ne remet nullement en cause l'exactitude de la comptabilité présentée, exprime son amère déception concernant l'administration des affaires de la commune par cet exécutif. Je vous remercie de votre attention.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vous lis le texte préparé par M. Pierre-Yves Blanc, qui, retenu par des obligations professionnelles, nous rejoindra seulement un peu plus tard.

Nous avons pour la troisième année consécutive des comptes positifs et nous en remercions tous les acteurs qui, de près ou de loin, ont contribué à ce bouclement favorable.

La conduite financière de notre navire n'est pas une mince affaire et si nous pouvons encore bénéficier de vents favorables, bien des nuages d'orage deviennent menaçants, comme la Caisse de Prévoyance.ne et son abyssal trou à combler, les difficultés financières du canton qui, ne recevant pas sa manne fédérale, a tendance à aller chercher auprès des communes l'argent qui manque à la conduite de ses missions, une partie toujours plus grandissante de notre population qui doit recourir à l'aide sociale et qui ne peut que partiellement contribuer à financer nos biens et services, un chômage qui pourrait encore rapidement augmenter compte tenu de la cherté de notre monnaie et de décisions prises à des centaines de kilomètres d'ici par des conseils d'administration se souciant comme d'une guigne de notre destin.

De grands chantiers ont commencé et d'autres nous attendent, comme le zoo-musée, qui contribuent et contribueront au rayonnement de notre cité. Bien sûr, pour les Verts, l'amélioration de la qualité de vie en ville par la diminution du nombre de véhicules et de leurs nuisances peinent à se réaliser, tout comme une généralisation de panneaux solaires sur nos toits afin d'améliorer notre autonomie énergétique.

Rien n'est facile, rien n'est simple, il faut s'armer de patience et de ténacité pour arriver à nos fins mais nous ne désespérons pas. Vous l'aurez compris, les Verts accepteront les comptes. Je vous remercie.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il me revient comme chaque année le devoir, et cette année comme depuis trois ans plutôt le plaisir, de vous présenter les comptes de notre collectivité.

D'abord, je remercie l'ensemble des groupes pour les prises de positions qui ont été faites. Je dirais y compris le groupe UDC, qui met le doigt sur un certain nombre de points, auxquels j'espère pouvoir donner réponse. Non pas donner réponse dans le sens d'excuses, mais donner réponse par des éléments que j'espère objectifs et qui sauront convaincre si ce n'est la totalité, du moins une bonne partie de cet hémicycle. Mes remerciements vont d'abord aux collaborateurs de la Ville, qui ont largement travaillé au résultat que nous vous présentons ce soir; aux citoyens et citoyennes, qui sont vraiment des personnages importants pour notre collec-

tivité; aux personnes morales; à vous, Conseil général, qui par les travaux que vous faites, nous avez aidés à conduire ce bateau (comme l'ont aussi dit les Verts), ce n'est évidemment pas facile mais ce sont quand même CHF 200'000'000.- qui sont utilisés en tant que charges et dépenses; à mes collègues du Conseil communal; tout ce monde qui nous a amené à permettre au bateau d'arriver à bon port, malgré le gros temps que nous avons subi durant l'année 2013.

Le résultat comptable, comme vous l'avez dit, est de CHF 500'000.- grosso modo durant cette période, alors qu'il se montait à CHF 1'590'000.- en 2012. Je prends acte de cette décision que nous avons prise l'année dernière, c'est une décision politique. Mais ce résultat comptable, comme vous le pensez, doit être considéré comme tel, c'est-à-dire que le comptable, en général, dans le cadre d'une entreprise, essaye d'agir avec une certaine prudence et là aussi, le Conseil communal a agi avec le maximum de prudence avec les éléments qui étaient en sa possession. Nous avons ainsi pu faire des amortissements complémentaires. Le groupe UDC mentionne que ça n'est que de CHF 2'274'000.-. Le Conseil communal dit que c'est déjà beaucoup. C'est toujours la problématique du verre à moitié vide ou à moitié plein. Ce sont quand même CHF 2'000'000.- d'amortissements supplémentaires que nous avons pu faire. C'est certes moins important que l'année dernière, mais c'est en tout cas largement mieux que ce que nous avons pu faire depuis le début de ce siècle, avec des résultats qui étaient relativement négatifs.

Concernant Prévoyance.ne, j'y reviendrai dans le cadre de mon intervention, mais nous avons également, comme vous l'avez mentionné, déjà mis un montant de CHF 227'000.- pour la réserve de fluctuation de valeurs. Nous avons eu la chance, et je dirais, pour répondre au groupe UDC, la sagesse d'avoir une réserve de l'ordre de CHF 17'000'000.-, réserve comptable qui nous a permis de tenir face au premier élément que nous avons de Prévoyance.ne dans le cadre de cette réserve pour fluctuation de valeur. Donc, ce sont CHF 227'000.- que nous avons dû réinjecter dans la réserve pour pouvoir passer ce premier cap. En ce qui concerne Prévoyance.ne, nous avons également pu mettre une réserve de CHF 700'000.-, réserve qui est la part 2013 de l'investissement que nous devons faire en 2019. Il est évident, et c'est un problème important, qu'il faut non seulement constituer la réserve comptable, mais que nous nous devons maintenant d'ores et déjà de constituer des réserves financières, qui nous permettront de répondre aux besoins qui nous seront demandés en 2019, et c'est un montant certes important, mais encore acceptable pour notre collectivité, de l'ordre de CHF 6'000'000.-.

Mais le grand souci pour le grand argentier que je suis, c'est vraiment 2039, où nous devons passer à la caisse, si j'ose m'exprimer ainsi, pour un montant que nous estimons à l'heure actuelle de l'ordre de 80 à 100 millions. De plus, nous allons nous retrouver sur le marché des capi-

taux avec l'ensemble des collectivités neuchâteloises, publiques ou parapubliques. Il deviendra extrêmement difficile d'obtenir des capitaux, ou alors avec des taux d'intérêts qui seront extrêmement forts. Si nos successeurs les obtiennent, ce sera avec des taux d'intérêts relativement hauts.

Il devient donc important que nous mettions en phase la réserve comptable et la réserve financière nécessaire à cette recapitalisation de Prévoyance.ne. Ainsi, le résultat économique se situe à CHF 3'748'000.-. C'est certes un montant que l'on peut qualifier d'insatisfaisant comme le dit l'UDC. Pour le Conseil communal, dans la situation actuelle (et je reviendrai sur la situation économique), c'est un résultat pour lequel nous pouvons marquer notre satisfaction. A titre d'exemple, le résultat de l'exercice précédent, résultat économique, est de l'ordre de CHF 9'300'000.-. Nous aurions évidemment, si les résultats étaient aussi importants qu'en 2012, pu faire des amortissements complémentaires. Ceci étant, des amortissements ont déjà été réalisés et c'est quand même ce qu'il faut retenir.

Concernant les investissements, notre collectivité a investi en 2013 pour CHF 23'932'000.-. C'est largement inférieur à ce qui était prévu au budget et personne ne l'a cité dans cet hémicycle avant mais nous avons budgété un montant de l'ordre de CHF 44'383'000.-. Il y a donc un écart de l'ordre de CHF 20'000'000.- entre le budget et la réalité telle qu'elle se présente. Nous avons dû reporter un certain nombre de chantiers, cela fait partie du cycle ordinaire de notre collectivité. Ceci étant, il nous paraît évident qu'il faut resserrer les différentes données pour arriver à des notions budgétaires plus précises que celles-ci, et votre Conseil communal va s'y atteler. En 2012, je vous rappelle que nous avions pour CHF 32'047'000.- d'investissements, dont il faut retenir que CHF 5'000'000.- consistaient à une reprise des immeubles de Bloc 30, et donc était un investissement exceptionnel.

J'aimerais juste revenir sur le tableau de financement que vous avez en annexe 9 de votre brochure sur les comptes, pour signaler quelques éléments qui me paraissent assez significatifs. On voit que la capacité d'autofinancement de notre collectivité sur le premier point en terme de flux net provenant de l'autofinancement (c'est-à-dire ce que nous dégageons en terme monétaire) se monte à grosso modo CHF 23'000'000.-. C'est déjà quelque chose de relativement intéressant. Normalement, si l'on veut un certain équilibre, c'est le montant que devrions retrouver pour les investissements que nous réalisons. Nous constatons que nous avons effectivement, et c'est le quatrième tableau, des investissements pour CHF 23'000'000.- dans le cadre de cet exercice.

Concernant les activités de financement, et c'est là que je rejoins les remarques qui ont été faites, vous constatez qu'un besoin de financement de l'ordre de CHF 18'000'000.-, a été nécessaire durant cet exercice. La différence entre les emprunts remboursés et les nouveaux emprunts est de

CHF 87'000'000.-. Ce montant représente simplement (mais le mot "*simplement*" peut faire relativement mal au comptable que je suis) l'impact de l'argent que nous avons dû emprunter pour recapitaliser Prévoyance.ne. Donc le fait que vous nous disiez, M. Schafroth, qu'il y avait cette augmentation importante de notre trésorerie, me fait certes mal, mais elle laisse aussi sous-entendre que c'est un montant sur lequel nous avons mal vu les choses. Est-ce qu'on aurait pu faire une provision financière pour le paiement que nous avons réalisé ? Certes, nous ne l'avons pas fait. Et c'est dans ce contexte-là, je l'ai dit tout à l'heure, qu'il serait peut-être intéressant de créer une réserve financière qui nous permettrait d'assainir la situation en 2039.

Variation de la fortune : nous constatons que la fortune qui, au 31 décembre 2013, est de CHF 27'000'000.- grâce à l'excédent de recettes que vous avez mentionné de l'ordre de CHF 500'000.- et des gains que nous avons réalisés sur les ventes des immeubles, de CHF 887'000.-. Je tiens à vous signaler que l'année dernière, nous n'avions pas eu la chance de vendre des immeubles et c'est toujours une source de revenus par rapport à notre variation de fortune qui est intéressante.

J'en viens maintenant aux comptes de fonctionnement, puisque ce sont ceux-là qui vous interpellent le plus. Nous constatons d'abord une amélioration générale de CHF 495'000.- par rapport au budget, mais une détérioration de CHF 1'000'000.- par rapport aux comptes 2012. Ceci étant, je rappelle que les points de vues comptables sont toujours à discuter, c'est plutôt le résultat économique qui est important.

Le Conseil communal maintient sa position en prétendant qu'il maîtrise les charges et on prend pour preuve que ces charges sont supérieures de CHF 2'000'000.- sur CHF 200'000'000.-, je vous le rappelle, par rapport au budget. Mais le Conseil communal a procédé à des amortissements complémentaires pour un montant de CHF 2'274'000.- aussi. Je vous rappelle que nous avons amorti complètement le financement de la piscine des Mélèzes, ce qui nous permettra, lors des travaux nouveaux, de partir, comme l'a dit sauf erreur Mme Marchon, sur une base saine, une base zéro. De même, nous avons procédé aux amortissements nécessaires pour la rue du Commerce, puisque vous aviez accepté un rapport qui prévoyait quelques pertes à ce niveau-là.

Nous avons donc attribué des montants à la réserve de fluctuation de valeurs pour Prévoyance.ne, pour CHF 227'000.-. Nous avons attribué à la provision pour la contribution unique un montant de CHF 700'000.-. Mais attention à ces charges de Prévoyance.ne. Attention surtout à ce qui nous attend en 2039, je crois que les médias ont largement expliqué que nous avons maintenant une épée de Damoclès sur nos têtes et c'est une source d'inquiétude importante pour votre Conseil communal. Ça doit être quelque chose qui doit être partagé par le Conseil général, mais pour toute la collectivité, respectivement pour toutes les collectivités neuchâteloises. Les

dépenses que nous aurons à affronter en 2039 risquent de mettre en danger l'équilibre global des finances au niveau cantonal et c'est une chose qui est à prendre en considération.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, et ce sont des chiffres qui doivent nous inquiéter, l'estimation du versement que nous aurons à réaliser est de l'ordre de CHF 80'000'000.- à CHF 100'000'000.-. Des calculs plus précis doivent encore être faits, mais vous voyez que ce sont des chiffres qui font froid dans le dos pour nos successeurs mais surtout, qui doivent nous inciter à garantir ou à avoir une prudence extrême dans la gestion de notre collectivité. Ces éléments-là auront également une importance dans le cadre des engagements hors bilan de notre collectivité. Engagements hors bilan qui concernent des engagements ou des garanties que nous devons donner pour Vadec et Viteos. C'est en négociation actuellement, mais le fait d'avoir ces engagements hors bilan incitera certainement les établissements bancaires prêteurs à avoir une vision relativement différente de la collectivité chaux-de-fonnière comme de toutes les autres collectivités neuchâteloises et incitera vraisemblablement à devoir augmenter les taux d'intérêts.

J'attire votre attention sur le fait que les CHF 20'000'000.- que nous avons trouvés dans le cadre de la réserve de fluctuation de valeur de Prévoyance.ne ont été beaucoup plus difficiles à trouver que ne l'ont été les autres financements précédents. On voit ici qu'il y a une certaine tension du marché des capitaux face à la collectivité neuchâteloise dans son ensemble. Cette tension est largement ressentie par les services financiers de votre collectivité. Mais, je vous le rappelle aussi, il y avait prudence du Conseil communal, qui avait créé ou qui avait une réserve pour le versement 2014, sinon nous aurions des résultats catastrophiques. Mais qui dit réserve ne dit pas forcément contrepartie financière, d'où l'augmentation de l'endettement telle que mentionnée par le groupe UDC.

Je rappelle également la réserve de la Caisse de pension de La Chaux-de-Fonds, la fameuse ex-CPC, pour les employés et les employeurs, qui devraient bénéficier de cette caisse. La fiduciaire chargée de la liquidation de cette ex-CPC, donc KPMG, est en train de rédiger son rapport final et j'ai reçu aujourd'hui une première présentation du rapport final qui devra être proposé. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant lorsque la caisse aura déposé et que nous aurons une réponse de l'autorité de contrôle. A ce jour, la réserve, et cette fois-ci la réserve monétaire que nous avons dans le cadre de cette ex-CPC, c'est-à-dire la réserve qui existe au niveau de Prévoyance.ne, se monte, pour les employés et les employeurs, à CHF 90'000'000.-. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le liquidateur est en train de finaliser son rapport et une partie de ce montant reviendra, ou devrait revenir, aux employeurs. A ce jour, nous, c'est-à-dire employés présents au 31 décembre 2009 et employeurs, avons versé les

montants nécessaires à la recapitalisation. Donc, le jour où la redistribution de la CPC entrera en vigueur, nous verrons ce que nous devons faire de ces montants, qui devraient revenir à la fois aux employés et aux employeurs.

Parlons maintenant des impôts. Les impôts représentaient pour nous l'année dernière une immense inconnue au moment de l'élaboration de notre budget. Vous allez me dire que c'est comme toutes les années, mais avec les fluctuations ou les mouvances qu'il y a dans le canton, ces fluctuations sont beaucoup plus difficiles à contenir. Concernant les personnes physiques, j'ai constaté que nous avons une péjoration de CHF 237'000.- par rapport au budget. J'avais une information différente de celle de Mme Clerc, mais on vérifiera les informations. Ce qui est important de retenir, c'est que nous avions une péjoration attendue de CHF 2'384'000.- par rapport aux comptes 2012. Toutes choses égales par ailleurs, je le dis parce que les comptables et les financiers aiment bien cette terminologie, le coût à charge de la Ville des améliorations fiscales permet de constater de façon tout à fait indirecte que deux points d'impôts ont été redistribués pour le moins dans le cadre de cette opération.

Un problème plus important vient à nous concernant les personnes morales. Je vous rappelle quand même que l'imposition des personnes morales est sujette à une forte volatilité. Nous constatons, par rapport à 2012, une péjoration de CHF 213'000.-, qui montre qu'entre 2012 et 2013, il y a une stabilité globale de la fiscalité des personnes morales chez nous. Cette péjoration est beaucoup plus importante par rapport au budget, puisqu'il s'agit-là de CHF 2'777'000.- qui ont été pris en considération. On peut dire que ce qui nous est proposé, c'est-à-dire la compensation entre les pertes réalisées par les personnes physiques et les gains que nous devrions réaliser pour les personnes morales telles qu'attendues et vécues par le Canton (puisque le Canton a déjà déposé ses comptes), n'a pas eu lieu à La Chaux-de-Fonds.

Concernant les impôts sur les frontaliers, la question s'est posée de savoir pourquoi est-ce que nous avons une diminution importante des chiffres qui vous étaient présentés. Je dirais qu'à ce stade il s'agit d'une estimation, puisque les impôts sur les frontaliers ne nous parviennent qu'à la fin de l'année suivante, c'est-à-dire que les impôts 2013 viendront définitivement en 2014. L'estimation est basée sur une moyenne des revenus imposables. Nous constatons qu'au niveau des frontaliers il y a une diminution des revenus imposables et qu'ils sont multipliés par le nombre de frontaliers. J'attire votre attention sur le fait que l'augmentation de frontaliers n'est que de 93 personnes pour l'année sous rubrique.

J'attire enfin votre attention sur le montant reçu du fond de répartition intercommunal pour les personnes morales, qui atteste ainsi des effets positifs de la réforme de la fiscalité. C'était un élément qui était attendu, pour lequel nous sommes bénéficiaires mais pour lequel nous avons aussi

fait un effort, puisqu'effectivement, nous avons la baisse de l'imposition des personnes morales dans le cadre de notre collectivité.

J'en viens à quelques petits détails sur la fiscalité. Par rapport aux fiscalités des personnes physiques, nous constatons que 80% des contribuables de notre collectivité (80,54% exactement) ont un revenu imposable inférieur à CHF 75'000.-. Voilà la réalité des choses, donc il va falloir travailler là-dessus. Vous nous demandiez si nous allions venir pour avoir des contribuables plus importants, c'est un élément de réflexion pour le Conseil communal. A ce titre, ce 80% de personnes représente 42% des montants dus sur les revenus. On n'est pas tout à fait à la règle de Pareto, 20-80. Par contre, ce que l'on peut dire et ce que je mentionne régulièrement dans le cadre des conférences de presse que j'ai, c'est qu'en fait, on voit que l'impôt moyen sur le revenu, soit l'impôt total divisé par le nombre de contribuables, est stable, voire en légère augmentation pour 2013. On retrouve ici à peu près la relation à 2009, qui était basée sur la taxation 2008. Je vous rappelle que 2008 était une année extraordinaire du point de vue de la fiscalité des personnes physiques, puisque c'était une année où l'on flambait du point de vue de l'industrie. Il y avait eu des revenus relativement exceptionnels en terme de gains supplémentaires. Nous sommes, dans l'impôt moyen sur les revenus des personnes physiques, à CHF 2'739,82 par contribuable. Ce sont grosso modo les mêmes chiffres que nous avons dans les autres collectivités, villes, centres urbains du canton. Ce que l'on peut remarquer, à ce niveau-là, c'est que l'augmentation du nombre de contribuables dans le cadre de notre collectivité n'a pas pour effet de diminuer cet impôt moyen, ce qui signifie que les revenus des personnes nouvelles dans le cadre de la collectivité sont comparables aux revenus des personnes anciennes.

En ce qui concerne les personnes morales, c'est un tout petit peu plus inquiétant et le Conseil communal va s'attaquer à cette problématique. Je m'excuse de vous donner de tels chiffres, mais c'est important de comprendre : nous constatons que 82,39% des personnes morales ont un bénéfice imposable inférieur à CHF 50'000.- et ces 82% ne rapportent "que" 2,09% d'impôts à la collectivité.

Vous vous êtes posé la question de savoir ce qu'il en était de cette fiscalité. Le Conseil communal a une vision qui est un tout petit peu faussée dans le cadre de ces personnes morales dans la mesure où nous nous attendions à ce que les personnes morales aient des bénéfices qui soient en augmentation, du fait que les dividendes seraient en partie exemptés. Nous pensions que cette exemption d'imposition sur les dividendes commencerait déjà en 2013. Nous n'en avons pas encore la vision dans le cadre des chiffres, puisque les déclarations finales n'ont pas encore été faites. Ce que nous pouvons dire, c'est que les informations que nous avons reçues des différentes fiduciaires nous montrent qu'effectivement, un

certain nombre d'entreprises auraient distribué une partie de dividende supplémentaire pour diminuer les réserves LATOT qu'elles avaient. Ça inciterait aussi à rendre les entreprises plus "vendables". Nous attendons avec impatience la taxation définitive 2013 en 2014, ce qui nous permettra de valider, ou non, les informations que nous avons reçues du monde économique.

En ce qui concerne le personnel, contrairement à ce qui a pu être dit dans cet hémicycle, globalement le Conseil communal considère que ce personnel est bien maîtrisé et ceci par rapport au budget qu'il a émis. Vous voyez qu'en fait, la différence entre le budget et la réalité n'est que de CHF 111'000.-. Donc ce que nous avions prévu, nous l'avons fait. On constate effectivement que nous avons une augmentation de 26 personnes dans le cadre de notre collectivité. Ces 26 personnes sont principalement liées à quelques services et je les citerai dans un ordre inverse de leur proportionnalité. Tout d'abord, le Service de la voirie, qui a légèrement augmenté, mais évidemment l'augmentation de quelques personnes à la voirie est moins significatif en terme de pourcentage puisque c'est le service qui a le plus de personnel. Nous avons également une augmentation au niveau du SIS, certes peu importante mais cette augmentation est liée à l'obligation que nous avons de mettre en place une structure de formation performante dans ce domaine. Les deux gros services qui ont subi des augmentations de personnel sont le Service de la jeunesse, c'est à mettre en lien avec le pré et parascolaire et le SCAS, c'est à mettre en lien avec les normes qui nous sont imposées par le Canton.

En ce qui concerne les intérêts, vous constaterez que les intérêts passifs tiennent assez bien. Nous avons des taux toujours extrêmement bas dans ce contexte. Nous pouvons profiter du marché qui nous est favorable, il n'y a pas de doute là-dessus. Nous sommes actifs sur le marché des capitaux puisque nous travaillons avec des Swaps et que nous travaillons sur le long terme, dans la mesure où le plus loin des prêts que nous avons souscrits se monte à 2044, donc vous voyez que nous essayons vraiment de travailler sur cette position. Je le répète, il y a deux prêts à risque qui sont DEPFA avec CHF 50'000'000.-, CHF 20'000'000.- risques euros, qui est un risque important mais qui n'a pas eu d'incidence énorme sur l'année 2013 et le risque US dollar, qui en l'état actuel n'est pas encore un risque puisque les conditions de base du prêt nous sont encore pour le moment favorables (ou en tout cas ne nous sont pas défavorables).

En ce qui concerne les amortissements, CHF 1'696'000.- de plus par rapport au budget. Satisfaction toutefois mitigée par rapport à l'exercice précédent, compte tenu des résultats réalisés et des amortissements complémentaires qui ont pu être faits. Vous aurez aussi constaté qu'il y a eu quelques attributions à des financements spéciaux. Nous avons attribué CHF 263'000.- à la STEP et CHF 601'000.- aux déchets ménages, ce qui va nous permettre de revoir cette année la taxe et de prendre position à ce

sujet. Nous avons également CHF 233'000.- pour les entreprises et, je le répète, CHF 327'000.- pour Prévoyance.ne.

En conclusion, j'aimerais revenir sur le climat favorable que nous avons dans le cadre de la Ville. Climat favorable, qui se retrouve dans un certain nombre d'indicateurs qui sont au vert. Il y a d'abord le nombre d'habitants. Nous avons un nombre d'habitants qui a augmenté, ces dernières années, de l'ordre de 400 âmes chaque année. C'est un nombre record. L'important pour nous, c'est de voir si ce nombre va tenir sur le temps. Nous avons aussi un nombre d'emplois qui augmente, je n'ai malheureusement pas encore les chiffres 2013, je pense qu'ils seront moins forts que ceux de 2012, mais en 2012 c'était quand même 1'000 emplois supplémentaires. Nous avons, grâce à vous, des budgets positifs et des résultats positifs. Mais je vous porte un petit peu en faux dans la vision euphorique que nous avons face à la situation économique de la région. Madame la Présidente, M. Schafroth a parlé de conditions florissantes, je conteste un tout petit peu, ou je tempérerais notre vision dans ce contexte-là et je m'appuie sur quelques éléments écrits par M. Ghelfi. Alors, vous allez dire qu'il y a des économistes qui sont positifs, d'autres négatifs, etc. Chacun prend ce qu'il semble vouloir et ce qui semble être bon de faire, mais il n'empêche que M. Ghelfi représente quand même quelqu'un qui, dans la République neuchâteloise, a des connaissances suffisantes en termes économiques pour se positionner de façon suffisamment claire sur notre structure ou notre secteur industriel. M. Ghelfi disait, en janvier ou février 2014 *"Le secteur industriel (donc ça touche particulièrement notre région du Haut) du canton de Neuchâtel a poursuivi une lente convalescence au cours des derniers mois. Il est cependant assez loin d'avoir retrouvé son niveau d'activité de 2010-2011."* Voilà ce que M. Ghelfi nous dit et cela semble être conforté par nos chiffres. M. Ghelfi dit encore *"L'horlogerie a cessé de se différencier des autres branches industrielles du canton. Les entrées de commandes, comme les carnets de commandes, sont jugés insuffisants."* Ceci renforce évidemment la satisfaction du Conseil communal de vous présenter un résultat positif, puisque d'un point de vue économique, on aurait pu s'attendre à des résultats différents. Et cela le conforte aussi dans sa ligne de conduite faite d'une gestion stricte des coûts, quoi que vous puissiez en penser, et d'une politique ambitieuse des investissements, garantissant ainsi l'attractivité de notre ville.

Permettez-moi, Madame la Présidente, avant d'en terminer, de me faire un tout petit peu plaisir en tant que grand argentier suite aux articles parus dans PM1 Magasine et qui présentent les différentes collectivités, différentes villes de notre pays. Ces articles font appels à 21 collectivités – non, 19 maintenant puisqu'il y a deux collectivités, dont Bienne, qui ont refusé de donner leurs chiffres, et nous classent en fonction de huit indicateurs. Dans cette classification, nous étions avant-derniers il y a deux ans,

nous étions seizième l'année dernière et pour les comptes 2012, nous sommes dixième. Et nous sommes, contrairement au football, dans le ventre mou du classement. Avec Sion, qui n'est pas non plus dans le ventre mou, et La Chaux-de-Fonds, qui en deuxième ligue inter, sauf erreur, est plutôt dans le haut du classement. Mais enfin, nous sommes dans le ventre mou de ce classement des villes et je suis assez satisfait de voir qu'effectivement, la première ville dans ce classement est la ville de Köniz. Vous aviez été surpris, quand je parlais de la sécurité, de m'entendre dire que Köniz est une ville qui est comparable à La Chaux-de-Fonds. J'aimerais bien que les comptes de La Chaux-de-Fonds soient aussi bons que ceux de la ville de Köniz.

Je ne résiste pas au plaisir, Madame la Présidente, de vous citer le titre, cela me donnera quelques arguments supplémentaires pour la suite : *"A l'instar de sa rivale du Bas (on voit de qui on parle), la métropole horlogère du Haut vaut financièrement mieux que les frasques publiques de ses édiles. Comme à Sion (et je me suis annoncé là-devant tout à l'heure), la plupart des chiffres sont dans la bonne norme. (Ce n'est pas nous qui le disons, c'est quand même important.) La couverture des investissements autofinancés au deux-tiers pourrait être meilleure (on sait qu'on fait beaucoup d'investissements), mais elle est aussi rendue plus difficile par les volumes engagés. (Nous partageons cette responsabilité de volumes engagés au niveau des investissements.) A La Chaux-de-Fonds, les investissements nets représentent près de 15% des dépenses courantes. Un rythme intrinsèquement déjà périlleux (je crois qu'on en est tous conscients), mais qui peut devenir dangereux lorsque dans le cas chaux-de-fonnier, il tend à s'inscrire sur la durée."* Et oui, Mesdames et Messieurs, depuis 2008, nous travaillons à rattraper les infrastructures qui n'étaient pas de bonne qualité. Et avant d'en terminer, le ou la journaliste dit : *"Une source de réflexion pour le patron des finances (merci), Pierre-André Monnard, PLR."* et je vous laisserai lire la suite, parce que je n'ai pas envie de mettre plus de gaz dans un feu qui est déjà largement alimenté.

Voilà, Madame la Présidente, j'en aurais terminé avec cette présentation. Je vous invite à lire quand même cet article, ça fait toujours plaisir de voir que nous remontons dans les classements en comparaison avec les autres villes. Je vous remercie tous pour votre attention dans ce discours qui a pu être long mais qui nécessitait quelques explications.

Je peux en venir aux réponses aux personnes qui m'ont posé des questions. Tout d'abord, Mme Morel, vous aviez raison et je le dis encore une fois, nous aurions pu faire quelque chose de mieux dans le cadre de notre budget. La prudence étant ce qu'elle est, notre volonté étant ce qu'elle est, nous avons choisi une voie un tout petit peu différente. Les autres questions, j'y ai répondu. La baisse de la fiscalité est un élément qui semble important. Concernant la baisse de la fiscalité, il va toujours falloir analyser les éléments tels qu'ils ressortent de la nouvelle loi.

Mme Clerc, planification globale : le Conseil communal est conscient de cela et il a déjà donné les instructions à ces services pour nous faire une estimation des différents travaux, tant en montants qu'en temps d'exécution. Vous avez dit que le taux d'absentéisme de plus de 5% était en constante augmentation. C'est effectivement un taux qui est surprenant, mais j'insisterai sur le fait que ce taux d'absentéisme d'un peu plus de 5% est valable pour l'année 2013 et que les années précédentes, nous avions un taux qui était constant et relativement plus acceptable que ce que nous avons.

En ce qui concerne la question de Mme Marchon concernant les privatisations, certes, nous ne sommes pas des fans absolus de la privatisation, je crois que le Canton est beaucoup plus fan de ce genre de choses que nous, nous agissons toujours avec une certaine prudence. On voit que les privatisations que nous avons faites, Viteos et Vadec, par exemple au niveau des communes, sont des privatisations qui fonctionnent plutôt bien par rapport à d'autres privatisations ou semi-privatisations qui auraient été réalisées.

Dans les dernières questions, M. Schafroth, oui, le Conseil communal est soucieux face à tous les éléments que j'ai mentionnés et aussi face à l'élément péréquatif puisque de fait, nous attendons maintenant des modifications, mais nous avons en tout cas deux alliés significatifs, que sont la Ville du Locle et la Ville de Neuchâtel. Dans ce contexte-là, nous allons mettre au sein du groupement des trois villes toute notre force pour éviter qu'il y ait des différences. Nous voulons absolument faire reconnaître les charges de centre qui sont les nôtres. C'est important de le faire. J'ai parlé de l'augmentation de la dette et je vous remercie d'avoir signalé que les comptes étaient exacts.

Voilà, cette fois-ci, Madame la Présidente, j'ai terminé, même avec les questions.

110 – Conseil communal

Interpellation du 1^{er} avril 2014

Les suites de ladite "affaire Legrix"

Le 14 août 2013, la majorité du Conseil communal prenait une décision irréfléchie et annulée le 25 novembre 2013 par le Tribunal cantonal en retirant à M. Jean-Charles Legrix, la présidence du Conseil communal et la direction des services qui y sont liés ainsi que la direction du dicastère Infrastructures et Energies et l'ensemble des services rattachés ainsi que l'ensemble des délégations.

Le 10 janvier 2014, la majorité du Conseil communal a déposé un recours au Tribunal Fédéral.

Celui-ci veut en plus maintenant donner un mandat pour faire des investigations complémentaires suite au rapport rendu par Mme Cécile Pache.

Dans son arrêt du 25 novembre 2013, la Cour cantonale de droit public a certes indiqué que des investigations complémentaires devaient être menées pour déterminer quelles mesures d'organisation devaient éventuellement être mis en œuvre pour rétablir une situation satisfaisante au sein du dicastère des Infrastructures et de l'Energie au vu des différents foyers de dysfonctionnement allégués par Mme Cécile Pache. Toutefois, le Conseil communal à d'ores et déjà attribué de nouvelles tâches à M. Jean-Charles Legrix par décision du 8 janvier 2014 et absolument rien n'indique qu'il existerait des problèmes au sein de son nouveau dicastère, qu'il a accepté. On peut donc légitimement s'interroger sur la nécessité et la finalité d'éventuelles investigations complémentaires.

En tout état de cause, l'article 95 al. 1 du Règlement général de la Commune de La Chaux-de-Fonds prévoit que le Conseil communal peut voter, jusqu'à concurrence de Fr. 100'000.- par cas, des dépenses imprévues ou dépassant les sommes indiquées au budget.

Le groupe UDC avait déjà dénoncé (affaire Ton sur Ton) le fait que le Conseil communal détourne le règlement en votant des articles 95 à répétition et ceci pour le même cas afin d'éviter de devoir venir devant le législatif avec un rapport.

Depuis le 14 août 2013, il y a un seul et même cas que les médias ont appelé « l'affaire Legrix ». Compte tenu des nombreuses dépenses que la majorité du Conseil communal a déjà engagées jusqu'à ce jour aux frais du contribuable, nous supposons très clairement qu'il devra venir devant le législatif avec un rapport avant de signer un mandat d'investigations complémentaires. Et cela même si on ne prend pas en compte les coûts du rapport de Mme Pache et ceux engendrés par l'intervention d'Itéral. Management SA, société que la majorité du Conseil communal avait mandatée comme « cellule d'accompagnement du personnel », mais dont le Conseil communal nous dira certainement (à tort) qu'il s'agit d'un autre cas concernant l'ensemble de l'ancien dicastère des Infrastructures et de l'Energie et non le cas de M. Jean-Charles Legrix uniquement.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal peut-il nous donner les renseignements ci-après :

1. Le montant des honoraires de Me Philippe Schweizer pour son avis de droit du 2 septembre 2013 demandé par le Conseil communal après la décision de la majorité dudit Conseil de décharger M. Jean-Charles Legrix des attributions qui étaient les siennes à la tête du dicastère qu'il dirigeait depuis août 2010?
2. Le montant jusqu'à ce jour des honoraires des mandataires du Conseil communal, Me Richard Calame et Me Françoise Ferrari Gaud ?
3. Le montant jusqu'à ce jour des frais de justice et des dépens ?
4. Le montant prévisible des honoraires de la personne qui devrait prochainement être mandatée pour mener ces investigations complémentaires ?
5. Le montant prévisible des honoraires du mandataire du Conseil communal, sachant que le droit d'être entendu des parties devra être respecté et que les nombreuses auditions qui seront mises en œuvre devront donc avoir lieu en présence des mandataires des parties ?

6. Il est certain que l'addition des montants aux réponses 1 à 5 dépassera les CHF 100'000.-. De ce fait, le Conseil communal peut-il nous confirmer qu'il appliquera le règlement et viendra devant notre parlement avec un rapport qui devra être accepté par le législatif avant de signer un mandat éventuel d'investigations complémentaires ?

7. Le Conseil communal peut-il nous dire à qui il souhaite donner ce mandat d'investigations, si celui-ci devait être accepté par notre parlement ?

Marc Schafroth, Florian Robert-Nicoud, Adrien Steudler, Andy Favre, Daniel Nussbaumer

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il s'agit-là d'une interpellation du groupe UDC. Effectivement, depuis le mois d'août de l'année dernière, nous serions tentés de dire que nous vivons un roman à rebondissements et si les rebondissements n'étaient que simples, nous n'aurions pas à nous en inquiéter. Malheureusement, ils sont entachés de dépenses et des dépenses qui ne sont pas des moindres. Nous avons posé dans cette interpellation un certain nombre de questions, nous attendons de la part du Conseil communal qu'il y réponde avec franchise et honnêteté et nous reviendrons, le cas échéant, au terme de ses réponses.

Interpellation du 1^{er} avril 2014

Audit au dicastère des infrastructures.

Ensuite de l'audit en question et des décisions consécutives, la Cour de droit public a estimé que des investigations complémentaires pouvaient cas échéant être menées.

Le Conseil communal a contesté cette décision par devant le Tribunal Fédéral.

Le Conseil communal a toutefois décidé semble-t-il de mandater un expert en la personne de M. Claude Rouiller, ancien Juge fédéral.

Questions

1. Est-ce exact ?
2. Cas échéant, quel est le montant du mandat ?
3. Sur quel poste budgétaire ?
4. Quels ont été les honoraires du mandataire de la ville pour la cause par devant la Cour de droit public ?
5. Sur quel poste budgétaire ?
6. Quels ont été les honoraires du mandataire de la ville pour la cause par devant le Tribunal Fédéral ?

7. Sur quel poste budgétaire ?

8. Quels ont été les honoraires de la ville pour l'avis de droit de Me Schweizer ?

9. Sur quel poste budgétaire ?

Frédéric Hainard

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En fait, depuis que le Conseil communal *in corpore* a décidé d'effectuer ou de faire auditer le dicastère ou un service du dicastère des infrastructures, nous avons été mensuellement informés d'un certain nombre d'éléments, tantôt par la presse, tantôt par le Conseil communal, tantôt par des tiers. Toujours est-il que depuis la décision du Conseil communal, il a été pris un certain nombre d'autres décisions consécutives qui font qu'il y avait une certaine prévision dans les démarches que le Conseil communal a décidé d'adopter.

La première décision que le Conseil communal a prise, c'est celle de retirer à Jean-Charles Legrix les services et le dicastère qu'il dirigeait. Cette première décision, n'importe quel juriste, n'importe quel Conseil communal savait qu'elle ferait ou pourrait faire l'objet d'une contestation devant l'autorité compétente, soit la Cour de droit public du Tribunal cantonal. Après avoir pris cette décision, le Conseil communal a sollicité un avis de droit à Me Schweizer, avis de droit dont les juristes ont vite compris que la conclusion ne répondait d'aucune manière avec le contenu qui était développé par Me Schweizer. Le Conseil communal, en prenant sa décision, a pris le risque, calculé, qu'il connaissait, qu'un recours soit déposé devant la Cour de droit public. A ce moment-là, le Conseil communal a fait appel à Me Richard Calame. La Cour de droit public a rendu une décision qui, en clair, donnait raison au recourant et cassait la décision prise par le Conseil communal. Accessoirement, la Cour de droit public indiquait qu'il eût été préférable de respecter le droit le plus fondamental que nous connaissons, soit le droit d'être entendu dans la manière dont M. Jean-Charles Legrix était dessaisi de ses dossiers. La Cour de droit public donnait une liste à l'intention du Conseil communal, disant qu'il serait peut-être préférable de refaire une partie de l'audit, respectivement de confier cet audit à un professionnel, en vue de déterminer si, consécutivement, des décisions devaient être prises. Le Conseil communal a rapporté *urbi et orbi* que cette décision de la Cour de droit public n'était pas correcte. Le Conseil communal a pris un nouvel avocat, Me Ferrari Gaud, dans le but de porter l'affaire devant le Tribunal fédéral. Il aura fallu donc trois avocats, une auditrice et un juge fédéral pour essayer de démêler l'imbrroglio dans lequel le Conseil communal s'est fourvoyé.

Le Conseil communal a été superbe dans sa démarche. Il a été superbe, pas au sens où il l'entend, mais superbe dans le sens second : arrogant. Arrogant parce qu'il a considéré que la Cour de droit public avait

une analyse qui était erronée et il a porté l'affaire devant le Tribunal fédéral, ce qui est son droit le plus strict, au même titre que Jean-Charles Legrix a utilisé le même droit pour porter la décision qui lui était signifiée devant la Cour de droit public du Tribunal cantonal. Mais le Conseil communal, qui critique l'arrêt de la Cour de droit public, met en pratique un des éléments qui ressort de l'arrêt de la Cour de droit public, à savoir qu'il fallait confier une enquête externe. De deux choses l'une : ou alors l'arrêt de la Cour de droit public satisfait le Conseil communal, il ne porte pas l'affaire devant le Tribunal fédéral et ordonne une enquête, confiée aujourd'hui, nous le savons, la presse nous l'a confirmé, au juge Rouiller. Ou alors, le Tribunal cantonal s'est trompé, le Conseil communal porte l'affaire devant le Tribunal fédéral mais alors le Conseil communal ne met pas en vigueur les pistes données par la Cour de droit public que le Conseil communal conteste. Toujours est-il que le citoyen neuchâtelois et chaud-de-fonnier aura probablement eu à payer les frais du Service juridique, si j'en crois le rapport de la sous-commission en charge du Service juridique, puisque Me Schweizer, Mme Pache, Me Calame, Me Ferrari Gaud (j'y reviendrai concernant la discussion de détails s'agissant du Service juridique) ont été engagés. Cela fait beaucoup d'avocats et beaucoup de mandataires pour rentrer dans le cadre prévu par l'article 95 du règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, qui donne une compétence financière au Conseil communal de CHF 100'000.- par cas et pour des dépenses imprévues. Or, les dépenses imprévues ne le sont plus dès lors que le Conseil communal a pris une décision au mois d'août de suspendre M. Legrix des attributions qui sont les siennes.

Raison pour laquelle nous demandons au Conseil communal de nous indiquer quel a été le montant exact du mandat qui a été confié à M. Claude Rouiller. Sur quel poste budgétaire ce montant a-t-il été imputé ? Respectivement, qu'en est-il des honoraires de Me Ferrari Gaud, de ceux de Me Calame et de ceux de Me Schweizer ? Parce que la somme totale de l'ensemble de ces honoraires ne saurait dépasser le montant de CHF 100'000.-. D'où les questions que nous posons au Conseil communal dans le cadre de notre interpellation du 1^{er} avril 2014. Je vous remercie.

124 – Service juridique

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, le rapport de la sous-commission des comptes 2013, chargé du dicastère de Mme Nathalie Schallenberger, rapporte ou rappelle, sous la rubrique 124, Service juridique, qu'en 2013, dans les dossiers importants traités par le Service juridique, on peut notamment citer l'affaire qui oppose le Conseil communal à Jean-Charles Legrix. Quelle a été l'attitude du Service juridique, quelles ont

été les tâches confiées au Service juridique ? Il nous paraît pour le moins saugrenu que l'on charge un service de questions juridiques qui concernent un membre du Conseil communal puisque ledit service appartient à l'ensemble du Conseil communal, dont le membre en question.

150 – Transports

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Deux questions en lien avec les transports. Le 20 mai prochain, dans le cadre des travaux de la Place de la Gare, les constructeurs vont démonter la ligne aérienne des TransN.

Le 20 mai prochain, il n'y aura plus aucun trolleybus qui circulera dans notre ville. La ligne sera démontée, les coûts de réinstallation de cette ligne ne sont pas prévus dans le budget "Place de la Gare". Partant, TransN a vendu les trolleybus encore actuellement en service à La Chaux-de-Fonds en Autriche et pour une autre partie, ces trolleybus sont transformés pour être adaptés au réseau TransN de Neuchâtel. Le 20 mai prochain, après avoir supprimé le tram, notre commune verra supprimés les trolleybus. Nous étions la seule ville du monde à avoir, à 1'000 mètres d'altitude, un réseau de trolleybus équipé, fonctionnel et qui faisait la joie de beaucoup. Personne au sein de l'administration communale, personne au sein du Conseil d'administration de TransN n'a pensé ou n'a jugé utile d'effectuer à tout le moins un petit souvenir cinématographique de cette belle époque qui va se terminer tristement.

Indépendamment de cela, je le dis déjà dans le cadre de la réponse qui me sera donnée, nous dire aujourd'hui que les coûts de remise en fonction d'un réseau de trolleybus à La Chaux-de-Fonds ascende à CHF 18'000'000.- parce qu'il faudra non seulement remplacer la ligne aérienne pour CHF 3'200'000.-, mais acquérir du matériel roulant à hauteur de CHF 14'800'000.-. Question : n'aurait-on pas pu anticiper ce démembrement, respectivement la façon dont les choses devront être prises ultérieurement ?

Indépendamment de cela, si aujourd'hui il a été décidé et accepté par tous que les trolleybus seraient abolis à La Chaux-de-Fonds, le gain financier pour TransN est estimé à hauteur de CHF 5'000'000.-, qui bénéficieront à l'ensemble de l'entreprise et à l'ensemble des actionnaires, soit le canton et les communes, notamment celles du littoral. Le Conseil communal entend-t-il demander avant l'entrée en vigueur du nouvel horaire 2014 l'installation d'une ligne, demandée par les usagers, nécessaire à la population, dont il a été question quelques fois, partant de l'hôpital et longeant la rue Numa-Droz jusqu'à la nouvelle gare de Morgarten qui sera réintroduite par les CFF ?

Deuxième question et j'ai bientôt terminé, la presse, une fois encore, s'est fait l'état de la démission du directeur de production bus de TransN.

C'est un ancien des TRN. La presse n'a pas fait état de la démission du directeur de production ferroviaire, c'est un ancien collaborateur. La presse n'a pas non plus fait état de la démission du directeur infrastructure, c'est encore un ancien des TRN. Il n'y a aujourd'hui, dans la nouvelle société TransN, plus aucun collaborateur des TC ou des TRN dont on a toujours relevé une gestion extraordinaire financièrement parlant, Caisse de pension parlant et en terme de vision en réseau. D'où notre question, le Conseil communal, qui est membre du Conseil d'administration, qui est aussi parfois très prompt à aller contrôler le diable qui se cache dans les détails de la gestion de TransN, a-t-il eu connaissance de ces décisions et quelles sont les démarches qu'a entrepris le Conseil communal au Conseil d'administration pour expliquer ou comprendre cette hécatombe de départs de directeurs chaux-de-fonniers ?

Je vous remercie.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je prendrai la première partie des réponses aux questions. Mes collègues répondront aux points qui concernent leurs différents services. Je répondrai globalement aux deux interpellations qui ont été faites concernant ce que l'on pourrait appeler l'affaire Legrix. J'y répondrai en tant que Président et pour la dernière fois ce soir, puisqu'à partir de la semaine prochaine, les rôles seront redistribués.

D'abord, Madame la Présidente, pour répondre à quelques interrogations de M. Hainard, interrogations qui ne figuraient pas de fait dans son interpellation. M. Hainard a fait une explication de texte sur la structure qui avait été prise en charge dans le cadre de ces opérations. Il y a juste un petit problème dans son explication de texte, c'est qu'en fait, il part de la décision du Conseil communal datée du mois d'août. En réalité, les premières discussions, les premières problématiques que nous avons eues dans le cadre de cette affaire remontent à largement avant puisqu'elles remontent à la nomination de Mme Pache et ce n'est donc pas au mois d'août que le départ de cette opération a eu lieu mais bien au mois d'avril. Vous avez mentionné l'avis de Me Schweizer, en le contestant, etc, etc. Je ne sais pas si vous en avez eu connaissance, je dis simplement que l'avis de Me Schweizer allait dans la direction qui était la nôtre. Je crois que ces considérations sont dans notre direction. Vous mentionnez la problématique du Tribunal, et du fait que le Tribunal nous aie donné tort.

J'aimerais insister sur deux notions cette fois-ci, en temps que Président : la forme et le fond. Evidemment, M. Hainard sourit, ou soupire, sur cet élément-là. Il est important de faire une distinction entre le Tribunal administratif, cantonal qui s'est prononcé sur la forme. Sur les décisions qu'a prises, quant à la forme, votre Conseil communal, cette fois-ci *non*

incorpore. Ces décisions ont été prises en l'absence totale de législation à ce sujet. Heureusement, le canton de Neuchâtel, suite à toutes les affaires qu'il y a eu dans le cadre de ce canton va se mettre à la tâche pour avoir une loi qui, enfin, donnera des éléments nécessaires dans ce genre de cas.

Madame la Présidente, M. Hainard a mentionné que M. Rouiller allait refaire une partie de l'audit. Non, non. On ne va quand même pas demander à M. Rouiller de réentendre 47 personnes qui redonneront leurs avis. Clairement, et ce ne sera pas le sujet de la discussion de ce soir, les questions qui ont été posées à M. Rouiller sont d'un autre ordre. Vous mentionnez qu'enfin, nous prenons un professionnel dans le cadre de cette opération. J'insiste quand même, Madame la Présidente, sur le fait que le CV qui nous a été donné par Mme Pache était un CV qui correspondait aux besoins que nous avions dans le cadre de l'audit qui a été émis. Madame la Présidente, M. Hainard nous dit qu'il y a eu deux avocats qui suivent les opérations, respectivement le Tribunal cantonal, respectivement le Tribunal fédéral. Oui, il y a deux avocats. Me Calame et Mme Ferrari Gaud, comme vous le mentionnez. Ceci étant, je vous incite simplement à penser que Mme Ferrari Gaud est une collaboratrice de Me Calame et qu'elle agit dans ce contexte-là tout simplement.

Madame la Présidente, je ne peux pas entendre un membre de ce Conseil dire que le Conseil communal a été arrogant dans cette affaire-là. Arrogant. Nous avons écouté les conseils de Me Calame. Nous avons, et quand je dis "nous", ce sont les quatre membres ici présents, largement discuté des incidences de cette nouvelle action au niveau du Tribunal fédéral et c'est en concertation que nous avons accepté d'aller dans ce sens-là. Je ne vois pas en quoi le fait d'écouter son consultant externe est de l'arrogance.

Vous mentionnez qu'effectivement, tous ces cas, les uns après les autres, nous amèneraient à dépenser le montant de CHF 100'000.-. Je crois qu'il faut vraiment voir comment l'opération se passe. D'abord, nous avons l'attribution d'un mandat à Mme Pache, qui fait l'objet d'une demande complémentaire à un avocat, parce que nous avons des doutes. Cette décision-là a été prise par l'ensemble du Conseil communal pour se positionner dans le cadre de problèmes au sein d'un dicastère. Ensuite de ça, le Conseil communal a été "attaqué" et c'est dans cette opération, que nous considérons comme nouvelle, que le Conseil communal a pris des défenseurs. Et enfin, troisième opération, le Tribunal administratif nous a enjoint d'avoir des investigations complémentaires et de réintégrer notre collègue. Et quand je dis de réintégrer, je dis de revoir sa position dans le cadre de services à disposition dans les dicastères, puisque je rappelle que notre collègue a été membre du Conseil communal pendant toute la dernière partie de l'année.

J'en viens maintenant aux questions qui ont été posées à la fois par le groupe UDC et par le NPL. La première question qui nous a été posée était de savoir quel était le montant des honoraires de Me Schweizer pour son avis de droit du 2 septembre concernant les suites de l'audit Pache. Et bien, je vais être transparent, clair, etc., j'ai pris tous les documents nécessaires pour pouvoir répondre. Le montant total des honoraires de Me Schweizer pour cet avis de droit se monte à CHF 11'534,40. Cette facture finale nous a été envoyée le 5 février, donc après les opérations de bouclage de la comptabilité. Cette opération a été considérée par les financiers de la collectivité comme un montant non significatif : CHF 11'000.- sur CHF 200'000'000.-, et donc a fait l'objet d'un article 95 sur l'exercice 2014. Cet article 95 a été accepté début avril. Vous voyez que la facture qui a été envoyée le 5 février a parcouru les services jusqu'à ce que je puisse enfin passer au Conseil communal pour avoir la suite des opérations.

La deuxième question que vous posez est de savoir jusqu'à ce jour les honoraires des mandataires du Conseil communal pour Me Richard Calame et Me Françoise Ferrari Gaud. Vous reconnaissez par-là que c'est identique. A ce jour, et ça a été comptabilisé dans les comptes 2013, les honoraires pour la partie juridique, tant au niveau cantonal qu'au niveau fédéral se montent en totalité à CHF 95'258,65. Décomposés en deux montants, d'une part CHF 57'458,65 qui représentent les honoraires de la période du 23 septembre au 5 décembre, c'est-à-dire les honoraires liés à la partie cantonale et une demande d'acompte de CHF 37'800.- pour la partie demande de provision, pour la partie fédérale. A ce stade, j'ai posé la question à Me Calame pour savoir si nous devions nous attendre à des montants supplémentaires. Compte tenu des éléments connus à ce jour, il semblerait que le montant de la provision soit suffisant. Ces chiffres sont passés au compte 110.

La question suivante qui nous est posée concerne le montant jusqu'à ce jour des frais de justice et des dépens. En ce qui concerne l'arrêté qui a été donné par la Cour cantonale, statué sans frais, les dépens se montent modestement à CHF 3'500.-. Vous voyez que les montants investis par l'adverse partie devraient être largement supérieurs à ce montant-là et on voit que la justice neuchâteloise n'a pas insisté lourdement pour le Conseil communal, qu'il considérerait comme fautif, paye des dépens inconsidérés.

Il y a un montant prévisible des honoraires de la personne qui devrait prochainement être mandatée pour mener des investigations complémentaires. Le contrat qui nous lie, nous cinq, à M. Rouiller parle, en son article 7, de la totalité des honoraires qui devront être versés. Le montant total des honoraires ne dépassera pas, en principe, le montant de CHF 25'000.-, hors frais et débours effectifs.

Vous posez la question de savoir quels seraient les honoraires de notre propre mandataire. Il n'y en aura pas, puisqu'effectivement, M. Rouiller recevra les gens seul.

Ensuite, il est certain que l'addition de ces montants dépasse les CHF 100'000.-. Vous avez pu en faire le calcul et je pense avoir été transparent, Madame la Présidente. Maintenant, il faut savoir comment interpréter ces chiffres. Nous avons trois phases d'action, qui sont à notre sens indépendantes les unes des autres.

Ensuite, le Conseil communal peut-il nous dire à qui il souhaite donner l'investigation ? Vous l'avez appris par la presse, puisque nous l'avons communiqué. Ce sera M. Claude Rouiller qui s'occupera de ce dossier. Le contrat a été signé le 23 avril 2014.

Je répondrai peut-être de façon indirecte à M. Hainard à la question "Est-ce exact qu'un mandat ait été attribué à un expert externe en la personne de M. Rouiller ?". Oui, c'est exact à ce jour. Mais à la date de l'interpellation, c'est-à-dire le 1^{er} avril, le mandat n'avait pas encore été attribué.

Cas échéant, quel est le montant de ce mandat : j'ai répondu à cette question.

Sur quel poste budgétaire : on en revient au poste 110.

Quels ont été les honoraires du mandataire de la Ville pour la cause devant la Cour de droit public : j'ai répondu pour le droit public y compris neuchâtelois et le système fédéral.

Sur quel poste budgétaire : toujours le 110.

Quels sont les honoraires du mandataire de la Ville pour cause devant le Tribunal fédéral : dixit la réponse qui a déjà été donnée, toujours sur le poste 110.

Quels ont été les honoraires de la Ville dans l'avis de droit de Me Schweizer ? J'ai déjà donné la réponse, toujours sur le poste 110.

Madame la Présidente, j'ai répondu avec sincérité et clarté je l'espère aux questions qui nous étaient posées. J'en ai terminé pour cette partie.

Mme Sarah Blum, Présidente : M. Schafroth, êtes-vous satisfait de la réponse que l'on vous a donnée ?

M. Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Non. Nous ne sommes pas satisfaits, car au total, nous sommes bien à CHF 134'793,05 pour, comme le dit le Conseil communal, trois phases. Mais je le rappelle, l'article 95 parle d'un seul et même cas. Dès lors, le groupe UDC se réserve le droit de déposer plainte à l'encontre du Conseil communal.

Mme Sarah Blum, Présidente : M. Hainard, êtes-vous satisfait de la réponse qu'on vous a donnée ?

M. Frédéric Hainard, NPL : Aucunement, Madame la Présidente. Le Conseil communal nous indique qu'il aime faire dans la nuance. Le Conseil communal nous donnera acte que jamais nous ne l'avons traité d'arrogant mais de superbe.

BROUHAHA DANS LA SALLE

Deuxième chose, vous vous imaginez, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le fait que le Conseil communal ose dire, aujourd'hui, dans cette salle, qu'un citoyen qui exerce un droit de recourir attaque le Conseil communal. Il a été dit "*nous avons été attaqué*". Parce qu'un citoyen qui s'est fait notifié une décision a décidé de porter l'affaire devant la Cour de droit public, le Conseil communal se sent attaqué. Non !

Voix dans la salle : Motion d'ordre, Madame la Présidente ! On répond oui ou non quand on a eu une réponse à une interpellation.

M. Frédéric Hainard, NPL : C'est au deuxième tour de parole, cher collègue ! Et je suis à mon deuxième tour de parole.

Ainsi, le Conseil communal, dès lors qu'il prenait la décision, en août. Mais c'est encore mieux qu'il ait pris la décision de faire quelque chose avec Mme Pache en avril, dès lors le Conseil communal savait qu'il n'y avait plus rien d'imprévu dans les démarches judiciaires qui ont été intentées par un citoyen. Cela sous-entend que le Conseil communal, lorsqu'il nous dit qu'il passe un certain nombre de frais au sens de l'article 95 ou dans les comptes au sens du compte 110, a dépassé sa compétence, clairement. Il faut le dire. Il faut le dire parce que ça a une conséquence. On m'a gracieusement remis le procès-verbal de la séance du 28 septembre 1994, où a été adopté le nouveau règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Il a été prévu par la commission spéciale, présidée par Jean Oesch, un article 95 qui reprenait lui-même les dispositions issues de la loi en 1975. Il était expressément prévu à l'article 95 que le Conseil communal avait une compétence de CHF 100'000.- mais uniquement dans le cadre des dépenses imprévues. Le Conseil communal, au mois d'août, savait le risque potentiel qu'il y aurait une suite. Et la somme que le Conseil communal peut, dans ces circonstances-là, s'allouer est ici dépassée.

Transférer une partie des honoraires. Je suis soufflé, jamais de ma vie je n'ai vu une provision d'honoraires à hauteur de CHF 97'000.- pour un recours au Tribunal fédéral, y compris la cause portée devant la Cour de droit public. Peu importe, d'ailleurs, parce que l'article 93 du règlement général impose au Conseil communal, lorsqu'il entend dépasser ou changer la destination d'un montant, de passer devant le Conseil général. Cela

n'a pas été le cas ici, de sorte qu'il serait bon que le Conseil communal lise les dispositions pénales de la gestion déloyale des intérêts publics.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) : Je vous remercie. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il y a une question qui a été posée par le NPL concernant le Service juridique.

Tout d'abord, au niveau de l'analyse du centre 124, force est de constater qu'il n'y a pas eu d'augmentation, ni d'augmentation du personnel. Nous n'avons pas, apparemment, en tout cas c'est ce qui ressort des comptes, engagé un marmiton de juristes pour nous aider dans cette affaire qui nous occupe et qui nous préoccupe maintenant quasiment mensuellement. C'est quasiment mensuel que l'UDC ou le NPL dépose une interpellation. Vous pourrez constater finalement qu'il n'y a pas eu d'augmentation de personnel au Service juridique. C'est la première conclusion que vous avez certainement pu faire, puisque les comptes sont relativement clairs.

Par contre, vous avez ce qu'on pourrait appeler un œil de lynx par rapport à ce que vous avez lu dans les dossiers importants traités par le Service juridique et je pense qu'il est vrai qu'on peut se poser cette question qui finalement est tout à fait légitime. Je peux comprendre que cette phrase puisse porter à confusion, quand bien même vous n'aviez peut-être pas fait l'analyse des comptes du centre 124. Le Service juridique n'a pas travaillé de manière juridique sur l'affaire qui oppose le Conseil communal à Jean-Charles Legrix. Il n'a simplement eu que des contacts avec le mandataire que le Conseil communal a mandaté, puisque comme vous le savez, nous avons mandaté Me Calame et comme toutes les études d'avocat qui sont conséquentes, les avocats travaillent avec des collaborateurs. Me Ferrari Gaud est bien évidemment une collaboratrice de l'étude. Je peux peut-être vous rassurer sur ce point, le Service juridique n'a pas été engagé pour suivre cette affaire juridique, d'ailleurs vous nous le reprochez, puisque vous nous dites finalement que nous avons engagé des mandataires, qui coûtent très très cher, etc., etc., etc. Voyez la contradiction de votre question.

J'espère avoir pu répondre à votre question, ceci d'autant plus que si vous lisez l'alinéa 2, vous pourrez encore constater que le Service juridique a apporté son appui à la commune du Val-de-Ruz sur la base de mandats, donc vous avez pu constater aussi que le Service juridique a non seulement fait son travail régulier, qu'il n'y a pas eu d'augmentation au Service juridique, et qu'en plus il a été mandaté par le Val-de-Ruz. J'espère avoir répondu à votre question mais il est vrai, encore une fois, je vous l'accorde, que la phrase pouvait tout à fait porter à confusion.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais venir un petit peu préciser ce qui vient d'être dit. Effectivement, pour le Service juridique, à la page 135 de notre rapport de compte, il n'y a bien que deux personnes.

Au 31 janvier 2013, cela occupait 1,5 EPT et au 30 juin 2013, on est passé à 1,7 EPT. Alors on n'a pas augmenté le personnel, on a juste augmenté les temps de travail. Et cela a aussi un coût.

Mme Sarah Blum, Présidente : La question est entrée axu transport...

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) : Je pourrais peut-être répondre, Madame la Présidente ?

M. Marc Schafroth, UDC : Pour répondre, pour autant qu'on puisse s'appuyer sur ces chiffres.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) : Alors ce que je peux vous dire, c'est que je pense que vous n'avez pas eu connaissance du fait qu'une des personnes du Service juridique a fait un remplacement au Tribunal régional du district de La Chaux-de-Fonds, et pendant son remplacement, il y a eu une augmentation du temps de travail de M. Bois. Mais c'est tout. Je suis désolée, je sais bien que vous aimeriez qu'on trouve des choses, mais je suis désolée, là on ne peut pas.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Urbanisme, bâtiments et relations extérieures) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Sur des questions de transports, certains ont un goût particulier pour les lignes de contact bien électrifiées.

Ces lignes de contact, effectivement, seront démontées sur la Place de la Gare durant le mois de mai, c'est une nécessité liée aux travaux sur la Place de la Gare. Nous partageons, partiellement en tout cas, la nostalgie de ceux qui voient ces lignes de contact être démontées.

Cela dit, le couvert TransN sur la place de la gare va être construit de telle manière que des lignes de contact pourraient être accrochées sur ce couvert. Si la décision finale du Canton, de TransN, de la Ville de La Chaux-de-Fonds devait être que les trolleybus ne soient pas abandonnés, le remontage des lignes de contact sur la place de la gare aurait un coût, de CHF 2'500'000.-, essentiellement à la charge de TransN, parce que les lignes de contact actuelles sur la Place de la Gare sont vétustes et devaient être changées de toute façon.

Cela dit, nous reviendrons avec un rapport d'informations devant votre autorité pour faire le débat, parce que nous souhaitons que vous puissiez vous exprimer et nous dire ce que vous pensez de l'abandon des trolleybus et du passage au bus hybride. Le rapport est presque prêt mais comme il a été relevé par le Conseil général, évidemment, le passage aux bus hybrides générera des économies importantes pour TransN, pour le Canton et pour toutes les collectivités publiques du Canton de Neuchâtel par le pot commun. Si des économies sont générées parce que nous abandonnons les trolleybus, nous entendons bien profiter du mouvement pour bénéficier de compensations. Ces compensations devront être, évidemment, une amélioration de l'offre pour nos usagers. Ce n'est pas sur la ligne que vous avez évoquée que nous travaillons. Nous sommes en négociation avec à l'heure actuelle à la fois avec le Canton et avec TransN et les lignes sur lesquelles nous travaillons vous seront évidemment présentées dans le cadre du rapport d'informations. L'objectif étant, si nous nous séparons des trolleybus, de nous séparer aussi, le plus rapidement possible, des bus Diesel. Mais on aura l'occasion de faire le débat.

Sur les démissions à TransN, des démissions d'anciens collaborateurs des TRN : dans le cadre du Conseil d'administration, nous en avons discuté, nous en avons pris acte, nous avons été dûment informés. J'aimerais dire que TransN est une entreprise qui est bien gouvernée, c'est heureux, nous en sommes contents. TRN était une entreprise bien gouvernée, d'ailleurs l'ancien directeur de TRN a encore eu dernièrement un mandat particulier à TransN et c'est très bien. Il y a un lissage qui est assez naturel et qui se passe bien. J'aimerais faire remarquer qu'à ma connaissance, dans l'équipe des cadres de TransN, il n'y a non plus plus d'anciens cadres des TN, si je ne fais pas erreur du moins. Il y a le même type d'intervention à Neuchâtel. Comment expliquer le fait qu'il y ait aujourd'hui si peu de représentants à la fois des TN, à la fois des TRN dans les cadres de l'équipe de TransN ? Et bien sans doute qu'il y a quelque chose de naturel lorsqu'il y a une restructuration, une nouvelle culture d'entreprise qui se met en place, à voir un certain nombre de collaborateurs faire le choix de la démission et de la réorientation de leur carrière.

301 – Aide sociale

Interpellation du 3 février 2014

Nous avons appris que des personnes à l'aide sociale, de plus de 35 ans et avec enfants, ont été touchées par les mesures de réduction dans l'aide sociale décrétées par l'autorité cantonale. Est-ce que le Conseil Communal peut nous indiquer le nombre exact de personnes touchées par ces mesures, y compris lorsque la baisse de revenu n'est pas directement liée au revenu de base mais à des baisses de prestations diverses?

Peut-il également nous renseigner sur les conséquences prévisibles de ces mesures pour les personnes concernées et ce qu'il compte entreprendre pour les accompagner?

Lucie Marchon, Daniel Ziegler, Charles-André Favre, Pierre-Yves Blanc, Clarence Chollet, Anne Monard

Mme Lucie Marchon, POP : Cette interpellation commence un petit peu à dater, puisqu'elle a été déposée par rapport aux baisses annoncées par le Conseil d'Etat de l'enveloppe pour l'aide sociale dans tout le canton. Il avait été dit qu'elle ne toucherait que les personnes de moins de 35 ans, qu'elle serait accompagnée de mesures visant la réinsertion. En fait, j'entends de plein d'endroits qu'elle touche également des personnes de plus de 35 ans, pas directement sur le revenu minimum vital mais par d'autres moyens.

J'aimerais juste avoir des explications là-dessus et savoir exactement quel est l'impact de cela. Quels sont les effets, concrètement, pour la ville, que donnent les mesures d'accompagnement, qu'est-ce qui est concrètement mis en place et quelles personnes sont touchées par ces questions.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Par rapport à l'interpellation qui a été déposée par le POP, comme vous le savez, nous n'avons pas de statistiques communales sur les bénéficiaires de l'aide sociale. Tous les chiffres que nous avons sont fournis par le Canton et repris dans les statistiques annuelles de l'Office fédéral des statistiques. Selon les chiffres annoncés par le Canton, le nombre de familles de plus de 35 ans pour la ville repose donc sur une estimation extrêmement grossière. Cette évaluation se monte à environ 500 familles de plus de 35 ans qui seraient touchées par la diminution des normes. Les forfaits pour l'entretien ne sont effectivement pas touchés par cette catégorie de personnes. Certaines adaptations cosmétiques impactent même certains forfaits très légèrement à la hausse. L'impact principal est lié principalement au supplément par ménage. Précédemment, une famille, quel que soit l'âge des parents et des enfants, touchait, en plus du forfait d'entretien, CHF 200.- pour les enfants de un à trois ans à charge et CHF 400.- dès le quatrième enfant à charge. Depuis le 1^{er} mars 2014, ces familles ne reçoivent plus que CHF 50.- par enfant mineur. Il y a eu aussi une suppression pour les étudiants majeurs à charge, à titre de supplément par ménage mais au maximum CHF 200.- par ménage. D'autre part, précédemment, toutes les personnes en formation post-obligatoires touchaient elles aussi un supplément de CHF 100.- et dès le 1^{er} mars de cette année, seules les personnes majeures en formation toucheront ce supplément. Pour cette catégorie de personnes, il s'agit

des seules modifications systématiques, d'autres mesures touchant toutes les personnes à l'aide sociale, telles que les restrictions des frais de déménagement. Maintenant, les frais de déménagement ne sont quasiment plus pris en charge, mais ils sont pris en charge sur le minimum vital, où des remises des prestations circonstanciées de manière moins larges ont été envisagées. Mais il faut dire qu'à ce jour, toutes les directives n'ont pas encore été émises.

Je me permets de préciser et de rappeler que les décisions en matière de normes d'aide sociale relèvent de la compétence seule du Canton et que les Communes et les Villes ne peuvent pas prendre du tout des mesures dans le cadre de l'aide sociale pour y remédier. Nous ne sommes absolument pas compétents dans ce domaine.

J'aimerais faire un petit retour en arrière. Lors de la dernière baisse des normes d'aide sociale en 2006, les familles avaient été peu touchées. Les conséquences pour celles qui entrent à l'aide sociale ne peuvent, bien évidemment, pas encore être évaluées puisque ces normes ne s'appliquent qu'à partir de mars de cette année, il est donc difficile de faire une estimation. Par contre, la difficulté réside dans l'adaptation des situations en cours, puisqu'une baisse, même d'un franc, lorsqu'on vit au minimum vital, peut être catastrophique et très dur. A noter encore que les normes neuchâteloises appliquées dès le 1^{er} mars ne s'éloignent pas des normes CSIAS, qui sont les normes de la Conférence Suisse des Institutions d'Action Sociale. C'est une référence au niveau national. Donc, elles ne sont en principe pas plus dures que les normes appliquées dans les autres cantons romands.

Sachez que la Ville de La Chaux-de-Fonds est soucieuse des personnes en précarité financière et bien sûr que la Ville de La Chaux-de-Fonds essaye, dans la mesure de ses moyens financiers, d'aider le plus possible en matière d'action sociale au sens large, par de l'aide dans les restaurants sociaux, épiceries Caritas, partage, RECIF, CSP, allocations communales. Et pour la réinsertion des jeunes, puisque l'Etat, pour l'instant, a un peu de peine à s'en occuper. Nous avons, pour l'année 2014, augmenté le mandat d'intégration pour les jeunes auprès de Job Service à hauteur de CHF 50'000.-. Donc à partir de 2014, nous avons un mandat de CHF 150'000.- au lieu de CHF 100'000.- pour aider à la réintégration des jeunes.

Voilà, je ne sais pas si j'ai pu répondre de manière circonstanciée à l'interpellation.

Mme Sarah Blum, Présidente : L'interpellatrice est-elle satisfaite de la réponse qu'on lui a donnée ?

Mme Lucie Marchon, POP : Oui.

430 Instruction publique

Interpellation

Ecole obligatoire, que se passe-t-il ?

Notre ville a été précurseuse dans de très nombreux domaines de l'école obligatoire.

Chacun sait ici, sauf peut-être le Conseil communal, à quel point les expériences menées ont bénéficié ensuite à tout le canton.

On rappellera en particulier :

L'instauration de l'école enfantine ;

Les expériences pédagogiques ;

La direction unique, triumvirat de l'école secondaire ; La fusion des directions des EE, EP et ES.

En particulier, l'organisation en cycles et en secteurs a fait l'objet d'un travail de fond méthodique, rigoureux et efficace.

Des directeurs ont été nommés ;

La commission scolaire a été dissoute ;

Des directeurs démissionnent ;

Le conseil d'établissement scolaire ne réagit pas.

Nous avons appris récemment qu'un des directeurs, ancien enseignant, après avoir ressenti une usure qui le confronte à ses limites, a démissionné de son poste de directeur de secteur.

Ce collaborateur a toutefois été réengagé par le Conseil communal pour accomplir quelques mandats en lien avec l'enseignement spécialisé, la formation générale et autres.

Nul n'ignore que l'Etat, dans le cadre de la répartition des tâches, finance l'organisation scolaire et les postes de directeurs, pas ceux de mandataires.

Questions:

Est-il exact que la direction de l'école obligatoire connaît des démissions?

Cas échéant combien et pourquoi ?

Est-il exact qu'un directeur, après avoir démissionné, s'est vu proposer les mandats susmentionnés?

Quel est le montant du mandat et pour quelle durée?

A quel poste budgétaire communal ce montant sera-t-il affecté?

Frédéric Hainard

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Notre interpellation était, je dis bien était, un brin teintée de nostalgie, parce que l'école chaud-de-fonnière, dans la structure qu'elle avait, était un précurseur dans les démarches qui ont été, plus de 15 ans après, adoptées récemment par le Canton. Une fois encore, c'était la Ville de La Chaux-de-Fonds, par son Conseil communal et par sa commission scolaire. La situation directoriale que nous connaissons aujourd'hui est aussi l'émanation d'un long travail de la commission scolaire. Aujourd'hui, la commission scolaire a été dissoute puisque c'est le Conseil d'établissement scolaire qui a une maigre compétence dans l'organisation de l'école.

Toujours est-il que lors de la mise en place de l'école obligatoire chaud-de-fonnière par la fusion de l'école enfantine, de l'école primaire et de l'école secondaire, un certain nombre de directeurs ont été nommés, les autres étant en place. Certains sont partis à la retraite et lorsqu'un directeur part à la retraite, c'est le cas à La Chaux-de-Fonds, au Locle, aux Cerisiers et à Neuchâtel, il peut demander, sous certaines conditions prévues par la loi cantonale, à pouvoir exercer une charge d'enseignement tout en étant déchargé d'un certain nombre d'autres activités. Cette charge d'enseignement est prise en charge financièrement par le Canton. Il se trouve qu'un certain nombre de démissions ont été enregistrées ces derniers mois. La question que nous posons est : est-il exact qu'il y a eu ces démissions, respectivement pourquoi ces démissions ont-elles été annoncées ?

Ensuite, un directeur a souhaité, pour des raisons que nous ne connaissons pas, cesser son activité de directeur. Il s'est vu confier un mandat par le Conseil communal, mandat qui, à l'évidence ou probablement, est financé uniquement par la Ville, parce que ce mandat ne rentre pas dans le cadre des attributions fixées par la loi, qui prescrit un financement cantonal. Ce directeur a reçu quelques mandats en lien avec l'enseignement spécialisé, pour être tout à fait clair les classes terminales, alors que ce directeur n'a jamais dans toute sa carrière œuvré pour les classes terminales. Ce directeur a œuvré toute sa carrière avant d'être à l'étranger dans le cadre de l'école primaire et il se voit attribuer ce mandat sur l'enseignement spécialisé et sur la formation générale. Pour nous, les contours de ce mandat de formation générale sont peu clairs et nous aimerions savoir pourquoi ce directeur-là a pu bénéficier d'un traitement particulier. Respectivement, une fois encore, mais c'est le soir ou l'on peut poser ces questions, quel est le montant du mandat ? Pour quelle durée ? A quel poste budgétaire ce montant sera-t-il affecté ?

Mais à la suite de l'interpellation que nous déposons le 1^{er} avril, certains se sont approchés de nous pour nous indiquer que le remplacement d'un de ces directeurs semblait poser problème, parce qu'il n'y a eu qu'une candidature, et quand il n'y en a qu'une, la réglementation communale prescrit de passer par le biais d'une offre publique d'emploi. Question : pourquoi encore, au Conseil d'établissement scolaire, dont nous ne

sommes pas membres d'ailleurs, le procès-verbal de la séance a été distribué aux membres, puis repris aux membres à l'issue de la séance ? Je crois que personne dans cette salle ne s'est vu une fois remettre un procès verbal, puis à l'issue de la séance, se voir devoir le restituer. Que se passe-t-il au Conseil d'établissement scolaire, et pourquoi ces manières ? J'observe, puisque certains se gaussent, qu'il n'y a pas de secret de fonction pour les membres du Conseil d'établissement scolaire à l'endroit des membres du Conseil général. C'est normal, faute de quoi nous ne pourrions jamais parler de politique communale.

M. Charles-André Favre, POP : Oui, j'aurais quelques questions au point 430...

Mme Sarah Blum, Présidente : Nous sommes dans une interpellation. Y a-t-il une opposition à l'ouverture de la discussion ?

M. Charles-André Favre, POP : C'est après, j'anticipe... !

Mme Sarah Blum, Présidente : J'ai cru que vous vouliez parler de l'interpellation. Allez-y.

M. Charles-André Favre, POP : Les questions que je pose ont simplement trait à un aspect qui touche disons l'instruction publique et les voici. Je précise que j'ai transmis dûment ces questions au Conseil communal et que je n'avais pas trouvé trace dans les documents qui nous ont été fournis de cette problématique.

J'aimerais savoir combien il y a actuellement d'enseignants ou d'enseignantes non-titrées au terme d'une formation ad hoc dans les écoles, et dans quels degrés ? Quelle est la situation prévisible pour la prochaine rentrée scolaire ? De quel type d'accompagnement les personnes décrites à la première question bénéficient-elles actuellement et qu'est-il prévu dans le futur ? Enfin, quelles sont les mesures mises sur pied par la direction et/ou l'autorité pour remédier à une situation insatisfaisante et qui, de notre point de vue, ne devrait pas perdurer ? Merci.

482 – Centre de santé scolaire

Interpellation

Grosse inquiétude à propos des urgences pédiatriques

Nous avons pris connaissance par la presse du récit d'une mère de famille à propos d'une demande urgente de consultation pédiatrique à la Chaux-de-Fonds en mars 2014.

Les difficultés décrites par cette maman pour obtenir une consultation et de bénéficier d'un accueil acceptable pour son enfant malade dans une agglomération urbaine telle que la nôtre inquiète et consterne. Nous avons l'impression qu'il s'agit d'un problème récurrent.

La réponse de la direction d'HNe que la presse rapporte n'est pas satisfaisante ni rassurante. On y rappelle qu'une urgence vitale pédiatrique ne peut être prise en charge à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds : «... les enfants devant être vus immédiatement le sont à Pourtalès...c'est le 144 qui doit être appelé comme pour les adultes».

Immédiatement quand on est aux portes de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds c'est pour le moins 30 minutes...

Il y a nécessité que les deux pôles de ce canton puissent accueillir 24 heures sur 24 les urgences vitales. Le peuple a pris il y a quelques mois des options claires dans cet esprit.

Ce qui est valable pour des adultes est valable a fortiori pour un enfant de 15 ans ou un bébé. Les motifs de sécurité évoqués ne convainquent pas. Un hôpital doit pouvoir disposer de compétences médicales minimales pour assurer les premiers soins à un enfant.

Le ressenti d'une absence d'assistance est particulièrement traumatisante pour un enfant.

Nous demandons au Conseil communal qu'il s'enquiert de la réalité et de la gravité de la situation. Nous souhaitons qu'il nous informe sur les démarches qu'il a déjà entreprises (nous savons que la situation de la pédiatrie le préoccupe) et sur ce qu'il compte entreprendre, notamment avec la collaboration d'HNe, pour que l'on améliore la situation afin de restreindre au maximum le risque qu'un drame ne survienne.

Claude-André Moser, René Curty, Sylvia Morel, Yves Strub, Daniel Surdez

M. Claude-André Moser, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous avons pris connaissance, le jour même de la dernière séance du Conseil communal, du récit d'une mère de famille à propos d'une demande urgente de consultation pédiatrique. Cette mère y décrivait les difficultés pour obtenir un rendez-vous, qui faisait écho à d'autres témoignages du même genre. Nous avons donc demandé au Conseil communal de nous renseigner sur la réalité des faits et comment il envisageait éventuellement d'intervenir, pour que la sécurité et le confort de nos jeunes concitoyens et de leurs parents soient dignes d'une ville comme la nôtre.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis un petit peu désolée par rapport à l'interpellation "*Ecole obligatoire, que se passe-t-il ?*" parce que je vais certainement être relativement longue.

Je tiens d'abord à préciser, en préambule, que selon ma vision des institutions et du respect des institutions, il est un principe que je tiens à respecter : c'est que l'on ne répond pas à une interpellation déposée par les membres du législatif à travers la presse. Selon moi, le faire serait contraire au fonctionnement des institutions. C'est au Conseil général et à l'interpellateur ou aux interpellateurs en premier que la réponse à une interpellation doit être donnée.

Notre école a été et est encore, je vous l'assure, une pierre angulaire et une référence qui va au-delà des Montagnes neuchâteloises. Comme vous le savez, l'école obligatoire est toujours innovante. Elle est créatrice, elle est dynamique et extrêmement professionnelle. Le rapport annuel de l'année scolaire 2012-2013 et le rapport de gestion que vous avez tous lu sont parlants. Nous sommes extrêmement dynamiques et participatifs dans tous les groupes de travail, les commissions et dans les COPIL. Les COPIL, ce sont les comités de pilotage cantonaux ou communaux. Afin de pouvoir défendre notre école le mieux possible, nous avons fait en sorte que La Chaux-de-Fonds soit représentée dans tous les groupes de travail, notamment cantonaux importants, et nous avons pu placer deux personnes dans un COPIL extrêmement important qui s'appelle le COPIL "Harmos, rénovation des filières et pédagogie spécialisée" et nous avons pu mettre M. Pascal Cosandier et moi-même.

Comme vous le savez, la régionalisation mise en place a permis de construire avec les autres communes partenaires, à savoir La Sagne, Les Ponts-de-Martel, Brot-Plamboz, Les Planchettes, une collaboration enrichissante et innovante. La mise en place d'Harmos, qui a commencé, comme vous le savez, par l'introduction de l'école à quatre ans, par des classes hétérogènes pour les premières et deuxièmes Harmos, de l'aménagement du temps de travail des enseignants et des élèves et de l'horaire bloc, s'est bien passé. Elle s'est bien passé grâce au professionnalisme, à l'engagement sans faille de tout le personnel de l'école obligatoire, soit la direction dans son ensemble, les enseignants, qui ont été exemplaires, et le personnel administratif. Mais il est vrai que ce métier est extrêmement difficile et que c'est un métier extrêmement stressant. Tous ces projets de réforme génèrent un surplus de travail, qui doit être assumé par les différents cadres et par les enseignants. De plus, vient se greffer sur ce problème une autre problématique, celle de la problématique sociale, qui n'est absolument pas simple et qui est aussi extrêmement stressante pour les enseignants. De plus, les réformes à venir dans les cycles 2 et 3 seront aussi éprouvantes pour tout le monde, mais je crois dire aujourd'hui qu'une énergie positive règne dans notre école. Nous avons de la chance et personnellement, je suis extrêmement fière de pouvoir travailler avec ce Service.

Contrairement à une insinuation de l'interpellateur du NPL, le Conseil d'établissement scolaire fait admirablement bien son travail. A chaque séance, la quasi totalité des membres sont présents. Les membres du Conseil d'établissement scolaire posent des questions pertinentes. Ils nous demandent des explications, nous aident à résoudre des problèmes et nous soutiennent.

Avant d'entrer dans le vif des questions posées par l'interpellateur du NPL, je voudrais vous expliciter brièvement ce qu'impliquent ces réformes, mais vous l'avez déjà deviné. Plus de travail pour tout le monde, mais pas de personnel en plus. Petit coup de gueule, adressé finalement aux députés du Grand Conseil, présents dans cette salle : lorsque vous acceptez des rapports de cette envergure, veillez à nous en donner les moyens. Ces nouvelles réformes touchent tous les cycles. Sa mise en place implique des séances de travail, des commissions de COPIL, de sous-commissions, de sous-groupes. Pour être performante, notre Ville doit être impliquée partout. Je ne vous fais pas un dessin, je crois que vous avez compris la problématique. Je tiens aussi à vous dire que cette surcharge de travail est générale, dans tout le canton. Et que toutes les directions ressentent fortement cette surcharge de travail, qui a, du reste, constitué le thème de la conférence de l'enseignement obligatoire organisée par le Service de l'enseignement obligatoire le 17 mars dernier. D'ailleurs, nous (quand je dis "nous", ce sont tous les conseillers communaux responsables de l'instruction publique) avons demandé de manière unanime et pas plus tard que le 6 mai 2014 à la conférence des directeurs communaux à Mme Maire-Hefti de laisser mettre en place les cycles 2 et 3 avant d'introduire d'autres réformes, d'autres changements et d'autres modifications.

Excusez-moi de cette expression, mais le tsunami de pacotilles déclenché par le NPL au sujet de ces démissions est déjà retombé à l'état d'une vaguelette et remis sur le terrain des réalités à travers un article du 16 avril 2014, rédigé, finalement à mon grand regret avant la réponse que je réservais au Conseil général, par Mme Sylvia Freda de l'Impartial, qui titre : *"Des cadres quittent leur emploi dans le dicastère de Nathalie Schallenberg. Quelles sont les raisons de ces départs ? Faut-il s'en inquiéter ?"*. Si vous regardez le rapport annuel, pages 4 et 5, parce que j' imagine que vous avez tous regardé le rapport annuel à ces pages, vous pourrez constater qu'il y a, contrairement à ce qu'essaie d'insinuer l'interpellateur, sur l'ensemble du personnel de direction et administratif, finalement très peu de démissions "non naturelles" si vous me permettez ce terme. Depuis "direction 09", donc depuis l'année 2009, je ne suis pas allée plus loin dans l'enquête, parce que l'interpellateur du NPL nous demande toujours d'enquêter, mais j'ai pu constater qu'il y a eu finalement plus de démissions que depuis mon arrivée en 2012. Mais M. Hainard, à ma connaissance, n'en avait pas fait un problème d'Etat à l'époque. En effet, M. Feuz, M. Favre, M. Graber, Mme Simon-Vermot, Mme Poffet, Mme Jeandroz ont

tous démissionné entre 2009 et 2012. Mais je pense que M. Hainard, qui était à l'époque vice-président de la commission scolaire, doit s'en rappeler. Peut-être pas s'en rappeler mais suivre le dossier, puisqu'apparemment, c'est un dossier que vous suivez avec un grand intérêt, donc j'imagine que vous avez aussi suivi toutes ces démissions.

Depuis mon entrée en fonction, Mme Viviane Houlmann a démissionné pour partir à la retraite. M. Jean-Luc Kernén a démissionné de son poste de directeur à une année de l'âge légal, renseignements pris également, et d'ailleurs comme vous l'avez soulevé dans le commentaire sur votre interpellation, le cas de figure existe depuis fort longtemps qu'un directeur arrête une année avant et prend un poste d'enseignant. C'est monnaie courante, donc je crois qu'il n'y a rien d'exceptionnel. M. Laurent Schüpbach, directeur adjoint, a obtenu une promotion avec un poste de directeur de centre aux Cerisiers et on m'a dit tout à l'heure que la vue était tellement magnifique qu'on ne pouvait absolument pas refuser ce poste. Enfin, il y a Mme Sabine Clémence, qui s'est malheureusement, ou heureusement, déjà exprimée dans un article dans la presse.

Je profite finalement de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour vous indiquer qu'il est vrai que c'est un métier difficile et j'ai conscience des tâches énormes qui sont demandées à l'ensemble de l'école obligatoire. Je pourrais aussi tout à fait comprendre et tout à fait concevoir que cette surcharge engendre des burnouts. Le monde dans lequel nous vivons engendre de plus en plus de stress. Personne, ni vous, ni moi, n'est à l'abri d'un burnout. D'ailleurs, une étude demandée par l'instruction publique sur ce sujet corrobore cette inquiétude que nous avons tous. Il est exact que les enseignants, dans l'ensemble du canton de Neuchâtel, sont surchargés. Il est exact que les cadres de l'école obligatoire du canton sont surchargés et il est normal et clair que nous devons revaloriser le statut des enseignants, qui font un travail difficile. Nous nous y attelons et nous soutenons notamment par le biais des commissions, le fait de revaloriser cette profession.

Il me semble donc avoir répondu aux questions une et deux de l'interpellation et finalement en partie à la question trois de l'interpellation. Avant de compléter ma réponse à la question trois et de répondre à la question quatre, je tiens à préciser une chose importante : dans tous les services de la Ville de La Chaux-de-Fonds, ou presque en tout cas, nous recourons à des mandats externes, parce que nous ne pouvons pas tout faire à l'interne. Malgré toutes ces réformes, l'école obligatoire, jusqu'à présent, a toujours essayé de trouver des ressources à l'interne. Aujourd'hui, force est de constater que pour pouvoir non seulement bien défendre notre école, mais aussi pour pouvoir mener à bien tous les mandats, toutes les exigences demandées principalement par l'Etat, cela devient impossible. Nous essayons d'anticiper, c'est aussi notre responsabilité d'employeur.

C'est la raison pour laquelle le Conseil communal a innové et a décidé de donner aussi à l'école obligatoire de la Ville de La Chaux-de-Fonds la possibilité d'avoir recours à des mandats externes. Au nom de l'école obligatoire de La Chaux-de-Fonds, ce soir, je tiens à remercier particulièrement mes collègues de leur compréhension. Je profite également, afin d'épargner le NPL de déposer une nouvelle interpellation, de vous indiquer que pour les dossiers des infrastructures scolaires, nous aurons certainement besoin de recourir également à un chef de projet externe.

Maintenant, je vais répondre aux questions concernant le mandat et sa durée ainsi que le coût de ce mandat externe. Je me permets tout de même de rappeler que M. Jean-Luc Kernén, après autant d'activités à l'école obligatoire de la Ville de La Chaux-de-Fonds, a une grande expérience. Il a de grandes connaissances particulières, dans certains dossiers dont certains que nous devons mener à bien pour que l'école obligatoire de La Chaux-de-Fonds puisse respirer. Il y a une partie du mandat que la Ville a confié à M. Kernén, parce qu'il y a aussi un mandat, sauf erreur de ma part, qui a été confié par l'Etat, mais ça je vous laisserai peut-être poser la question directement à Mme la Conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti. En ce qui concerne la Ville de La Chaux-de-Fonds, plusieurs mandats importants ont été donnés à M. Kernén, à savoir sur l'enseignement spécialisé, notamment le développement d'un projet qui s'appelle "Projet nouvel avenir", qui sert à aider les jeunes en difficulté. Aider les jeunes en difficulté, c'est penser à l'avenir, à l'avenir de notre commune. Vous savez aussi que l'Etat ne donne pas des moyens financiers pour régler cette problématique. Nous lui avons aussi donné un mandat d'introduction du concept cantonal de la pédagogie spécialisée, le mandat pour les classes de formation spéciale et classes terminales, nous lui avons aussi demandé de plancher sur la nouvelle procédure d'évaluation des élèves. Tous ces mandats que nous lui avons confiés, nous les avons confiés parce qu'il a des connaissances particulières et que chercher quelqu'un à l'extérieur n'était pas utile puisque nous avons finalement la perle qui pouvait nous aider à avancer dans les travaux. Je crois qu'au niveau du mandat de M. Kernén, en ce qui concerne bien sûr l'école obligatoire, j'ai donné des précisions.

Maintenant, concernant le coût. Alors le coût, on pourrait le retrouver dans les comptes, mais dans deux postes différents parce que vous aurez un article 95 concernant l'année 2014, d'un montant de CHF 26'300.-, donc au centre financier d'imputation 430 et l'année prochaine vous pourrez trouver un montant au budget de CHF 43'900.-, qui sera bien évidemment au budget et qui sera imputé aussi dans le centre 430. J'espère avoir répondu de manière complète à cette interpellation par rapport aux autres questions que vous nous avez posées.

Par rapport au Conseil d'établissement scolaire, je dois bien admettre que je n'ai pas très bien compris la question. Un PV qui vient, qui part, je

n'ai pas très bien compris, je ne sais pas quelle était votre question sur ce sujet.

Concernant l'engagement de M. Pipoz, puisque c'est à cet engagement que vous faites référence, j'imagine que vous connaissez son nom puisque de toute façon, il est apparu dans la presse aussi, par un communiqué de presse de la Ville de La Chaux-de-Fonds. La procédure a été simple, nous avons dû engager des directeurs de secteur et les deux directeurs de secteur n'habitaient pas la ville de La Chaux-de-Fonds. Nous avons eu de grandes réactions de l'école parce qu'elle estimait que nous devions aussi engager des directeurs qui habitaient la ville de La Chaux-de-Fonds, je pense que c'était positif et juste. Nous avons donc décidé de faire une postulation interne, comme cela se fait relativement couramment. Nous avons entendu un candidat qui nous a convaincu à 100% et nous l'avons engagé. Il va de soi que si ce candidat ne nous avait pas convaincu, nous aurions ouvert, comme cela se fait aussi habituellement, le poste à l'externe.

J'espère avoir répondu de manière complète. Je suis désolée de vous avoir pris beaucoup de temps et d'avoir fait assez long dans la réponse de cette interpellation.

Je me permets de terminer par une magnifique citation de Confucius, que j'invite l'interpellateur à méditer : *"Ne faites pas quelque chose pour être remarqué, mais faites plutôt quelque chose de remarquable."* Je vous remercie.

RIRES

Mme Sarah Blum, Présidente : L'interpellateur est-il satisfait de la réponse ?

M. Frédéric Hainard, NPL : Si l'on enlève au discours du Conseil communal toutes les erreurs qu'il a dites, je pourrai me contenter d'être satisfait.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) : Je serai nettement plus courte, je vous rassure, à propos de *"Grosse inquiétude à propos des urgences pédiatriques"*. Le Conseil communal a pris acte de cette interpellation et vous en remercie.

Comme je l'avais déjà dit une fois puisque vous aviez déjà déposé une interpellation allant dans ce sens, l'urgence pédiatrique est un domaine qui nous préoccupe et qui soulève depuis plusieurs années des questions sur le fonctionnement tant sur la hotline pédiatrique et je crois que c'est ça finalement le sujet, localisée sur le site de Pourtalès, que la proximité des

soins offerts aux enfants chaux-de-fonniers sur le site de La Chaux-de-Fonds. J'ai fait une petite enquête, c'est vraiment plus la hotline que les soins offerts aux enfants chaux-de-fonniers qui pose problème. Pour rappel, la hotline pédiatrique répond à l'ensemble des appels urgents venant du canton suite à la création du site mère-enfant à Pourtalès. Le site de La Chaux-de-Fonds dispose d'une polyclinique pédiatrique où seul un médecin assistant reçoit les enfants sur rendez-vous pour traiter des cas ambulatoires non urgents. Comme on le sait tous, le week-end, la garde est assurée par les pédiatres de notre ville.

Lors de la votation du 24 novembre 2013, le peuple a, comme vous le savez, décidé de doter le canton de Neuchâtel d'une nouvelle organisation des appels sanitaires 144, en collaboration avec la fondation Urgence Santé du canton de Vaud. L'objectif était de faire bénéficier la population d'une prise en charge de qualité et de disposer d'une hotline pédiatrique plus performante. Actuellement, malheureusement, le canton de Neuchâtel ne dispose pas de statistiques précises quant au nombre d'urgences pédiatriques. En effet, les infirmières de la hotline sont très débordées et parfois, n'ont absolument pas le temps de répondre au téléphone, ce qui ne nous donne pas de vraies statistiques en terme de tri d'appel, malheureusement. La centrale vaudoise sera opérationnelle dès janvier 2015. Les vaudois procéderont au tri des appels urgents, que ce soit pour les adultes ou pour les enfants et c'est à ce moment-là que nous prendrons connaissance des résultats de cette analyse qui nous permettront d'appuyer l'existence d'une urgence pédiatrique à La Chaux-de-Fonds.

Ainsi, nous répondrons, le cas échéant, au facteur de proximité qui manque actuellement à la population chaux-de-fonnière et aussi à la population des Montagnes neuchâteloises. Nous sommes donc très attentifs à cette situation et ne manquerons pas, bien évidemment, de vous tenir au courant dès que HNE communiquera les statistiques.

Mme Sarah Blum, Présidente : L'interpellateur est-il satisfait de la réponse qu'on lui a donnée ?

M. Claude-André Moser, PLR : Oui, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est vrai que ces statistiques manquent, et on se réjouit de les avoir. Nous attendons, afin d'être mieux informés. J'espère qu'en janvier on pourra débiter avec cette centralisation. Certains bruits disent que ça pourrait être un peu plus lent que ce qui est prévu.

Néanmoins, si on revient sur le sujet, c'est que les urgences pédiatriques s'amenuisent. On ne peut pas prendre à l'avance rendez-vous pour une otite, qui est un phénomène qui survient brutalement, qui fait mal, qui demande, même si ce n'est pas vital, une intervention rapide et qui ne devrait pas nécessiter en plein hiver au milieu de la nuit un déplacement jusqu'à Neuchâtel alors qu'à mon sens, même si je sais que ce n'est pas par-

tagé par tout le monde, n'importe quel médecin doit pouvoir participer à soulager un enfant dans ces circonstances-là. C'est un problème complexe, cela dépend de l'Hôpital neuchâtelois, des médecins aussi. La Ville peut avoir un rôle catalyseur.

Nous comptons pour que le Conseil communal reste attentif dans ce dossier, il l'est. Comme pour celui d'HNE qui reste le problème numéro un. Merci.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) : Il y avait plusieurs questions pour le POP, M. Favre.

La première, c'est combien il y a actuellement d'enseignants ou d'enseignantes non titrés au terme d'une formation ad hoc dans nos écoles et dans quels degrés ? Nous avons 491 enseignants à l'école obligatoire de la Ville de La Chaux-de-Fonds et il y a treize enseignants qui ont ce cas de figure. Il y en a huit au cycle 3-7, un au cycle 1-2 et quatre au cycle 8-11, mais je tiens à préciser finalement qu'ils sont toujours en binôme, ils n'ont jamais de poste à 100%.

Quelle est la situation prévisible à la prochaine rentrée scolaire ? Les prévisions sont bonnes pour la prochaine rentrée scolaire car ces postes ont été remis au concours en première phase et des enseignants titrés ont été engagés. Par contre, il est difficile de prévoir s'il y aura assez de candidats titrés pour l'ensemble du canton en deuxième phase. Les dates de ces premières et deuxième phases sont données par le Canton, et puis à partir de certaines dates, on peut procéder aux engagements.

De quel type d'accompagnement ces personnes bénéficient-elles actuellement et à futur ? La HEP a financé des mandats de coaching en 2013 et 2014 qui pourront être reconduits en 2014 et 2015 au besoin. Il y a donc des coachs qui sont à disposition pour ces enseignants. Quelles sont les mesures mises sur pied par la direction et/ou l'autorité pour remédier à une situation insatisfaisante ? Je pense avoir répondu à la question. Ce que je voulais souligner, c'est que nous sommes la seule école du canton à avoir mis sur pied un tel accompagnement, et je pense que c'est précurseur aussi. Ce n'est que l'école obligatoire de la Ville de La Chaux-de-Fonds qui a demandé ce coaching et nous accueillons très souvent aussi des stagiaires de la HEP afin de les intégrer dans notre école et de les fidéliser.

J'espère avoir répondu de manière complète à vos questions.

520 – Service des sports

M. Adrien Steudler, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Une personne pratiquant le street-hockey m'a contacté pour savoir où en était l'avancée du projet du nouveau terrain de street-hockey, car les normes ont changé. La première équipe, qui évolue en Ligue nationale A, se verra, d'ici la saison 2014-2015, interdite d'évoluer au sein de la ligue la plus haute. Nous souhaiterions donc savoir, vous l'aurez compris, où en est l'avancement du projet. Je vous remercie.

550 – Service de la jeunesse

Mme Monique Gagnebin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Des directives cantonales concernant le nombre de places à créer pour le parascolaire étaient précises. Nous n'avons pas atteint ce but. Quel investissement est-il prévu au cours de ces prochaines années pour pallier ce manque ? Cette question concerne également les centres aérés qui ne répondent pas du tout aux demandes des parents qui travaillent en partie durant les vacances scolaires.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En ce qui concerne le Service des sports, effectivement nous avons été saisis d'un dossier très complet établi par le street-hockey, qui a réfléchi et qui nous a proposé un certain nombre de solutions suite à la problématique normative que vous soulignez. Nous sommes à l'heure actuelle en train d'analyser ce document, de même que nous avons pris quelques contacts pour faire des chiffrages en vue de la fabrication du budget des investissements 2015. Je dirais que c'est en cours d'étude.

Je me permets de glisser une remarque, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire ici à plusieurs reprises et évidemment ce n'est pas le street-hockey qui en est responsable. Vous le savez, les collectivités publiques dans ce domaine et d'ailleurs parfois dans d'autres en matière de normes, nous prennent quelque peu en otage, si je puis dire. Parce que nous avons des associations sportives au niveau international ou national qui décrètent tout à coup qu'un terrain de street-hockey doit être plus grand de 30% et qui nous donnent deux ans, trois ans pour répondre à cette demande. Vous vous souvenez peut-être aussi des terrains de foots; pendant des décennies on a joué sur des terrains de foot qui avaient entre 95 et 100 mètres de longueur et cela ne dérangeait personne; aujourd'hui s'ils ont moins de 100 mètres de longueur on ne peut plus jouer au football et ils ne sont plus dans les normes. J'attire encore une fois votre attention sur le

fait que l'évolution de ces normes sur lesquelles les clubs n'ont pas de prise, sur lesquelles la Ville n'a pas de prise, commence sérieusement de poser problème, pas seulement à la Ville de La Chaux-de-Fonds mais d'une façon générale aux collectivités publiques. En ce qui concerne le street-hockey, bien sûr, je vous l'ai dit, nous allons conduire l'étude jusqu'au bout.

En ce qui concerne le pré- et le parascolaire, je serai à peine plus long. Une partie des informations sollicitées par le parti socialiste figurent à la page 9 du rapport de la sous-commission mais je peux vous donner des informations plus complètes à ce jour. L'état des lieux qu'on peut dresser peut se résumer de la manière suivante. Pour mémoire, les objectifs qui sont fixés par la LAE (loi sur l'accueil des enfants) pour notre ville sont des taux de couverture de 30% pour les classes d'âge concernées, donc 30% en préscolaire pour les zéro à quatre ans, ce qui appliqué à la ville de La Chaux-de-Fonds mène à un total de 526 places et pour le parascolaire, 15% des enfants de quatre à douze ans, ce qui amène le total à 515 places. Au 1^{er} janvier 2014, la ville de La Chaux-de-Fonds, d'ailleurs comme la plupart des collectivités cantonales, n'avait pas rempli les objectifs qui étaient fixés par la LAE et qui étaient prévus pour la fin de 2014. Au 1^{er} janvier 2014, on comptabilisait en ville de La Chaux-de-Fonds 140 places en préscolaire et 280 places seulement en parascolaire, soit un delta de 80 places pour le préscolaire et de 235 places pour le parascolaire. Je rappelle que pour le parascolaire, on est parti de zéro en ville de La Chaux-de-Fonds au moment du vote de la loi, nous n'avions aucune place.

Pour mémoire, la loi LAE est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012, c'est-à-dire il y a à peine un peu plus de deux ans aujourd'hui. En 2014, à ce jour, on n'a pas de demande pour la création de nouvelles places en préscolaire. En parascolaire, par contre, on devrait en 2014 pouvoir créer environ 80 places. Certaines ont déjà été créées, d'autres vont être créées d'ici la fin de cette année. Sur ces 80 places, il y en a 35 qui ont été ou qui vont être créées dans des structures communales et environ 40 dans des structures privées subventionnées. Sur ce deuxième point, c'est d'ailleurs une bonne nouvelle, puisque jusqu'à présent, le secteur privé, contrairement au préscolaire, s'est très peu intéressé au parascolaire, d'une part pour des questions de prix de journée mais aussi parce que l'organisation d'une structure parascolaire est infiniment plus complexe que du préscolaire, car dans le préscolaire, les horaires des parents et des enfants font qu'on a moins de diversité sur des questions elles que *"tel enfant vient le lundi mais seulement à midi et le jeudi seulement le soir"*, ce sont des cases d'occupation qui sont beaucoup plus régulières. A la fin de cette année, en terme de parascolaire, nous aurons atteint 355 places dispo-

nibles, donc sur les 515 qui sont fixées comme objectif dans la loi sur l'accueil extrascolaire.

Financièrement, en dix ans, entre les comptes 2004 et le budget 2014, les charges pour la Ville sont passées de CHF 2'000'000.- à CHF 7'000'000.-. C'est un facteur de croissance qui est assez fort et qui explique d'ailleurs, comme notre Président vous l'a dit tout à l'heure, par exemple en matière de personnel, évidemment, on ne crée pas 280 places en parascolaire sans engager du personnel, ce qui est une grande partie de l'explication de l'évolution importante des effectifs pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. Je profite aussi de vous rappeler ou vous apprendre qu'on considère que le prix annuel brut d'une place en préscolaire est de CHF 20'000.-. Le prix annuel brut d'une place en parascolaire est entre CHF 12'500.- et CHF 13'000.-. De ces montants, c'est plus de 40% qui sont à la charge de la Ville, 20% à charge de l'Etat et 40% qui représentent la participation des familles. Pour remplir les objectifs qui sont à ce jour fixés dans la LAE, il manque, c'est une estimation relativement grossière à ce stade, un montant de l'ordre de CHF 2'000'000.- annuels au budget, et on parle bien du budget de fonctionnement, vous l'aurez compris, ce sont des charges récurrentes. A ce jour, le Conseil communal respecte le planning qui a été annoncé, présenté à votre autorité lors de l'adoption du rapport de la politique extrafamiliale, c'était en 2011. On a même fait un peu mieux, puisque nous avons eu la chance de pouvoir profiter de quelques opportunités qui se sont présentées, notamment en terme de locaux.

Pour conclure, dans le préscolaire, à notre connaissance, la demande est globalement satisfaite, même si nous sommes un peu en deça des objectifs qui sont fixés par la loi. On explique ce phénomène par le fait qu'on a la chance de vivre dans une ville qui est relativement compacte, dans laquelle il n'y a pas de banlieue, ce qui n'est pas le cas par exemple de Neuchâtel, de Bienne ou de Lausanne, puisqu'on a des contacts avec ces villes. Ce qui fait qu'on a encore pas mal d'habitants de la ville qui ont la chance de pouvoir rentrer à la maison. Le besoin est donc un peu moins élevé. Pour le parascolaire, par contre, la tension (c'est volontairement que j'utilise ce mot) montre clairement, que l'offre aujourd'hui ne satisfait pas la demande. C'est vrai aussi pour les centres aérés comme vous l'avez mentionné. Les parents, en deux ans, sont passés de la satisfaction de constater que l'offre se mettait en place au stade de *"je paye des impôts, j'y ai droit, et c'est un scandale que la Ville ne puisse satisfaire à toutes les demandes"*. Or, hormis les contingences budgétaires, que vous connaissez comme le Conseil communal les connaît, ce n'est pas tout à fait simple de créer des places. Je rappelle, il y avait aucune place de parascolaire à La Chaux-de-Fonds. Il faut trouver des locaux adéquats, à proximité des écoles, pas n'importe quelles écoles parce que la situation est différente d'un quartier à l'autre de la ville. Souvent, ces locaux doivent être adaptés, équipés. De plus, comme le mouvement est général dans le canton, il de-

vient de plus en plus difficile de trouver le personnel qualifié nécessaire, puisque dans la LAE, on précise clairement quelles sont les conditions d'accueil en terme de qualité des locaux mais également en terme d'enca-drement des enfants. Donc, on a de plus en plus de difficultés à recruter le personnel qualifié nécessaire à faire fonctionner ces structures.

Vous l'aurez compris, le Conseil communal se préoccupe bien sûr de cette question. Il est conscient qu'aujourd'hui la situation est insatisfaisante, il commence de recevoir de plus en plus régulièrement des courriers de parents qui ne trouvent pas de solution, et qui, en désespoir de cause, s'adressent au Conseil communal, qui ne pourra pas non plus satisfaire toutes les demandes, parce qu'il n'a pas une baguette magique. Mais on s'applique à faire face et nous aurons bien sûr l'occasion de reparler de cette thématique lors de l'élaboration du budget 2015, certainement aussi lors de l'élaboration du budget 2016.

Voilà, je crois que j'ai répondu aux deux questions qui ont été posées. Je vous remercie de votre attention.

600 - Finances

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Depuis trois ans, le groupe UDC réclame, au travers de la commission financière, une planification d'investissements à prévoir sur les dix ou quinze prochaines années, mis en corrélation avec les montants des amortissements actuels et futurs ainsi que ceux des intérêts liés à la dette. Or, à ce jour, toujours rien. Nous sommes heureux d'entendre que le groupe socialiste commence à partager notre impatience. Nous voudrions mettre le Conseil communal devant ses responsabilités, aussi notamment celles de donner au législatif les outils nécessaires à son travail. Alors, si j'ai bien entendu le responsable des finances tout à l'heure dans ses réponses lors de la question du groupe socialiste, la demande présentée par le groupe socialiste trouvera probablement une réponse dans le courant de cette année. Nous aimerions conseiller au Conseil communal de penser également aux autres groupes et autres demandes. Merci.

610 - Contributions

M. Yves Morel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'interviens à propos du poste budgétaire "4001100, personnes physiques, impôts sur le revenu". En page 93 du rapport de gestion, nous voyons que nous sommes 24'399 contribuables dans notre ville au 31 décembre 2013. De ces 24'399, nous apprenons que 3'054 personnes ne payent pas un franc d'impôts. 2'126 personnes payent en moyenne CHF 60.- d'impôts par

année. 2'287 personnes payent en moyenne CHF 302.- d'impôts par année et enfin, 2'827 personnes payent CHF 823.- par année. Ces quatre premières catégories mises ensemble, cela donne 10'300 personnes, qui payent au total CHF 3'100'000.- d'impôts par an, soit une moyenne de CHF 305.- par contribuable. Avec moins d'un franc par jour pour ces 10'000 contribuables, qui représentent 42% de l'ensemble des contribuables, ils ont accès, avec leurs familles, à tous les services fournis par la commune, et cela sans restriction.

Je me dois absolument ici d'ouvrir une parenthèse par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure, nous voyons clairement ici qu'un salaire minimum imposé par l'Etat ne va pas améliorer la masse fiscale et que la meilleure et seule approche utile est de soutenir le partenariat social et non l'ingérence de l'Etat hors de ses missions fondamentales. Il ne faut donc pas, bien sûr, suivre le conseil de vote entendu tout à l'heure. Je referme ma parenthèse. **(RIRES).**

Le PLR est favorable à ce système, c'est la solidarité dont j'ai déjà parlé récemment dans ce plenum. Ce dont nous devons nous occuper, nous, autorité exécutive et législative, c'est que ce système perdure. Or, il est trop fragile. Jugez-en plutôt. Dans le bas du tableau de cette page 93, on voit que ces CHF 3'100'000.- versés par nos 10'000 contribuables le sont également par 42 contribuables qui versent le plus d'impôts, soit 0,17% des contribuables. 42 versent autant que 10'000, cela représente CHF 76'000.- par an et par contribuable pour ce groupe contre CHF 305.- par an pour l'autre groupe, alors que la moyenne est, le conseiller communal l'a dit tout à l'heure, de CHF 2'750.- par personne.

Comme moi, vous voyez la fragilité du système et par là, sa dangerosité. 0,17% des contribuables versent autant que 42%. Simplement baser son approche en disant que tous ces gens sont de bons citoyens heureux d'être à La Chaux-de-Fonds et qu'ils ne vont pas partir pour des questions de pression fiscale trop forte est un peu court. Imaginez une bonne épidémie de grippe et quatre décèdent. Nous avons un manque à encaisser de CHF 304'000.-, donc 1'000 personnes se retrouveront à découvert. Sans aller dans cette extrême, si deux parmi les 42 arrivent chaque année à l'âge de la retraite, et qu'il n'y a pas de nouveau contribuable dans cette tranche d'impôts, nous arrivons rapidement au même résultat.

Pour illustrer encore plus l'aspect d'urgence, je vous renvoie au rapport de gestion de 2012, où l'on apprend dans le même tableau que l'effectif des deux dernières tranches était de 50 personnes au 31 décembre 2012. Nous avons donc juste perdu huit contribuables dans ce groupe, et cela fait un manque de rentrée fiscale de plus de CHF 500'000.-. Je ne suis donc pas dans le domaine pur de la réflexion, mais bien dans la dure réalité et il faut de l'action, car à raison d'une baisse constante de huit personnes, tout le système est en péril. C'est avec plaisir que j'ai entendu que certains porte-paroles des groupes ont aussi relevé

cette baisse de rentrée fiscale et mentionné leurs inquiétudes. Il est donc primordial pour nous de prendre toutes les mesures promotionnelles pour attirer et retenir les contribuables qui se trouvent dans ces tranches supérieures d'impôts afin de solidifier notre système fiscal solidaire et de permettre à tous de bénéficier des prestations dans notre ville.

Ma question au Conseil communal est donc de savoir quelles mesures il entend prendre dans ces domaines, par exemple l'aménagement du territoire, l'accès à la propriété, les jardins d'enfants bilingues et autres afin d'augmenter significativement et sur le long terme cette tranche de nos contribuables. Je vous remercie de votre attention.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Dans la même veine que l'intervention brillante d'Yves Morel, nous aimerions solliciter du Conseil communal qu'il nous informe en début d'année, comme il le fait régulièrement, sur les flux migratoires, aussi des contenus des tableaux qu'il nous a déposés en pages 93 et suivantes du rapport de gestion. Parce qu'indépendamment du flux migratoire positif dont tout le monde se réjouit toujours à juste titre, les détails des catégories d'impôts dus pour la fortune et le revenu sont régulièrement négatifs en terme de solde départs-arrivées. Est-ce que le Conseil communal pourrait aussi faire la comparaison de la catégorie fiscale qui part et qui arrive quand il fait son communiqué de presse ?

620 - Ressources humaines

Mme Josiane Jemmely, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à fin avril dernier, le taux de chômage était de 3,1% en Suisse, de 5,1% dans le canton de Neuchâtel et de 6,7% en ville de La Chaux-de-Fonds. Le groupe socialiste constate d'une part que la Ville de La Chaux-de-Fonds engage régulièrement du personnel, et d'autre part que le nombre des demandeurs d'emplois est actuellement de 1730.

Au vu de ces chiffres, nous aimerions connaître la politique que la commune mène en matière d'engagement du personnel. A qualifications égales, des personnes domiciliées en ville de La Chaux-de-Fonds sont-elles engagées prioritairement ? Nous constatons par ailleurs que les diplômés existants sont souvent inutiles par rapport aux exigences de certains postes. Nous souhaiterions qu'on privilégie davantage l'expérience que les titres. Le Conseil communal peut-il répondre à cette interrogation ? Je vous remercie de votre attention.

M. Florian Robert-Nicoud, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Dans le but de préparer cette séance des comptes, nous

avons, en tant que conseillers généraux, reçu plusieurs documents. Le premier concernait les comptes et l'exercice 2013. Auparavant, nous avons reçu également le rapport de gestion 2013. En page 135 des deux documents, nous avons très récemment trouvé une erreur. Celle-ci concerne les personnes. Sous le rapport de gestion, nous avons 712 personnes alors que le rapport de l'exercice 2013 en compte 705. Pour le nombre de postes, c'est la même chose, les deux montants ne correspondent pas, quand bien même le rapport de gestion indique une mention sur les effectifs mensualisés fixes et temporaires, on constate quand même dans ce rapport de gestion une augmentation des EPT et des postes. Le groupe UDC voudrait connaître la raison de cette différence entre le rapport de gestion et le rapport financier. Merci.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous informons le Conseil communal, avant de déposer notre question, que nous avons lu la rubrique financière et le rapport de la sous-commission des comptes 2013 du dicastère de M. Monnard.

Première question, s'agissant du poste 620, il est indiqué que globalement le nombre d'ETP et d'employés augmente. Cette augmentation a pour conséquence que le service, s'occupant beaucoup des recrutements, n'a pas eu le temps de s'occuper autant qu'il le souhaitait de la formation continue. Donc acte. Il nous semble avoir appris que le Service des ressources humaines de la Ville de La Chaux-de-Fonds avait été engagé ou mandaté pour faire la DECF de la commune de Val-de-Ruz. Le Conseil communal peut-il nous confirmer cet état de fait ? Et si oui, le Conseil communal n'estime-t-il pas que, prioritairement, les collaborateurs de l'administration ont droit à une formation continue avant que nous allions pratiquer la DECF au Val-de-Ruz ?

Deuxième question, dans la même veine, et ça n'a rien à voir contre la rapporteuse de ce rapport, nous sommes quelque peu surpris de la manière dont il a été fait un résumé du poste 620. Nous avons relu, aussi, l'ensemble des rapports des sous-commissions des comptes depuis 2009 jusqu'à ce jour et jamais un poste (et ça a dû être difficile pour la rapporteuse) n'a été si difficilement rédigé. On y constate que certains sont interpellés, que d'autres sont inquiets, que la sous-commission regrette, que la sous-commission regrette encore, qu'on ne peut pas donner toutes les informations, qu'on ne peut pas tout étaler; on apprend ensuite que le rapport de la sous-commission a été modifié, parce qu'il y a des choses qu'on ne peut pas rendre publiques avant qu'il ne soit diffusé au Conseil général. Que se passe-t-il au Service des ressources humaines ?

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. On est pris ce soir dans un feu croisé, si j'ose m'exprimer ainsi.

D'abord, pour répondre à la question de M. Chantraine concernant les investissements, c'est dans le courant du mois d'avril que la décision a été prise de demander au Conseil communal, suite aux séances de la commission financière, de donner des informations concernant les grands travaux qui doivent être en cours. Donc ce n'est pas à cause de l'interpellation, ce soir, de Mme Clercc que nous allons de l'avant. Elle a solidifié la question que vous-même, M. Chantraine, avez posée et c'est donc avant que la décision a été prise. Les demandes sont faites pour que mes collègues aient donné les grands chiffres le 15 mai déjà, parce qu'il faut bien commencer par quelque chose qui nous permettra d'aller de l'avant. Madame la Présidente, le Conseil communal remercie M. Chantraine, au travers de la commission financière, d'aller dans cette direction et j'espère que la réponse qui pourra être donnée le sera rapidement, dans le cadre des prochains rapports qui vous seront soumis.

En ce qui concerne la question posée par M. Morel, on ne peut évidemment pas faire campagne ici. Chacun donne ses opinions, c'est très bien, mais le Conseil communal ne va évidemment pas le faire. Le Conseil communal est comme vous, sensible à cette problématique (on aurait pu dire 20-80, mais on n'est pas tout à fait dans cette proportion) de personnes à un bon revenu. Ils n'ont pas un revenu trop haut, mais un bon revenu. Nous nous astreignons à mettre en place des structures. Ce sont plutôt des structures locatives, qui nous permettront d'avoir une population qui devrait être augmentée. De même au niveau économique, l'objectif que nous avons lors des rencontres avec les différentes entreprises, par une discussion avec les cadres, moyens ou supérieurs, est de les inciter à vivre à La Chaux-de-Fonds plutôt qu'ailleurs. Je pense que les rabais fiscaux qui sont mentionnés pourraient avoir une certaine incidence, encore que ces gens-là sont à des niveaux salariaux qui sont largement supérieurs. Il est clair que c'est notre volonté de trouver des éléments locatifs à disposition pour améliorer les choses. On le voit à Bel-Air, où il y a eu des améliorations. On le voit aussi dans le quartier de la gare où à la fois le Conseil communal favorise la partie locative sous forme de coopérative, mais aussi sous forme d'achat, qui devrait amener des gens avec un revenu supplémentaire. D'autre part, je vous rappelle aussi qu'il y a le projet de Coop City qui devrait, à un moment donné, comprendre des catégories de logements qui seraient adaptés à des personnes avec des revenus supplémentaires.

M. Hainard, les informations au début de l'année, oui, peut-être. Il faut que je vérifie. Ces éléments fiscaux arrivent relativement tard, puisqu'ils sont traités derrière. Je regarderai dans quelle mesure on peut trouver une première approche. En tout état de cause, les tableaux que vous avez sont des tableaux qui sont préparés dans un temps plus lointain que le 7 ou 8 février, date à laquelle nous remettons, en accord avec le Canton et en accord avec les autres collectivités, les différents chiffres qui sont les

nôtres. Il y a donc là un timing qu'il faut trouver, et d'ailleurs il nous pose quelques difficultés. J'essayerai de voir comment nous pouvons pratiquer.

Venons-en au Service des ressources humaines. Je vois que le feu nourri à ce sujet montre que vous attachez beaucoup d'importance à ce service qui, je le mentionne quand même ici, est un service qui travaille parfois dans l'urgence (comme tous les autres) et dans des situations qui sont un petit peu plus difficiles. Je souhaite donc ici défendre ce service, qui, de toute évidence, remplit les missions qui sont les siennes.

Mme Jemmely, vous me posiez la question de savoir si à qualifications égales, nous prendrions plutôt des Chaux-de-fonniers. C'est extrêmement difficile à dire, mais à priori oui. Vous mettez cette question sur la politique des ressources humaines. Les ressources humaines participent aux entretiens que ce soit par la cheffe de service ou par d'autres personnes. La décision finale qui ne serait pas technique appartient au chef de service. Donc, les ressources humaines viennent en tant qu'appui mais évidemment, ce ne sont pas les ressources humaines qui décideront de l'engagement si le chef de service a une volonté plus précise sur une personne ou une autre. Pour les ressources humaines, c'est l'aspect technique qui est important. C'est donc toujours extrêmement difficile et il arrive très souvent, même à notre niveau de conseiller communal, qu'effectivement, il y ait un ressenti vis-à-vis de la personne qui est en face et ce ressenti doit être pris en considération. C'est un élément significatif et c'est pour cela que quel que soit le choix que nous avons à faire, les ressources humaines doivent donner un avis technique, très précis *"oui/non, ça correspond, ça ne correspond pas"* et en cas d'égalité, en cas de qualification égale, il est clair que la volonté ou la capacité du chef de service à travailler avec telle ou telle personne entre également en considération. C'est plus un aspect épidermique, humain qui rentre en ligne de compte.

Vous posez la question concernant les diplômes requis. Sur le principe, les offres d'emploi qui sont faites et les diplômes qui seraient demandés émanent, pour la plupart du temps, directement des chefs de service, qui donnent les directives. Les ressources humaines ne sont de nouveau qu'un appui technique dans ce contexte par rapport à la volonté qui est émise.

M. Robert-Nicoud, question non-annoncée, mais les grands esprits se rencontrent et peut-être qu'à l'occasion, nous traiterons ensemble sur ces mêmes bandes. J'insiste sur une chose, c'est qu'effectivement je me suis trouvé et je me trouve personnellement, comme l'ensemble de mes collègues, dans le cadre de cette année 2013, respectivement 2014, dans un job qui était un petit peu important par rapport à la tâche qui était soumise. Evidemment, partant du principe que j'avais à la fois la présidence, les finances, les RH, enfin tous les services qui étaient des services relativement importants, j'ai fait confiance aux différents responsables, chefs de services qui sont parmi nous. Madame la Présidente, je dois informer M.

Robert Nicoud que les grands esprits se rencontrent, parce qu'effectivement, en préparant cette séance, depuis hier, de façon à développer les chiffres qui devaient être les nôtres, j'ai fait les mêmes constatations que vous. Evidemment, *mea culpa, maxima culpa*, j'ai constaté l'erreur. J'ai demandé la correction qui devait être faite au niveau des ressources humaines pour savoir quel était le chiffre exact et croyez-moi, nous avons fait exactement le même travail. Donc, malheureusement, je n'ai pas eu le temps d'émettre un erratum par rapport à cette annexe 3-2. Effectivement, trois postes ont posé problème dans le cadre de la consolidation des éléments. Je vais vous donner les chiffres corrigés, comme cela vous aurez un erratum derrière mais vous aurez des chiffres corrigés. C'est donc au Service de la jeunesse, où ce n'est pas 61 mais 64, ce qui fait qu'au niveau des postes, c'est 46-73 au lieu de 43-74. Ensuite, au Service économique, c'était relativement facile à voir aussi, c'est 5, ça restait le même chiffre, c'est une erreur de report. A la voirie, c'est la troisième faute, c'est 119, respectivement 113-93, ce qui nous amène au chiffre exact et corrigé par rapport à ce que vous aviez avant, c'est-à-dire les 712, respectivement 576-91. *Mea culpa, maxima culpa*.

M. Hainard, concernant le recrutement et la formation continue, la question était plutôt financière lorsque nous en avons discuté au niveau de la sous-commission. Effectivement, il y a des frais qui étaient très importants dans un élément et moins important que ce qui était budgété dans l'autre. La question n'a pas été de savoir quel était le temps qui était pris dans cet élément-là. C'était vraiment une question financière, et peut-être que la lecture que vous avez faite nécessiterait une explication de texte, que je veux volontiers, Madame la Présidente, lui donner, dans un cadre différent, parce que ce soir on a déjà fait beaucoup d'explications de texte.

Effectivement, la responsable des ressources humaines, comme d'autres responsables, je crois que vous l'avez entendu au niveau du Service juridique, a travaillé avec la commune du Val-de-Ruz. Cette commune est venue nous demander, lorsqu'elle a été constituée, si d'un point de vue technique (je précise bien, d'un point de vue technique) nous pouvions, au titre de grande sœur si j'ose m'exprimer ainsi, lui donner quelques conseils puisqu'effectivement, ils n'avaient pas le personnel nécessaire. Donc oui, je n'ai pas les chiffres exacts en tête mais de façon légère, la cheffe des ressources humaines a travaillé à l'élaboration du RGPA du Val-de-Ruz, tout comme les Services juridiques ont donné quelques coups de mains, tout comme le SDP serait prêt à travailler, le cas échéant, avec le Val-de-Ruz. Il semblait au Conseil communal quand même relativement normal d'aider des collectivités qui étaient au départ de leurs activités. C'est donc le Conseil communal, *in corpore*, qui a pris position et qui a dit oui, nous sommes d'accord, dans une mesure raisonnable, d'aider la commune du Val-de-Ruz à mettre en place une structure. C'est relativement difficile à faire et je crois

qu'une grande commune comme La Chaux-de-Fonds, qui se veut quand même être une commune centrale, qui participe à la vie du canton, participe aussi s'il y a une demande à l'élaboration d'un certain nombre de choses dans le cadre d'autres collectivités qui malheureusement, n'ont pas la possibilité pour des raisons de grandeur, d'avoir le personnel qualifié pour cette opération. Donc dans le rapport, je le répète, le recrutement, respectivement la formation continue, était plutôt un élément financier. Si ça n'a pas été compris comme cela, je m'en expliquerai avec M. Hainard, Madame la Présidente.

Maintenant, vous demandez ce qui se passe au Service des ressources humaines. Oui, comme tous les autres services, le Service des ressources humaines est soumis à une pression importante dans son travail. Oui, nous avons des travaux qui sont significatifs. Oui, le fait d'être mis sous pression constante est un facteur de risque d'erreurs, nous l'avons vu dans le tableau qui était mentionné. Mais oui, le Service des ressources humaines travaille à satisfaction du Conseil communal et à ce stade, je n'ai pas de remarque particulière de mes collègues qui ne saurait être résolue.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je vous remercie. J'espère avoir été suffisamment précis.

700 Travaux publics

M. Adrien Steudler, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous aimerions faire part de notre mécontentement quant au "*tous ménages*" envoyé concernant le calendrier des déchets. En effet, nous pouvons admettre, et même comprendre, qu'il soit bienvenu de traduire cette brochure en plusieurs langues. Mais pas que les langues nationales soient volontairement mises à l'écart et de ce fait, mettre la population germanophone et italophone de côté.

Nous souhaiterions donc entendre de la part du Conseil communal l'engagement de ne pas reproduire cette exclusion volontaire de ces langues. Je vous remercie.

730 – Service des Espaces verts

M. Claude-André Moser, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. A propos d'espaces verts, j'aimerais parler du terrain qui se trouve au sud de l'Ancien Stand, à l'est de la place du Bois du Petit Château, où il y a une zone verte théoriquement agréable. J'ai compris, selon ce qui nous a été dit à la commission de l'urbanisme, entre autres, à propos du projet zoo-musée, qu'il n'était pas question, pour l'instant, d'inclure comme cela avait été le cas par le passé, cette zone dans le projet.

C'est donc une ancienne place de sport où l'on pratiquait athlétisme et gymnastique et c'est aussi un bon endroit pour pratiquer le foot libre.

Il y a actuellement un panneau rond qui interdit l'accès des chiens. Or, cette zone est quasiment exclusivement utilisée par des chiens. C'est juste à côté de chez moi, et pendant que je préparais cela cet après-midi, il y en avait un qui s'ébattait avec joie. En fermant le portail, les usagers peuvent faire s'ébattre les chiens en toute tranquillité. Je n'ai rien contre le fait qu'on destine un endroit aux chiens, mais il paraîtrait cohérent de préciser l'affection du lieu. Soit par une pancarte où on signale que c'est réservé aux chiens et que les enfants ne sont pas les bienvenus, soit on signale que c'est un espace de jeu et que ce sont les chiens qui ne sont pas bienvenus et on fait respecter le règlement.

Le Conseil communal a-t-il envisagé de changer la situation ? Va-t-il trancher quant à l'affection du lieu ? Voilà un sujet qui n'est pas remarquable, mais il s'agit d'une question d'hygiène et d'image de la ville dans un quartier très fréquenté et remarqué. Ça mériterait d'être valorisé, soit dans un sens, soit dans l'autre, mais actuellement, la situation est un peu confuse.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines) : Pour répondre à M. Steudler, je peux prendre l'engagement ici de travailler sur la partie germanophone ou italo-phonie. La question qui s'était posée, en fait, c'était une réponse statistique. Nous avons donc des statistiques qui mentionnaient qu'il y avait plus de personnes de langue maternelle. Mais je prends ici l'engagement de travailler sur ce point.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Pour répondre à la question de M. Moser pour le PLR, ce terrain est en fait entretenu par le Service des sports parce qu'il est considéré comme une place de sport, qui n'est pas équipée convenablement vu qu'elle est juste bordée de deux buts, si ma mémoire est exacte. Il n'y a pas d'autres équipements.

Ce qui est amusant, c'est qu'à peu près la même semaine, ou à une semaine d'intervalle, j'ai reçu au Conseil communal deux courriers. Un premier avec plusieurs signatures, qui demandait que ce terrain soit affecté en toilettes pour chiens et un deuxième, aussi avec plusieurs signatures, qui demandait qu'on fasse respecter le fait que ce terrain est interdit aux chiens, ce qui est le cas, puisqu'effectivement il y a un panneau à l'entrée du site. Nous avons confirmé qu'il n'était pas question de faire de ce lieu des toilettes pour chiens. Il me semble qu'en plus, dans cette partie de la ville, quand on est aussi haut au nord de la ville, on trouve assez facilement des lieux assez proches à l'extérieur de la ville pour aller promener

son chien et qu'il n'y a pas forcément besoin de lui faire faire ses besoins, fussent-ils naturels, sur un terrain qui n'est pas destiné à cela.

Par ailleurs, il y a aussi beaucoup d'enfants dans ce quartier, qui préféreraient pouvoir utiliser ce lieu sans risquer de rentrer tout crottés, au sens plein du terme et pas seulement crottés simplement parce que la terre est un peu épaisse.

Nous avons discuté de cette question en séance de direction du Service des sports et effectivement, on en a échangé quelques mots au Conseil communal. Il avait été demandé au Service des sports de regarder quelles mesures pourraient être prises pour limiter, autant que faire ce peut, l'accès. Après, derrière, à un moment donné, on entre dans une autre catégorie, comme le stationnement sauvage ou d'autres types d'incivilités, déplorées dans ce lieu comme dans d'autres et qui méritent peut-être d'autres mesures de prévention, peut-être des sanctions. Normalement, nous devions reprendre la question pour voir s'il y avait quelques moyens à consentir pour trouver quelques solutions et notamment pour qu'il soit clairement marqué que c'est une place de jeux, de sport, destinée aux enfants et jeunes adultes, d'ailleurs peu importe, mais que c'est sa destination et il ne s'agit pas d'en faire des toilettes pour chiens. On reprendra la question.

813 – SUE environnement

Interpellation

Doubs 51 ... uniquement un problème de pollution chimique ?

Depuis décembre 2011, les médias nous informent régulièrement de l'avancement des découvertes réalisées sur ce site qui en fait, à ce jour, notre « décharge de Bonfol » en pleine ville et de plus en zone UNESCO.

On comprend, avec un méchant mal de crâne, que « l'exceptionnelle symbiose entre l'industrie et l'urbanisme » peut cacher de véritables bombes où l'absence de contrôle semble avoir permis à la facilité de gagner sur la responsabilité.

L'association « ProDoubs51 » faite d'anciens locataires pose des questions pertinentes sur son site comme nous souhaitons en faire de même avec cette interpellation.

Des services tant cantonaux que communaux sont visés, faut-il craindre des erreurs et défaillances de nos services et par conséquent des poursuites en justice et d'importants frais que notre Commune aura à assumer?

Les habitants de l'immeuble mitoyen, Doubs 53, ont-ils du souci à se faire pour leur santé, des contrôles sanitaires ont-ils été faits?

Faut-il s'inquiéter pour les enfants, les élèves et toutes les personnes qui passent près de cet immeuble ?

Cet immeuble, en tant que bâtiment, peut-il être sauvé ou faudra-t-il le démolir ou encore, restera-t-il en l'état pour les années à venir ? Est-ce que le Conseil communal peut nous donner sa position à ce jour ?

Est-ce que le propriétaire d'un loft, créé dans une ancienne usine, est sûr qu'il y vit en toute sécurité ?

Y a-t-il d'autres situations identiques ou proches susceptibles d'émerger ?

Quelles sont les pratiques du SUE en matière du contrôle de la salubrité, de l'inspection des bâtiments, de la surveillance de l'environnement urbain et industriel, toutes des tâches qui font parties de ses missions ?

Pierre-Yves Blanc, Anne Monard, Monique Erard

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous sommes en face d'une situation, je pense, qui va durer quelques années, j'espère pas trop longtemps. J'ai essayé de faire un petit déroulement des événements historiques et des choses marquantes par rapport à ce bâtiment qui se trouve à la rue du Doubs 51. Je vous en fais la lecture.

De 1956 à 1999, date de sa radiation du Registre du commerce, l'entreprise de galvanoplastie Gravacier, en mains de feu Aimé Schmidlin, a acquis, stocké, combiné, utilisé, éliminé (directement dans les égouts), en toute conformité et légalité apparente, une quantité incroyable de produits hautement toxiques, cancérigènes, mutagènes, potentiellement explosifs et cela aux yeux et à la barbe des services de surveillance cantonaux et communaux.

En tant que simple citoyen, il est difficilement compréhensible que des Services en charge de l'environnement n'aient pas fait des contrôles, afin de savoir si cette entreprise avait l'autorisation de commercer, si son propriétaire ou ses collaborateurs avaient des formations en lien avec l'usage du cyanure, de l'arsenic, si cette entreprise répondait aux lois en vigueur. Il est difficilement compréhensible, pour le citoyen, qu'il n'y ait pas eu de visites des lieux, et s'il y a eu des visites, que rien n'ait été signalé quant à la dangerosité des produits entreposés. Suite à l'incendie survenu en 1995, apparemment aucun rapport n'a été transmis au service compétent.

En tant qu'ancien locataire, heureusement cela n'est pas mon cas, il est difficile de pouvoir faire confiance à des autorités qui disent, en décembre 2011, suite à l'évacuation de 8 tonnes, qui deviendront 10 tonnes plus tard, qu'ils peuvent continuer à y habiter, alors qu'en octobre 2012, la SUVA fait stopper immédiatement les travaux dans l'immeuble pour protéger les travailleurs et lance des analyses de l'air. Suite aux résultats alarmants, la Ville attendra août 2013 avant d'interdire l'accès et la location de l'immeuble. A noter qu'actuellement, il est interdit de séjourner plus de 15 minutes dans les étages inférieurs du locatif sans appareil respiratoire filtrant le mercure.

Fin 2011, nos autorités disent que M. Schmidlin travaillait seul, justifiant par cela l'absence de contrôle. En avril de cette année, nous apprenons par les médias qu'il n'en était rien et qu'au moins une chimiste faisait

partie de ses collaborateurs. La légèreté de traitement du siècle passé semble se poursuivre dans le suivi de ce dossier.

Au-delà des peurs, des angoisses que ressentent les anciens locataires de cet immeuble, face à l'incertitude que peuvent avoir ces multiples cocktails chimiques pour leur santé, il y a eu un manque de mesures de précaution, de reconnaissance, d'informations, de suivi à leur égard par les divers services contactés, qui fait que cette pénible affaire continue à laisser couler son fiel. Dans l'immédiat, il y a un cycle nommé Pro Doubs 51.

Les habitants de l'immeuble contigu ont-ils du souci à se faire quand ils apprennent qu'à quelques mètres de leur chambre se trouve des doses de mercures 4'200 fois supérieures aux normes autorisées ? Nous avons compris que cet immeuble est perdu, ayant été contaminé à tous ses étages, nous avons compris que des parts de responsabilité appartiennent à de nombreuses personnes ou services, nous pouvons imaginer que le propriétaire actuel peinerait à accepter de nouveaux frais. Pendant combien d'années, cet immeuble, son jardin, ses garages, peuvent-il rester en l'état, si personne n'est prêt à assumer les frais de démolition, d'évacuation et de stockage de ces déchets, si personne n'est prêt à réhabiliter ce site ? Merci de votre attention.

860 – Service du domaine public

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Encore une fois à l'attention du Conseil communal, nous lisons régulièrement les documents qu'il nous fournit et c'est parce que nous les lisons que nous constatons que le rapport d'activité de la police neuchâteloise est un pâle copié-collé de ce qui s'est fait des années précédentes, à l'exception près que, quand les activités générales de la police de proximité sont définies en page 15, elles le sont avec des services de l'Etat qui ont disparu et qui ont été supprimés il y a bientôt cinq ans. Il faudra juste réactualiser le document. Par ailleurs, nous aimerions savoir si le Conseil communal est conscient que les activités de la police qui figurent dans le rapport en page 116, 117 et 118 sont toutes des activités qui ressortissent à la police secours et non pas à la police de proximité.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour la rubrique 44. Récemment, les usagers de la zone bleue de la Place du Marché et des environs se sont plaints auprès de nous d'un zèle particulier au niveau des amendes d'ordre aux heures auxquelles, selon eux, il ne manquerait pas de place de stationnement. Alors si on s'est très peu ému de ces personnes qui se sont fait pincer, ça nous a rappelé que parallèlement, la population des quartiers des zones blanches par exemple autour de l'Ecole d'Art ou dans les rues juste au dessus ou juste au dessous de Numa-Droz constatent et nous demandent de relayer ici un sentiment

d'impunité et de dégradation du parage sauvage, rendant la circulation malaisée et créant une certaine insécurité.

L'ensemble de ces plaintes, finalement, nous amène à nous poser les trois questions suivantes. Y a-t-il une nouvelle politique du SDP qui focaliserait ses actions sur les zones bleues, au détriment des autres zones ? Y a-t-il une volonté de rentabilité dans ces actions ? Et si la réponse est non à ces deux premières questions, quelle est la politique d'intervention du SDP dans ce domaine ? Merci de votre écoute.

870 - SIS

Mme Monique Gagnebin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La somme remboursée pour les transports en ambulance est plus forte que prévue. Cela est peut-être en rapport aux transports des enfants à l'Hôpital Pourtalès. Nous savons que le remboursement des frais d'ambulance par les assurances maladies ne recouvre largement pas les sommes facturées. Est-il prévu une aide pour les familles de conditions modestes qui ont dû avoir recours à ces transports ? Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Urbanisme, bâtiments et relations extérieures) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Concernant Doubs 51, je peux vous assurer qu'il n'y a aucune légèreté dans la manière dont les Services communaux et l'autorité communale traitent ce dossier. Ce dossier, que nous traitons chaque semaine pour ne pas dire quotidiennement, nous donne du fil à retordre et beaucoup de soucis.

En préambule, j'aimerais dire que, bien sûr, à titre personnel, j'éprouve une certaine empathie pour les locataires de Doubs 51 pour les inquiétudes, les soucis qu'ils ont à l'heure actuelle, leur colère aussi, et une véritable compréhension pour les questions tout à fait légitimes qu'ils se posent. J'aimerais dire, toujours en préambule, que finalement, je suis assez heureux qu'il y ait cette interpellation, parce que ça me permettra d'y répondre et que c'est une opportunité de corriger un certain nombre d'informations qui ont été dites ou écrites, de tordre le cou à certaines rumeurs ou déclarations. En préambule toujours, j'aimerais dire que ce que je vais exprimer maintenant ne peut, par définition, n'être que l'expression de ce que l'on sait aujourd'hui sur le plan scientifique. C'est-à-dire qu'il y a encore des études en cours. On a un certain nombre de connaissances scientifiques et évidemment, c'est celles-ci que je vais partager avec vous. Enfin, j'aimerais vous dire que sur ce dossier, nous souhaitons informer en toute transparence. Nous avons informé la commission de salubrité publique, la commission des infrastructures et, la semaine prochaine, nous

informerons, les anciens locataires de Doubs 51. Nous avons aussi des contacts avec le mandataire du propriétaire de Doubs 53.

La première question qui est posée, les services, tant cantonaux que communaux, sont-ils visés, faut-il craindre des erreurs et défaillances de nos services et par conséquent des poursuites en justice et d'importants frais que notre commune aurait à assumer ? Il n'y a pas lieu de craindre aujourd'hui. La Cour de droit publique, vous êtes au courant, vous avez lu la presse la semaine passée, a débouté les locataires de Doubs 51, estimant sans fondement leur plainte contre la Ville et contre le Canton. Au surplus, j'aimerais dire que les autorisations étaient toujours délivrées par l'autorité cantonale. J'aimerais dire qu' Aimé Schmidlin, le propriétaire, celui qui avait une activité de galvanoplastie dans le bâtiment, bénéficiait depuis 1986 d'une autorisation délivrée par le Canton. Autorisation qu'il avait obtenue après avoir suivi des cours et après avoir passé des examens, qu'il avait, semble-t-il, réussis facilement. De surcroît, une fois qu'on a une autorisation, il faut encore acheter les produits chimiques. Et la gestion des produits toxiques était évidemment réglée par le cadre légal. Il s'agissait d'avoir des tickets, qui s'inscrivaient dans un livret.

Pour les produits toxiques de la classe 1, soit les plus toxiques, c'était le Canton qui tamponnait ces livrets. Le Service d'hygiène ne pouvait pas donner l'autorisation d'acheter tel ou tel produit chimique de la classe 1, il y avait une délégation de compétences, mais pas pour l'autorisation, seulement pour la question des livrets. Il y avait une délégation de compétences à partir de la classe 2, la classe 3 et de la classe 4.

Pour la deuxième question, les habitants de l'immeuble mitoyen Doubs 53 ont-ils du souci à se faire pour leur santé ? Des contrôles sanitaires ont-ils été faits ? Dès que nous apprenons qu'il y a du mercure dans Doubs 51, on est alors en juillet 2013, nous prenons un ordre sanitaire de non-occupation du bâtiment de Doubs 51 et dans cet ordre sanitaire, nous demandons qu'une étude soit faite de manière immédiate sur Doubs 53. Parce qu'évidemment, nous nous faisons à ce moment-là beaucoup de souci pour l'immeuble voisin de Doubs 51, le mercure étant un produit particulièrement dangereux et particulièrement volatile. Précédemment, si nous n'avions pas pris la juste mesure de la pollution de Doubs 51, c'est parce qu'en 2011, lorsque nous découvrons ces dix tonnes de produits toxiques et que nous les évacuons, il n'y a pas de produits toxiques volatiles sans manipulation et encore moins de mercure dans les produits qui étaient stockés dans l'atelier de Doubs 51. De surcroît, le mercure n'est pas un produit qui est utilisé en galvanoplastie. Pour nous, cela a été une immense surprise d'apprendre qu'il y a du mercure de manière très importante à Doubs 51. Donc, immédiatement, nous prenons dans notre ordre sanitaire une mesure, celle de faire des analyses de la qualité de l'air sur le plan du mercure à Doubs 53 et cela n'a pas été suffisamment dit, je le dis avec force, il n'y a pas de mercure du tout à Doubs 53. Je vous assure que

pour nous, ça a été un immense soulagement. Cela signifie que le mur de moellon a joué son rôle d'étanchéité. Par la suite, toujours par le même ordre sanitaire, que nous prenons quelques jours après que nous ayons appris qu'il y avait du mercure à Doubs 51, nous demandons que des études soient faites à Doubs 51, non seulement sur l'atelier, mais puisqu'il y a des produits volatiles qui sont montés dans la maison, que des études soient faites sur l'ensemble du bâtiment. Un mandataire est choisi et la manière dont ce mandataire va travailler, manière visiblement idoine, avec laquelle on travaille visiblement toujours dans ce genre de situation, parce qu'il n'y a aucune norme qui indique qu'à partir de tel degré de pollution c'est dangereux ou pas. On va donc chercher dans la maison voisine des échantillons qui vont servir d'étalons, pour pouvoir ensuite comparer avec ce que l'on va trouver à Doubs 51. Dans ces échantillons prélevés sur Doubs 53, c'est quelque chose qui nous a été reproché, à notre avis à mauvais escient dans la presse, on ne trouve pas, ou pas de manière significative, ou alors de manière à peine perceptible, des métaux lourds qui proviennent de l'activité industrielle de Doubs 51. On ne trouve pas de mercure ni de chrome, mais par contre on trouve du plomb et du zinc. Or, le plomb et le zinc ne sont pas des métaux lourds qui proviennent de l'activité industrielle. Il ne sont pas utilisés pour l'activité industrielle et encore moins dans la galvanoplastie. L'interprétation que nos mandataires ont donnée est que cela signifie que ces taux de zinc et de plomb à Doubs 53 font partie des matériaux de construction. Jusqu'à nouvel ordre, on n'a pas d'autre interprétation, c'est aussi celle que nos spécialistes en ville ont donné. A titre de comparaison, on retrouve à Doubs 51 du plomb et du zinc également, mais dans des taux légèrement plus faibles. Cela va plutôt dans le sens de cette idée que ce plomb et ce zinc proviennent des matériaux de construction. Ici, nous avons lancé une étude sur une quinzaine de bâtiments de la même époque, utilisant les mêmes matériaux de construction. Nous n'avons pas encore les résultats de cette étude, nous devrions les avoir au mois de juin pour savoir si, finalement, dans des bâtiments de la même typologie, de la même époque, on retrouve les même taux de plomb et de zinc. Juste une précision encore, le zinc n'est pas un métal lourd considéré comme particulièrement toxique. Evidemment, ce n'est pas le cas du plomb, mais dans des quantités infimes. Le plomb est notamment utilisé dans la peinture, parce que ça donne un espèce de lustré et permet une certaine étanchéité.

Troisième question, faut-il s'inquiéter pour les enfants et les élèves et toutes les personnes qui passent près de cet immeuble ? La réponse est non, très clairement non. La maison, aujourd'hui, est cancelée, on ne peut pas y pénétrer. Le Canton a fait encore dernièrement l'analyse du site. Il était déjà classé au CANEPO et puis le Canton, dernièrement, a confirmé son classement en février 2014. Cela signifie que c'est bien un site pollué,

je ne parle pas de l'immeuble mais du site, du sol. La mention que le Canton donne à ce site pollué est la suivante, "site pollué ne nécessitant pas de surveillance ou d'assainissement particulier". Je parle bien du sol évidemment, pas de la maison. Donc, il n'y a aucun danger à se promener autour de cette maison. Je trouve assez irresponsable, comme cela a été fait parfois par certains, de prétendre le contraire et d'alerter tout un quartier sans avoir le début d'un indice d'une pollution extérieure au bâtiment.

Quatrième question, cet immeuble en tant que bâtiment peut-il être sauvé ou faudra-t-il le démolir, etc. ? L'étude sur les mesures à prendre d'assainissement est en cours. Elle n'est pas terminée. Ce qui est évident, c'est qu'ici il n'y a pas d'urgence puisque le site autour de la maison ne représente pas de danger. Mais évidemment, ce qui doit être fait sera fait. On a beau être dans le périmètre UNESCO, s'il s'agit de démonter cette maison et qu'elle soit démontée pièce par pièce par des spécialistes, elle sera effectivement démontée pièce par pièce. Encore faudra-t-il savoir qui est le propriétaire de cette maison, puisqu'il y a une procédure juridique également entre le propriétaire actuel qui s'est retourné contre la hoirie de l'ancien propriétaire.

Questions cinq et six, je vais les traiter ensemble. Est-ce que le propriétaire d'un loft créé dans une ancienne usine est sûr qu'il y vit en toute sécurité ? Y a-t-il d'autres situations identiques ou proches susceptibles d'émerger ? Evidemment, qui peut répondre à cette question ? Nous ne pouvons malheureusement pas répondre. Ce que j'aimerais préciser, c'est qu'il en va de la responsabilité personnelle de celui qui acquiert un bien de vérifier que ce bien n'est pas pollué. C'est exactement ainsi, on le connaît très bien et cela nous semble une évidence, pour le radon. Lorsqu'on achète un bien et qu'on suspecte que ce bien est peut-être infesté de radon, on prend des mesures pour évacuer le radon. Donc, on ne parle pas des locataires mais de l'acquéreur, celui qui achète un bien doit s'assurer qu'il n'est pas pollué. Cela dit, la gestion calamiteuse et irresponsable de l'ancien propriétaire est, on ose l'espérer, sans doute unique. On ose espérer que ces dix tonnes de produits conservés de cette manière-là sont un cas unique et qu'il n'y a pas de cas similaire en ville.

Ce qui m'amène à la dernière question, quelles sont les pratiques du SUE en matière de contrôle de la salubrité, l'inspection des bâtiments, etc. ? Il y a trois types de visites, qui d'ailleurs ne sont pas toutes faites par le SUE, parce qu'il y a aussi des visites qui sont faites dans le cadre du SIS. Le premier type, ce sont des visites que vous connaissez tous, ce sont les visites de conformité, dès le moment où il y a un permis de construire, le SUE va visiter pour voir si le permis de construire a été respecté et évidemment, il regarde un peu partout. Ces visites-là sont systématiques. Le deuxième type de visite, ce sont des visites d'entreprise. Elles sont annuelles, se passent avec le Service cantonal de l'inspection et de la santé au travail. Parfois, le SENE (Service de l'énergie et de l'environnement

cantonal) se joint au Service cantonal de l'inspection et de la santé au travail et la police du feu, qui aujourd'hui est au SIS, participe toujours à ces visites. Mais l'angle par lequel la police du feu participe à ces visites, c'est l'angle de la prévention incendie. Cela dit, on profite de regarder d'autres aspects. Vous trouvez cela dans le rapport de gestion, il y a eu en 2013 douze visites d'entreprises. Troisième type de visite, qui cette fois est faite par le SUE dans le cadre de la salubrité, sur demande ou sur plainte, de qui que ce soit d'ailleurs. Il y a une visite qui est faite par le SUE pour essayer de comprendre ce qui se passe. Si, avant 2011, on avait reçu des plaintes de locataires de Doubs 51, c'est exactement dans ce cadre-là que ça se serait fait et j'en profite pour faire remarquer qu'avant 2011, il n'y a pas eu de plainte des locataires de Doubs 51. Il y a eu, l'année passée, 141 dossiers traités dans ce cadre-là. Pour vous donner des exemples, la salubrité traite les cas de syndrome de Diogène, les cas de dératisation, etc. C'est un chantier très vaste.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, M. Hainard dit que le rapport d'activité de la police neuchâteloise est un copié-collé de l'année précédente, c'est en d'autres termes ce que j'ai entendu. Mon collègue demandera d'être un tout petit peu plus créatif dans le prochain rapport. Vous admettez volontiers que la police est plutôt rigoureuse dans son interprétation des faits. Ceci étant, vous remarquez quand même qu'il nous mentionne que l'année 2013 s'est déroulée sans changement par rapport à l'année précédente, donc en fait c'était une année de continuation, avec un certain nombre de projets. Projet graffitis, projet écoliers, projet des victimes, projet gare, qui ont été actualisés, avec les chiffres de 2013, sinon on se trouverait un petit peu embêté. Si je prends la suite des opérations, ensuite vous avez les problématiques de quartier, qui sont à peu près identiques. Les manifestations, je constate effectivement qu'en tout cas, si c'est un copié-collé, ça ne peut être qu'un copié-collé sur les manifestations annuelles, du type Braderie ou Tour de Romandie cycliste, évidemment il y a quand même une adaptation qui s'est faite. Je prends ensuite pour information les tableaux. Vous nous dites que ce n'est pas uniquement la police de proximité qui s'occupe de ces éléments et qui en est responsable. L'objectif, dans ce rapport-là, était de montrer quel est le climat sécuritaire en ville de La Chaux-de-Fonds. Evidemment, à partir de là, c'est la police neuchâteloise qui intervient. Ce sont les documents qu'à titre personnel, je recevais tous les quinze jours du commandant de la police de proximité. Je pense que mon collègue Jean-Charles Legrix reçoit ces mêmes documents. Je pense qu'il est important que nous passions, si j'ose m'exprimer ainsi, sur les missions spécifiques de la police de proximité. Ce qui est important pour nous, c'est de voir

vraiment quel est le climat sécuritaire. Vols et violence à l'extérieur on peut avoir affaire à la police de proximité. Suivant la plainte qui a été déposée, peuvent avoir affaire à police secours ou à la police judiciaire le cas échéant. Oui, certes, dans la créativité on pourrait s'améliorer, mais en tout état de cause, je peux vous confirmer que les chiffres et les actions ont bien été remodifiés pour faire part de ceux de 2013.

Une question nous est posée par le parti socialiste concernant les frais de transport ambulancier. Je vous rappellerai qu'effectivement les transports en ambulance, respectivement la facturation de ces transports, ont vu une modification importante suite à une négociation que nous avons eue avec Swissmedic. Avant, nous traitons le transport en ambulance comme un forfait, grosso modo, c'était CHF 640.- avec quelques augmentations prévues mais elles étaient extrêmement rares, c'était les heures supplémentaires, ce genre d'opérations. A partir de l'année 2012 je dirais, vous m'excuserez si le terme n'est pas tout à fait précis, nous sommes passés à une facturation qui était beaucoup plus sur l'opération qui était réalisée. C'est-à-dire qu'en fait, il y a bien un départ, il y a des temps, toutes les opérations de nos ambulanciers sont codifiées de façon différente. Ce qui fait qu'on constate une légère augmentation des coûts. Maintenant oui, la question que vous nous posez, évidemment le fait qu'il y ait des transports d'enfants de La Chaux-de-Fonds à Neuchâtel a un coût légèrement supérieur à ce qui était fait avant, mais je n'ai malheureusement pas les chiffres ici. Par contre, le SIS est un regroupement régional de l'ensemble des Montagnes neuchâteloises et évidemment, comme les kilomètres sont maintenant facturés, pour les enfants de La Brévine, ça coûte plus cher puisque les kilomètres effectués sont plus importants. Mais, ça n'est pas que les enfants, c'est un des phénomènes qu'il faut prendre en considération pour Neuchâtel. Mais tous les transferts qui pourraient se faire à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, si temps est qu'il y en ait encore beaucoup, si c'est une personne de La Brévine (toujours pour prendre le cas le plus extrême) sont des transferts beaucoup plus chers. Donc l'augmentation des coûts n'est pas uniquement liée à nos transferts à Neuchâtel et je dirais que dans le cadre d'un transfert normal sur Neuchâtel, les éléments que j'avais ne montraient pas une augmentation énorme. Aide à la population : non, nous n'avons pas mis en place de système d'aide. Je rappelle, cela nécessiterait peut-être une investigation supplémentaire mais l'augmentation pour les chaux-de-fonniers dans un cadre normal, sans une intervention approfondie, reste dans des zones qui étaient approximativement des prix précédents, de l'ordre de CHF 700.-.

Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Sécurité, énergies et tourisme) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour répondre aux autres questions du parti socialiste, la question des amendes.

Y a-t-il une volonté de rentabilité ? La réponse est clairement non. Si on prend les comptes 2013, vous avez pu voir qu'on a encaissé CHF 1'722'000.- et une année auparavant, CHF 1'726'000.-. Donc il n'y a absolument pas d'augmentation du montant des amendes. D'autre part, à titre d'exemple, au niveau des radars, on a de très nombreux mâts sur l'ensemble de la ville, mais que trois appareils de photo. Si on voulait vraiment faire de la rentabilité, on poserait ses appareils là où ça rapporte le plus. On ne le fait pas, parce que le but, même si ça ne rapporte pas beaucoup, si on a mis des mâts devant les écoles, l'important c'est la sécurité des enfants qui s'y trouvent. Il y a un tournus des appareils photo sur l'ensemble des mâts qui est fait d'une manière logique et qui n'est absolument pas liée au rendement. On refuse justement qu'en se disant qu'on peut gagner plus, on mette plus souvent l'appareil sur un mât plutôt que sur un autre.

Puisque depuis le début de l'année j'ai la chance d'avoir la responsabilité de la sécurité, je peux vous assurer qu'il n'y a eu aucun changement de politique et qu'en ce qui me concerne, je n'ai absolument pas donné de directives pour qu'on soit plus répressifs que par le passé. Nous avons environ 45% d'amendes d'ordre relatives au parage en général et environ 55% de ces amendes concernent les zones bleues. Nous avons également dans notre ville plus de zones de parage à durée limitée de 15 minutes et 30 minutes. Si on veut augmenter le tournus des véhicules pour optimiser les possibilités de parage, alors cela passe automatiquement par des contrôles de ces zones. Plus la rotation des véhicules parqués est grande, moins de personnes se permettront de parquer leur véhicule sur les trottoirs. Par le passé, nous avons eu très souvent des remarques, et des remarques justifiées, que des personnes se permettaient de parquer leurs voitures sur des trottoirs, que les piétons et les poussettes ne pouvaient plus passer. Les agents du SDP font correctement leur travail et il n'est que normal, lorsqu'ils constatent des infractions, que celles-ci soient verbalisées.

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Un petit complément à la question qui avait été posée par la représentante du groupe socialiste, concernant les ambulances. Je crois qu'il est nécessaire de rappeler ici que pour les transports qui ne nécessitent pas absolument un transfert en ambulance, Hôpital neuchâtelois paye le taxi.

Mme Sarah Blum, Présidente : L'interpellateur est-il satisfait de la réponse qu'on lui a donnée ?

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'ai été satisfait de la réponse du Conseil communal. Ce que je souhaiterais, c'est qu'il donne des nouvelles à la commission d'urbanisme régulièrement du développement de cette situation. Merci.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme nous l'avions annoncé en début de séance, nous attendions un petit peu de voir les réponses du Conseil communal. Tous les éléments que nous avons pu entendre ne nous ont pas, et de loin, rassurés. Dès lors, je demande une suspension de séance de cinq petites minutes, afin que l'on puisse se prononcer.

SUSPENSION DE SEANCE

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, une première question. Est-ce qu'on ne se prononce pas sur les investissements également ?

Voix dans la salle : C'est au budget.

M. Marc Schafroth, UDC : D'accord, c'est au budget. Et puis, pour la deuxième chose, c'est l'intervention que nous avons à faire. Le Conseil communal s'est finalement contenté de minimiser la situation durant toute la soirée.

Par contre, eu égard au travail conséquent fourni par les collaborateurs de l'administration communale, nous accepterons les comptes tels que présentés, avec un profond sentiment d'amertume.

L'arrêté est accepté par 31 voix sans opposition.

Il est pris acte du rapport du Conseil communal par 29 voix sans opposition.

Il est pris acte du rapport de la commission financière par 31 voix sans opposition.

Projet d'arrêté urgent

Article premier.- Le règlement général du 25 septembre 1994, est modifié comme suit:

Art. 95. Le Conseil communal peut voter, jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- par cas, des dépenses imprévues ou dépassant les sommes indiquées au budget.

² (nouveau) **La somme totale par exercice comptable ne peut dépasser le montant de CHF 1'500'000.-.**

³ Il justifie ces dépenses dans son rapport de gestion.

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Marc Schafroth, Hughes Chantraine, Daniel Nussbaumer, Florian Robert-Nicoud

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour l'urgence, nous justifions cette urgence par le fait que l'exercice 2014 est déjà bien avancé et que nous souhaitons stopper le Conseil communal le plus rapidement possible dans son utilisation outrancière de l'article 95.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines) : Le Conseil communal s'oppose à l'urgence qui est proposée.

L'urgence est refusée par 26 voix contre 5.

Mme Sarah Blum, Présidente : A moi de prendre la parole ! Madame la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, chères toutes, cher tous, chers amis.

Et voilà ! Mon année de présidence s'achève déjà, ou enfin, c'est selon. Je ne vais pas me voiler la face, elle n'a pas toujours été de tout repos. En effet, le fonctionnement de nos institutions démocratiques a parfois été ébranlé et j'ai souvent dû aller puiser dans des ressources dont je ne soupçonnais même pas l'existence. C'est ainsi que j'ai en ce moment une petite pensée émue pour mes élèves les plus perturbateurs qui m'ont un peu enseigné la patience et le calme, des qualités qui m'ont servi ici, je crois.

Je me rappelle qu'une conseillère générale, il y a une année, qui était elle aussi passée par le perchoir, me disait, que je devrais me tenir prête à faire passer un projet d'arrêté urgent avec amendements et sous-amendements, ou quelque chose comme cela. C'est bon, j'ai eu, peut-être même en plus compliqué !

RIRES

J'ai aussi dû améliorer ma compréhension du langage des signes. En effet, maintenant je suis à même de comprendre des signaux plus ou moins subtiles tels que : *"Il faut vraiment faire passer ce projet de résolution ce soir !"* ou encore *On a vraiment besoin d'une pause, s'il te plaît !"*. Et tout cela quand je suis en train de parler s'il-vous-plaît !

Ne croyez surtout pas que je suis en train de me plaindre, cette année m'a permis d'acquérir une fantastique expérience que je n'aurais jamais eue sinon. J'ai aussi eu la chance de rencontrer et de côtoyer des personnes fortes intéressantes et découvrir des milieux que je ne connaissais pas du tout avant. D'ailleurs, je ne me suis jamais sentie seule.

Je sais qu'il est d'usage, dans ces circonstances, de remercier un peu tout le monde. Je vais le faire, mais j'aimerais vraiment que vous croyiez à la sincérité de ces remerciements. En effet, lors des moments les plus difficiles mais aussi lorsque tout allait bien, il y a toujours eu des conseillers généraux, de tous les bords politiques, qui sont venus spontanément m'encourager, me féliciter pour mon travail, me conseiller et me soutenir. Je ne saurais dire à quel point ce soutien m'a été précieux, même indispensable pour avancer. Je remercie également les conseillers communaux qui n'ont jamais été à court d'un petit mot gentil ou d'un conseil avisé juste avant un discours où je stressais un peu et à de nombreuses autres occasions d'ailleurs. Je n'oublie pas non plus les chanceliers Sébastien Varrin et Thibault Castioni qui n'ont jamais bronché lorsqu'il s'agissait de me ré-expliquer un point pour la cent-cinquantième fois car je craignais de faire un faux-pas. Leur patience et leurs compétences sont précieuses pour nos institutions. Enfin, merci à mes camarades de parti, qui ont été derrière moi, m'ont aidé à de nombreuses occasions et m'ont toujours témoigné de leur confiance.

Ce fantastique soutien et cette solidarité me rendent optimiste pour la suite. Ils me laissent penser qu'il est possible de travailler ensemble. À mon sens, c'est ensemble qu'il faudra trouver des solutions pour ces nombreux chaux-de-fonniers qui peinent à vivre décemment. Une partie d'entre eux ne connaissent pas vraiment nos institutions et encore moins leur fonctionnement, c'est aussi à ceux-là qu'il faut penser, et qu'il ne faut pas oublier. Et ce même si, de temps en temps, notre marge de manœuvre semble restreinte et que la mission semble parfois impossible.

Très chère Sylvia, il est maintenant temps de passer le relais. Je te souhaite beaucoup de plaisir et de satisfactions lors de l'exercice de cette nouvelle fonction. Je suis sûre que tu la prendras avec le sérieux qu'elle mérite et que tu défendras au mieux les intérêts de notre Ville et c'est tant mieux, car elle en aura besoin.

Enfin, j'aimerais encore tous vous remercier de m'avoir fait confiance en me permettant de représenter notre parlement cette année et ainsi de vivre une magnifique expérience. Je suis heureuse et fière d'être une habitante de La Chaux-de-Fonds. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une très belle suite de soirée.

APPLAUDISSEMENTS

Election du nouveau bureau

Présidente :	Mme Sylvia Morel, PLR.
1 ^{ère} vice-présidente :	Mme Celia Clerc, PS.
2 ^{ème} vice-président :	M. Shaip Imeri, PS.
1 ^{ère} secrétaire :	Mme Anne Monard, Verts.
2 ^{ème} secrétaire :	Mme Maria Belo, POP.
1 ^{ère} scrutatrice :	Mme Monique Gagnebin, PS.
2 ^{ème} scrutateur :	M. Marc Schafroth, UDC.

APPLAUDISSEMENTS

Mme Sylvia Morel, Présidente : Monsieur le président du Conseil communal, Madame et Messieurs les Conseils communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de m'avoir élue présidente de ce Conseil. Cette fonction représente une charge supplémentaire, mais c'est un honneur que de pouvoir vous représenter. Beaucoup de personnes siègent au Conseil général, mais peu sont élus président ou présidente, car pour occuper ce poste, il faut en général avoir de l'expérience. Ce soir, nous vivons, Madame la Présidente sortante et moi-même, deux situations extrêmes. En effet, à peine élue, Sarah Blum se retrouve présidente du Conseil général, suite au désistement imprévu de Mme Gazareth. Elle n'a pas hésité à relever le défi et je la félicite d'avoir accepté ce poste, fonction qui l'a parfois stressée. Je la remercie vivement de son engagement durant cette année. La tâche n'a pas toujours été facile et elle s'est parfaitement tirée d'affaire. Voici donc quelques fleurs, aux couleurs de la ville, pour te remercier de ton travail pour la collectivité.

Situation extrême, disais-je, car il m'a fallu 33 ans d'engagement politique pour accéder à ce siège. Mais, comment cela est-il possible ? Et bien,

je vais vous le dire. Très jeune politicienne, le parti radical de l'époque m'a demandé d'aller au Bureau, ce que j'ai fait pendant trois ans. Je devais donc être élue présidente en 1988, après les élections communales. Au sein du parti radical, un nouveau en politique, un certain Pierre Hainard, ambitieux et voulant être élu au Conseil général s'est porté candidat au Conseil communal avec Daniel Vogel et au Conseil général avec l'assentiment du parti, bien sûr. Il n'a donc pas été élu au Conseil communal, ce qui n'était pas une surprise, mais au Conseil général. Pourtant, cette stratégie n'a pas été une réussite, puisque le parti radical a perdu deux sièges et passait donc de neuf à sept sièges. Et moi, j'occupais la première vienne-ensuite. Donc, les messieurs de l'époque ont désigné un président qui, l'année suivante, a démissionné du législatif. Après une année de pause, je suis revenue au Conseil général. Sur le moment, je n'étais pas très contente. Mais avec du recul, c'était très bien ainsi, car mon fils avait quatre ans et ma fille est née en juin 1988. Entre mon travail, une vie de famille bien remplie et le Conseil général, il n'était pas forcément judicieux d'en assumer, en plus, la présidence.

Là, j'adresse un petit clin d'œil à toutes les femmes qui hésitent à s'engager en politique. Il est tout à fait possible de siéger, même enceinte. Je l'ai fait pour mes deux enfants, et je vous assure qu'ils n'ont pas été traumatisés par nos débats. Je suppose qu'il en va de même de l'enfant de Mme Herrmann. J'affirme donc qu'il est possible de s'engager en politique au Conseil général car les séances se déroulent le soir. Il faut bien sûr être un peu aidée, ce qui a été mon cas par ma maman, qui a gardé mes enfants et a travaillé dans l'ombre pour le parti, et par mon mari, qui m'a toujours encouragée à m'engager. La politique, c'est contagieux et comme vous le savez, mon mari y a pris goût aussi et s'est investi pendant douze ans au Grand Conseil, avant de venir parmi nous. D'ailleurs, la meilleure formule est de faire de la politique en couple. Ainsi, aucun des conjoints n'attend l'autre à la maison pendant les réunions de parti.

RIRES

Ensuite, que s'est-il passé ? Au Bureau, on est tout de même bien isolé de son groupe, et je n'avais plus envie de refaire trois ans au perchoir, comme on dit. Au fil des ans, la question ne s'est plus posée, car l'arrivée de l'UDC dans ce parlement a privé le parti radical d'un siège au Bureau. Le parti libéral s'est retrouvé dans la même situation en mai 2008. C'est en novembre 2008 que nos partis ont fusionné, et nous voici donc à nouveau représentés au Bureau. J'ai accepté d'y siéger et je savais que j'allais représenter notre Ville pendant une année, puisque les prochaines élections ont lieu en 2016. Toutefois, je me disais au fond de moi "*Que pourrait-il encore arriver ?*". Alors voilà, rien de surprenant ne s'est passé, et je m'assois dans ce fameux siège de présidente. Je suis donc fière d'être la

première représentante du parti libéral-radical à occuper le poste de présidente de la Ville de La Chaux-de-Fonds, troisième ville de Suisse romande et première ville du canton.

En préparant mon discours, j'ai pensé aux changements qui sont survenus dans le fonctionnement du Conseil général et je vais vous livrer mes quelques réflexions. Il n'y a pas si longtemps, nos conseillers communaux étaient élus par nous. Certains membres de l'exécutif n'étaient pas toujours très respectueux à notre égard. Ils avaient le pouvoir et étaient sûrs d'être réélus. Aujourd'hui, le Conseil communal est élu par le peuple. Il est donc bien plus attentif à nos demandes, mais il y a le revers de la médaille. Le siège de conseiller communal est un siège difficile à garder, quelles que soient ses compétences. Souvent, je me dis que l'initiative socialiste, soutenue par les Verts, qui demandait l'élection du Conseil communal par le peuple, nous a créé et nous créera encore bien des problèmes. La politique n'est donc pas un fleuve tranquille. Il y a beaucoup de remous et souvent, on me demande qu'est-ce qui me motive à m'investir encore au Conseil général ou au Grand Conseil. La réponse est très simple. Je m'intéresse à la vie de notre ville et de notre canton. J'ai envie d'avoir mon mot à dire dans les décisions qui sont prises dans nos parlements. Je n'attends rien en retour, je n'ai aucun intérêt personnel et je sais aussi qu'en politique, le travail n'est pas toujours reconnu. C'est ma façon de donner à la collectivité. Certains font des dons en argent, moi je m'engage personnellement.

Durant cette année de présidence, j'ai un objectif : intéresser les jeunes à la politique. Le taux de participation aux différentes votations est catastrophique. Mon idée, mais il faudra que j'arrive à convaincre l'ensemble du Bureau, est d'aller à la rencontre des jeunes qui se trouvent dans les écoles de La Chaux-de-Fonds, à savoir le Lycée Blaise-Cendrars, l'ESTER et l'Ecole d'arts appliqués, afin de les informer sur les votations et sur les projets de La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec le vice-chancelier, qui pourra expliquer concrètement comment utiliser les documents de vote ou comment accéder au Guichet unique. Il faudra s'investir trois à quatre fois par année. La votation sur le RER ou la votation sur l'immigration ont des effets dramatiques sur la vie des jeunes. Il faut les sensibiliser avant les votations et leur dire que voter est un acte indispensable pour le fonctionnement de notre démocratie. Si cette expérience est réussie, je souhaiterais que cette activité fasse partie des tâches des futurs bureaux de notre Conseil.

Pour conclure, chers conseillers communaux, chers collègues, je m'engage à conduire nos débats en respectant au mieux le règlement. Si je m'en écarte, M. Schafroth ne manquera pas de me ramener sur le droit chemin. Je l'en remercie par avance.

RIRES

Je formule le vœu que nous travaillerons au bien-être de notre ville et que les querelles de personne n'aient plus place dans cet hémicycle. Pour que la soirée soit parfaite, il aurait fallu que le nouveau logo soit annoncé aujourd'hui... !

Hélas, nous attendons toujours, mais j'ose espérer qu'il s'agit seulement de quelques semaines d'attente.

Place maintenant aux festivités, vous êtes invités à vous rendre au Code Bar Café. Comme vous pouvez le constater, le PLR est aussi soucieux d'écologie en choisissant cet endroit. Ainsi, aucune voiture ou vélo ne va être déplacé pour partager ce repas ensemble. La séance est donc levée et je vous invite à passer à table.

APPLAUDISSEMENTS

Séance levée à 21h30

La présidente :
Sarah Blum

Le secrétaire :
Imeri Shaip

La secrétaire-rédactrice
ad interim :
Anaïs Brand